COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES
COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

ANNUAL REPORT 1989

PART IV

Minorities

EXTRACT

91-04143/

For additional copies, write to the Communications Branch, Office of the Commissioner of Official Languages, Ottawa, Canada K1A 0T8, or telephone (613) 995-0826. Collect calls are accepted.

Complaints line for residents of the National Capital Region:
Tel.: (613) 992-LANG (992-5264)

The Office of the Commissioner of Official Languages has regional offices in the following cities:

Office of the Commissioner
of Official Languages
Atlantic Region
Heritage Court
95 Foundry Street, Room 303,
Moncton, New Brunswick
E1C 5H7

Tel.: (506) 857-7047
1-800-561-7109

Office of the Commissioner
of Official Languages
Quebec Region
1179 Bleury Street, Room 401,
Montreal, Quebec
H3B 3H9

Tel.: (514) 283-4996
1-800-363-0628

Office of the Commissioner
of Official Languages
Ontario Region
1 Dundas Street West, Room 2410,
Toronto, Ontario
M5G 1Z3

Tel.: (416) 973-1903
1-800-387-0635

Office of the Commissioner
of Official Languages
Manitoba and Saskatchewan Region
Centre-Ville Building
131 Provencher Boulevard, Room 200,
St. Boniface, Manitoba
R2H 0G2

Tel.: (204) 983-2111
1-800-665-8731

Office of the Commissioner
of Official Languages
Alberta, B.C., N.W.T. and Yukon Region
Liberty Building
10506 Jasper Avenue, Room 1100-A,
Edmonton, Alberta
T5J 2W9

Tel.: (403) 495-3111
1-800-661-3642

The Commissioner also has part-time liaison officers in several locations across Canada. To find out if there is one in your area, please call your regional office.

©Minister of Supply and Services Canada 1990

1. Overview: Clouds and Silver Linings

The fate of minority communities, present in all of Canada, is often related to political developments and the opportunities they afford, as well as those they deny. The future of these communities also depends on measures the provincial governments take to preserve their existence, in particular in the areas of instruction and provincial and municipal services in the minority language, and on measures the Government of Canada takes to promote their vitality, an objective now firmly rooted in the Official Languages Act. That future is also shaped by the actions of the communities themselves, their desire to survive and their confidence in their ability to succeed. In overall terms, the condition of the minority communities continued to weaken in 1989. However, at the dawn of the last decade of the 20th century, a new partnership appears to be taking shape, one which includes the Government of Canada, the minorities of both official languages and their respective provincial or territorial governments. It is a partnership that offers new hope for the future.

Interdepartmental co-ordination and federal-provincial co-operation

We have taken these three perspectives into account as we report on new initiatives in federal interdepartmental co-ordination and intergovernmental co-operation designed to preserve and promote the vitality of minority communities. We also review the linguistic climate and some of its effects. Minority language education, a pressing central issue, is discussed under the heading of intergovernmental co-operation. We will round out this overview with a look at the achievements and orientations of the communities and the main organizations representing them at the national level. We will also look at the work of Canadian Parents for French and of the Commissioner of Official Languages. Chapter 2 of this Part contains a province-by-province survey of the main issues of interest to the official language minorities. The major linguistic and legal questions are discussed in Part I.

Year after year we try in this Report to take the pulse of the official language minority communities. We attach such importance to this exercise because the fate of these communities is linked to the very future of Canada and in turn shapes that future in a significant way. A weakening of these communities would

undermine the identity of the country as a whole. Conversely, their strengthening can only enrich the nation.

By giving unanimous approval to the Meech Lake Accord in June 1987 the 11 first ministers of the time grasped and recognized the full importance of Canada's linguistic duality. It was their wish to state in the Constitution Act that the existence of our minority communities constitutes "a fundamental characteristic of Canada" and that, as such, those communities should be "preserved"[1].

Following this statement of principle, Parliament proclaimed, in the 1988 Official Languages Act, the federal Government's commitment to go beyond simply "preserving" by recognizing its commitment to:

> (a) enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development;
>
> (b) fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society (Section 41.)

This commitment is binding on *all* federal institutions and the Secretary of State of Canada plays a key role, which is to:

> encourage and promote a co-ordinated approach to the implementation by federal institutions of the commitments set out in Section 41 (Section 42.)

The Act also assigns that minister the responsibility to:

> encourage and assist provincial governments to support the development of English and French linguistic minority communities generally and, in particular, to offer provincial and municipal services in both English and French and to provide opportunities for members of English or French linguistic minority communities to be educated in their own language (Section 43(1)(d)).

"Enhancing the vitality", which may be taken to mean the power or ability to develop and grow, gives a clear idea of the scope of the task at hand. Section 43 contains a list of measures that are to be taken to carry out this commitment. The activities of the Department of the Secretary of State are analysed in Chapter 4b of Part I of this Report. In this chapter, we shall conduct a more detailed examination of two components: federal interdepartmental co-ordination and federal-provincial co-operation. The second may be subdivided into two parts: provincial and municipal services and the education of minority communities in their own language.

---

[1] To the best of our knowledge, no one has challenged the appropriateness of this provision of the Accord.

Interdepartmental co-ordination

The Department of the Secretary of State took a number of promising initiatives in carrying out this new interdepartmental co-ordination role.

- With financial assistance from the Department, the Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) and Alliance Quebec identified federal programs that have major impact on the development of minority communities.
- The Department prepared an inventory of these programs to enable minorities, both individuals and groups, to become more familiar with them.
- After consulting its members, the FFHQ prioritized the needs of the Francophone communities and targeted the most important programs.
- The Secretary of State then sponsored meetings between the FFHQ and the ministers responsible for Communications, Health and Welfare (in June) and Employment and Immigration (in September). Similar meetings will soon be held with Alliance Quebec.
- Other meetings were organized with the regional directors of the federal departments in a number of provinces.

A three-way dialogue has been started based on a pragmatic approach that encourages co-operation. It is too early for the process to have resulted in changes to particular programs or the terms and conditions of their implementation. For example, the federal government will allocate some $250 million to assist the provinces in establishing day-care centres. However, by opening day-care centres in which the language of the minority is not spoken the provinces may be creating assimilation centres rather than supplementing the "minority language educational facilities" provided for in Section 23 of the Charter. The measures taken to date, like the human resources allotted them, are ultimately quite modest given the scope of the task at hand. We believe that the Department of the Secretary of State should ask the deputy heads of departments and Crown corporations to develop mechanisms for controlling and evaluating implementation of Section 41 and to submit an annual written report on their achievements. We hope that the second year of implementation of the Act will be marked by greater achievements though more disciplined planning.

Federal-provincial co-operation: services

Last year we commended the Secretary of State for major achievements in bringing about federal-provincial co-operation on official languages. That work continued throughout 1989.

- Subsidiary agreements were reached with Prince Edward Island, New Brunswick and Ontario. Pursuant to general agreements on the promotion of

official languages, they provide joint funding for a full range of initiatives designed mainly to provide more provincial services in French.

- The five-year Canada-Quebec agreement signed in the spring provides for outlays of approximately $10 million to implement Bill 142, which guarantees access to health and social services in English. The proposed projects take into account the specific needs of the 11 health and social services regions subject to the provisions of Bill 142. Plans include information and advertising campaigns.

- Late in the year Nova Scotia became the fifth province to sign a multi-year general agreement. The province will thus receive support from the Department of the Secretary of State for, among other things, implementation of its French-language services policy.

- Another intergovernmental co-operation agreement is also worthy of note, this one involving the Maison de la Francophonie in Vancouver which will no doubt become a focal point for the growth and development of the French language in British Columbia.

- Lastly, an agreement was also reached with the Yukon on a contribution for the development, improvement and implementation of French-language rights and services, along with other agreements of more limited scope, including those with Manitoba and the Northwest Territories.

By broadening the range of services they provide in the minority language, the federal government and many provinces are acting on the commitment they made in June 1987 to preserve linguistic minorities. In addition, on January 1, 1990, a Criminal Code provision went into effect guaranteeing every accused person in Canada a trial before a judge and jury who speak the accused's official language. What is more, the governments are making these efforts in co-operation with each other, as witness, for example, the multi-sectoral agreement signed for this purpose last summer between Quebec and Prince Edward Island and a co-operation agreement signed by the three Maritime premiers on December 14 designed to promote the exchange of information and services in Acadian and Francophone affairs.

We very much hope that the federal government and Alberta will shortly sign a framework agreement of the quality of that reached with Saskatchewan following the Supreme Court decision in the Mercure case and that Manitoba and British Columbia will also join the provinces that have signed framework agreements on the promotion of official languages.

Federal-provincial co-operation: education

Federal-provincial co-operation in the area of official languages began in 1970 with joint efforts in minority language and second-language education. This development followed publication of Book II (Education) of the report by the

B and B Commission, which had recommended that the provincial and territorial governments broaden their education programs in the language of the official language minority communities at the primary, secondary and post-secondary levels. The Commission had also suggested introducing more advanced second-language instruction. The federal government then undertook to share the additional costs of these programs with the provinces and territories. In 1983 a new comprehensive agreement was reached through the Council of Ministers of Education, Canada. Another new protocol was signed with CMEC in November 1988 providing for average annual increases of 3.8% in federal payments until March 31, 1994. By the end of 1989 it had resulted in new bilateral agreements with every province and territory. Under these agreements, priority is given to the development of new programs rather than to support for existing ones; payments to support infrastructure are tied to enrolment. It was a promising start to the 20th year of productive intergovernmental co-operation.

However, after the Canadian Charter of Rights and Freedoms came into force on April 17, 1982, many interested parties expected to see more spectacular results than those actually achieved. A profound disenchantment gradually replaced the initial enthusiasm among Francophones living outside Quebec. In a majority of provinces the number of minority facilities developed in the first eight years hardly meets the needs of the minority communities or respects their rights.

It was no doubt for this reason that the Commission nationale des parents francophones (CNPF) demanded that the federal government provide the financial support it needed to carry out its mission of ensuring that a solid majority of young people eligible under Section 23 gain access to quality French-language instruction, provided in teaching facilities controlled by the minority, in every province and territory before the year 2000. We were pleased when the Secretary of State answered the call by granting the Commission and its provincial and territorial offices the financial resources to enable them to go about this major task more effectively in 1989.

How do the CNPF and its provincial and territorial member organizations intend to carry out this mission? CNPF officials feel that minority education rights can be secured only by first developing an implementation plan for each province and territory. This plan must reflect the current state of development of French-language education and the specific features of the education system in each jurisdiction.

From the outset parents expected their respective governments would develop a plan to implement their new education rights in consultation with the major partners in education without waiting for a Supreme Court decision. However, in response to an essentially reactive attitude and following repeated court cases, it has become obvious to the parents that they will have to design an appropriate education system on their own and demand its implementation as soon as

possible. They will thus have to map out the elementary and secondary school network that will eventually serve most of the eligible clients. This effort will later make it easier to design the appropriate administrative structure and organizational system to manage minority instruction and facilities in each jurisdiction where there are deficiencies in this respect.

The action plans adopted at the Francophone parents' national conference in February call for two major types of action. First, the maintenance program will provide for the ongoing training of volunteers and for liaison among the various players and will provide professional and technical support for parents' committees where programs are offered. Second, the development program will bring together parents wishing to obtain educational services in French and will provide support for their demands: information documents, tools for raising awareness, effective lobbying and, if necessary, preparing court cases.

As a result of the lack of an adequate system of French-language day-care centres and nursery schools, Francophone children are often anglicized even before they go to school. To counter this problem the CNPF has developed a research project designed to establish a pan-Canadian system of French-language day-care centres in minority communities. Under the project the CNPF will first seek out pre-school children with at least one parent whose mother tongue is French, in accordance with Section 23(1)(a) of the Charter, then develop the program's teaching content and train support staff and volunteers.

The Francophone parents movement has quickly drawn on the new resources placed at its disposal and has moved resolutely into action, very quickly achieving progress from coast to coast. In less than a year some 65 new parents' committees have sprung up, including 20 at the pre-school level, in addition to the 436 existing committees already in the system, which includes more than 30,000 active volunteers.

Section 23 and Quebec

In Quebec the effect of the 1984 Supreme Court decision in the Quebec Association of Protestant School Boards case was to extend minority education rights to the children of Canadian citizens who received their primary or secondary education in English in Canada (instead of only in Quebec, as provided in the French Language Charter). It will be remembered that, under a general provision of Section 59 of the Constitution Act, 1982, Section 23(1)(a) concerning the mother tongue criterion will come into effect in Quebec only upon proclamation by the legislative assembly or Government of Quebec. In the circumstances, the dramatic decline in English-language school enrolment, from 248,000 in 1970-1971 to 104,000 in 1988-1989, greatly concerns English-speaking Quebecers. This downward trend may be attributed to many factors, including a falling birth rate, the Anglophone exodus and rising enrolment in French-language schools, and has created some serious problems. Aware of the increasingly obvious decline in linguistic homogeneity in the Catholic and Protestant sectors, the

Government of Quebec proposed, through Bill 107, to create new school boards along language, rather than denominational, lines. However, since the provisions of the Bill could conflict with Section 93 of the Constitution Act, 1867, concerning denominational schools, Quebec has chosen to refer the provisions to its Court of Appeal to determine whether they are constitutional. Despite some reservations, many representatives of the Anglophone community have welcomed this move while expressing the wish that the province propose a constitutional amendment to Section 93 should there be any unexpected delays in the process. (More details are provided in the Quebec section of the next chapter.)

A study on the scope and implementation of Section 23

The Office of the Commissioner of Official Languages also wanted to make a contribution to the implementation of Section 23. Its thinking on the question was inspired by exchanges of views which the Commissioner had with the major players during his travels across the country. His discussions with the ministers of education of most of the provinces and territories and with a majority of provincial premiers yielded results and confirmed in his mind the need to conduct a comprehensive study of the scope of Section 23 and the issues associated with its implementation across the country. This Office hoped to provide all those concerned with information and analyses to assist them in giving effect to minority education rights. We hope to make the results of the study public by the summer of 1990. The major findings of the study are outlined below.

In the 1984 decision in the Quebec Association of Protestant School Boards case, the Supreme Court of Canada found:

> ...the framers of the Constitution manifestly regarded as inadequate some — and perhaps all — of the regimes in force at the time the Charter was enacted, and their intention was to remedy the perceived defects of those regimes by uniform corrective measures, namely, those contained in Section 23 of the Charter, which were at the same time given the status of a constitutional guarantee.

In the 16 cases brought before the courts since 1982 to clarify the meaning and scope of this section, 13 decisions have been rendered. The first chapter of the study presents a summary of those decisions and traces the development of the meaning which the courts have given to the eligibility criteria, to the word "instruction" and to the concepts of "educational facilities" "management" and "services of equal quality".

Chapter II sets out the background and description of the educational system of each province and territory and provides statistics on the eligible clientele, enrolment in minority language education programs and the number of English- and French-language schools.

Chapter III analyses the issue of school management and examines the components of contemporary school administration, highlighting the most important factors concerning the minority's control of its institutions. In Chapter IV the authors present, classify and evaluate against a functional grid each of the existing and proposed minority school management models, emphasizing the strengths and weaknesses of each. The last chapter contains the study's main conclusions and recommendations.

Post-secondary education

The English-language college and university network in Quebec provides a broad range of programs and, despite its funding problems, which we discuss in our next chapter, contributes to the English-speaking minority's high rate of enrolment in post-secondary institutions. In this section we analyse the situation of minorities in the rest of the country.

Opportunities for access to minority language education outside Quebec, and indeed equality of access, will be possible only if there exists an integrated educational system from the pre-school (day care and kindergarten) level to university. The problems of French-language post-secondary education outside Quebec are particularly complex. We have no reliable data on Francophone university enrolment outside that province, but data collected in Ontario in 1985, though they cannot be extrapolated, reveal part of the problem very clearly. The information revealed[2] that Franco-Ontarian enrolment in post-secondary institutions was 50% lower than that of non-Francophones, even though opportunities for access to French-language post-secondary programs in Ontario — the Cité collégiale and a network of French-language applied arts and technology colleges will soon help rationalize this entire sector — are already far greater than those available to most other Francophone communities outside Quebec. In addition, more complete implementation of Section 23 could cause greater demand in regions where there are relatively few Francophones and choices are very limited. How to meet this challenge?

The benefits to be derived from the Quebec French-language university system are obvious, given the enrolment needed to support specialized instructional programs and the opportunities made possible by distance education. However, before choosing this path, it is important that existing institutions be strengthened as much as possible. The role they play in the communities they serve is of the greatest importance. These institutions will also have to establish workable and complementary roles based on the creation of centres and networks of excellence supporting strong economic sectors in their respective regions. In very specialized fields students will nevertheless be forced to pursue their post-secondary education in Quebec or somewhere else. There is an urgent need to seek the

---

[2] Churchill, Frénette and Quazi, *Éducation et besoins des Franco-Ontariens : le diagnostic d'un système d'éducation* (Educational and Franco-Ontarian Needs: Diagnosis of an Education System), Conseil de l'éducation franco-ontarienne, November 1985.

broadest possible consensus among the interested parties in order to provide better service to the student clientele of tomorrow.

Why are the parties so slow to act? One must understand two features of our system. The first is that education in Canada is the responsibility of the 10 provinces and two territories. In addition, except where otherwise provided, authority in the area is shared by a department of education and a department of post-secondary education and in some instances a third department responsible for technical and professional instruction. The second is that the universities are private institutions. They have always guarded their independence, at times jealously. The sometimes different needs of the two linguistic clienteles of bilingual or partly French-language institutions also complicate the situation. Although unified action is made difficult by the jurisdictional issues, the clientele is so small that it would benefit from being viewed as a single entity. In these circumstances, co-ordination and co-operation in establishing inter-institutional networks is the way to go.

At an initial meeting in Montreal on March 31, 1989, representatives of the nine concerned institutions precisely defined a certain number of common features and agreed on the usefulness of providing a broader range of quality post-secondary programs in French. With the support of the Association des universités partiellement ou entièrement de langue française and the Association of Universities and Colleges of Canada, the heads of the institutions concerned laid the foundation for standardized eligibility criteria, degree requirements and recognition of academic qualifications, something that will facilitate the mobility of students and professors alike. At a meeting in Sudbury in January university officials will formalize the ground rules of this enhanced form of co-operation among the universities.

The linguistic climate

This year brought increased pan-Canadian debate on the Meech Lake Accord and various reactions to the passage of Bill 178 in Quebec and the language legislation in Regina and Edmonton. The newspapers were flooded with impassioned letters. In addition, there were the protests of the CoR Party, in particular in New Brunswick, and the Association for the Preservation of English in Canada (APEC), mainly in Ontario, against the federal Official Languages Act and certain statutes and policies of a number of provincial governments. The day-to-day life of the minority communities was occasionally made difficult by this confused and, at times, heavily charged climate. The Quebec Anglophone community and Alliance Quebec had trouble recovering from the double blow of Bill 178 and the fire that destroyed the organization's offices late last year.

It is an interesting paradox that this embittered atmosphere produced positive fallout in some areas. Within the majority communities, some people decided to take

the long view and broke their silence. Political leaders and journalists tried to clean up the language debate, to put the facts in perspective and produce accurate analyses. We wish to call attention to the prominent role played in this regard in New Brunswick by the *Telegraph-Journal* (and the *Evening Times-Globe*) of Saint John and its editor, Fred Hazel. *L'Acadie Nouvelle* also encouraged dialogue, thanks in particular to Jean-Marie Nadeau, its new editor. To commemorate the 20th anniversary of the passage of the province's Official Languages Act, these three newspapers printed the entire special report on New Brunswick which this Office published in its Winter issue of *Language and Society*.

Meanwhile, our minorities closed ranks. Their spokespersons took part in the debates in an attempt to explain their situation, their needs and their vision of the future as partners.

Six provincial governments put their shoulders to the wheel

We cannot complete our remarks on the linguistic climate without mentioning the — at times — remarkable work done by a number of provinces to meet the expectations of their minority communities and to help them along the road to equality. Their accomplishments are described in detail in the next chapter, but we note the essential points below.

- The Government of Saskatchewan kept its inadequate language legislation, but, late in the year, announced the creation of a French language co-ordination and translation office and appointed its director. It also developed a planning process for the implementation of minority education rights in which the spokespersons for Saskatchewan Francophones were adequately represented. The Government approved the report of the task force headed by Edgar Gallant and the work of building a Francophone education system began in the fall. The system's framework could be functional by next September.

- Ten years after the Supreme Court decision in the Forest case, Manitoba Premier Gary Filmon announced that he intended to strengthen Manitoba's French-language services policy in the designated regions but not to entrench it in legislation, and to include in that policy all Crown corporations and many hospitals and social service agencies. The policy identifies some 130 government offices and services that will be required to provide services in French. It also provides for bilingual road signs in certain regions. The announcement brought much praise, both from the opposition and the media, and elicited only a few reservations from Grassroots Manitoba spokesman, Grant Russell.

- The Government of Ontario stood firm in its intention to implement the French Language Services Act, which came into force on November 19.

- The Government of Quebec refused to budge on Bill 178 but hastened to take the necessary steps to implement Bill 142, which guarantees health and

social services in English. The province's minister of education also announced that additional funds would be provided for instruction in French as a second language and that a new formula would be adopted to balance funding for McGill, Bishop's and Concordia universities by 1992.

- In New Brunswick Premier McKenna announced that he intended to pass legislation before the end of 1990 to recognize the right of New Brunswickers to a trial by a judge who speaks their language. Premier McKenna also confirmed his intention to entrench Bill 88 in the Canadian Constitution. Bill 88 recognizes the equality of the province's two linguistic communities.

- The Government of Prince Edward Island implemented a comprehensive French-language services policy. It also promised to fully respect the educational rights of Island Francophones.

From all appearances, a growing number of provinces are shouldering their responsibility to preserve and provide better service to their minorities. These are all promising initiatives. The other provinces would do well to emulate these success stories in the coming months. We definitely sense the advent of a new political will, which could strengthen the foundation of Canada's linguistic duality before it is too late.

The minority communities

Most of the minority communities across Canada continued to decline in numbers. In terms of language transfers between Anglophones and Francophones, the Anglophones of Quebec, particularly because of their concentration in Montreal, registered a slight gain. In addition, of the Allophones who said in 1986 that they had adopted one of the official languages, three-quarters chose English. The decline in the Anglophone minority was due in large part to a massive exodus, which, according to the last census, has since slowed considerably.

Anglicization remains the major cause of the decline in Francophone minority populations. Concerned by the high assimilation rate, particularly among young people in most regions of the country, the Fédération des jeunes canadiens-français has undertaken a national survey on the topic. The 1986 census revealed, however, that New Brunswick Acadians have shown remarkably strong and constant resistance to English, at least since 1971. The assimilation rate has remained at 7%, despite major regional variations. This situation may be explained mainly by a birth rate that continues to be a positive factor, population movements much less unfavourable than previously, and the strength of the fishing and mining industries in the northeastern part of the province. The last census also showed that the assimilation rate among Ontario Francophones had fallen and that the linguistic continuity index — the number of home language

speakers divided by the number of mother tongue speakers — had increased slightly from 70.5% in 1981 to 71.1% in 1986, whereas it had declined between 1971 and 1981.

The idea that progress was made in qualitative terms also brought comfort to some. Have Francophones who resist assimilation succeeded in developing more resolve? Have Anglophones who have decided to remain in Quebec developed a stronger group identity? One thing is certain: no matter where they are in Canada, the minority communities are very much alive — in some cases vibrantly so — and their determination in the face of adversity is often remarkable. Their participation in clubs and associations is more vigorous than a decade ago and their organizational network more diversified.

Francophone minorities

National Francophone associations took on considerable challenges in 1989. Foremost among them, the Fédération des francophones hors Québec invited some 150 participants from all provinces and territories to a conference in June to think about the issues of the day. The FFHQ held the event just after expressing profound disappointment on behalf of its members at the position against recognition of the minorities' right to manage their schools taken by the Government of Quebec before the Supreme Court in the Mahé case. The purpose of the conference was to assess the impact of the Canadian linguistic blueprint, arising from the work of the B and B Commission, on the status of the minorities and to develop new directions. The participants' conclusion was that, even together and despite their scope, the two major aspects of that blueprint — institutional bilingualism in the federal government and its courts and the various forms of federal support for the minorities (broadcasting, support for community organizations, shared funding for official languages instruction, support for the provision of essential services by the provinces in the language of the minority and so on) — are not enough to stop assimilation. How, the members asked themselves, could they ensure the vitality of their communities?

At the end of the conference, Guy Matte, elected to a two-year term as president at that time, told journalists that the French language outside Quebec must become useful in important aspects of day-to-day life for young and old alike. The new orientation within the FFHQ was obvious from the headline in *Le Droit* the following day: "From bilingualism to linguistic duality." Following the example of the French-language school systems, the FFHQ now wants to see other "protected institutional zones" created, particularly in vital areas such as health and social and community services. The vast social project for the year 2000 which the FFHQ intends to develop by the summer of 1991 is to determine the place of Francophones outside Quebec within the Canadian French-speaking community and to define their role in the Canada of tomorrow.

At the same time the Fédération continued its work on a number of fronts: constitutional affairs, in which it appears increasingly in favour of the Meech Lake

Accord, consultation on regulations under the Official Languages Act, broadcasting and illiteracy, to mention only a few.

As for the other national associations, we wish to report the success of the Fédération culturelle des Canadiens-français in developing and bringing about the first achievements under a general cultural development policy for Francophones outside Quebec since the "Visa pour la culture" seminar in June 1988. On the strength of its major accomplishments in community radio, the Fédération des jeunes Canadiens-français (FJCF), increasingly concerned about poor French-language post-secondary educational opportunities for young people and about the consequences of this situation, has begun extensive research on the subject. Its report will be made public early in 1990. In the Spring the FJCF also kicked off its "Vision d'avenir" project, a vast research and consultation exercise which will culminate in the proposal of concrete measures to stop assimilation among young people, precisely where a strong effort is required.

English-speaking Quebecers

Nineteen eighty-nine was certainly like no other year for the Quebec English-speaking community. No one had been left indifferent by three major events that occurred at the end of 1988: the Supreme Court of Canada decision on the language of commercial signs, the subsequent adoption of Bill 178 and the December 30 fire which destroyed Alliance Quebec offices in Montreal. Anglophones were angered and dismayed by the use of the notwithstanding clause and public gatherings were organized across the province in January and February by Alliance Quebec as well as by the Committee for Anglophone Social Action, the Outaouais Alliance, the Chateauguay Valley English-Speaking People's Association, the Townshippers Association and the Voice of English Quebec.

Determined to express their concerns about a range of issues facing their community, Alliance Quebec members also met in Quebec City on April 4 for a "lobby day". Members on both sides of the National Assembly gave the 150 members a polite if not always sympathetic hearing. The Commissioner, for his part, was able to learn the views of Alliance Quebec members at first hand when he attended their annual convention in May. At the end of the summer the Alliance asked its members to consider third party options or, as a last resort, spoiling their ballots in the upcoming provincial election.

Alliance Quebec supported a group of citizens who, together with the Town of Rosemere, took the Office de la langue française to court in September to contest its decision to revoke the municipality's bilingual status. The Alliance argued that if the Office can rescind this status it may have the authority to jeopardize the status of other municipalities, health and social service institutions and educational facilities providing services to the English-speaking community.

During 1989 Alliance Quebec actively pursued its defence and promotion of a bilingual Canada with vital official language minority communities being the

central component of this vision. It used the debate over the Meech Lake Accord as an occasion to articulate its concerns about the protection of individual and minority rights, addressing, for example, the New Brunswick legislative committee examining the Accord. In June it also intervened in the Mahé case before the Supreme Court of Canada because of the vital importance to minorities of controlling and managing their schools. The Alliance, together with the regional member associations, also urged the Treasury Board's Official Languages Secretariat, as part of its consultation prior to the tabling of appropriate regulations pursuant to the new Official Languages Act, to give a broad and generous definition to "significant demand" as well as the "nature of the office".

October saw the selection of Robert Keaton as the new President of the Alliance. He succeeded Royal Orr, who left the presidency in March to pursue a career in broadcasting. (Peter Blaikie, the Alliance's Chairman at the time, had served as principal spokesperson in the interim.) It was also in October that the Alliance moved into a new head office in downtown Montreal, a symbol of the completion of a rebuilding process that had taken a good part of the year. Volunteers, with the assistance of an able staff headed by newly appointed Executive Director Marie-André Bastien, are clearly ready to face the challenges of the 1990s.

Other concerns of the English-speaking community in Quebec are discussed in more detail in the following chapter.

Canadian Parents for French

A long-standing defender of linguistic duality and the rights of Francophones outside Quebec to receive instruction in their language, CPF continued to co-operate with associations of Francophones outside Quebec in pursuing common objectives. For example, the Ontario chapter made an effort to counter disinformation regarding the French Language Services Act by producing a special issue of their bulletin on the topic, sending letters to the editors of various newspapers and taking part in debates and open-line radio programs. The CPF's Festival national d'art oratoire continues to interest both young Francophones and Anglophone students learning French. Lastly, the "Rendez-vous Canada" project is designed to bring together students from both linguistic communities to attune them to the vitality of the French language in their community.

The Commissioner's Work

To learn what Canadians have to say, to show his support for minorities and to continue promoting a better understanding of language reform, the Commissioner, as usual, travelled extensively during the year in the various regions of the country. He spent considerable time explaining the new Official Languages Act, in particular its provisions concerning minorities, and examining and discussing the problems of each community during his meetings with federal managers,

premiers, ministers, representatives of minority groups, parents' associations, school trustees and university and other teachers, as well as editorialists and other media representatives. In this way, the Commissioner also provided support for the invaluable work accomplished by his regional staff and part time liaison officers. A more complete account of the activities of the Commissioner and his Office appears in Appendix A.

2. Province-by-Province Review: Up Hill and Down Dale

As in past years, this chapter provides a brief province-by-province overview of the year's major legal, educational, institutional and community issues. Commentary on recent case law in language rights is also provided in Part I, Chapter 2.

The West

There are 180,000 Francophones in the four western provinces and the two territories. These communities represent from 5% to 1.6% of the population in the West and have experienced high rates of assimilation. However, with the participation of these communities, increasingly an infrastructure of institutions is developing which is designed to halt and even reverse this trend. The school system is undoubtedly the most crucial factor in the preservation and enhancement of the Francophone presence in the West. The extremely slow but steady progress of recent years continued in 1989, although the results vary substantially from jurisdiction to jurisdiction.

In **Manitoba** a meeting between Premier Filmon and the Société franco-manitobaine (SFM) in January resulted in the reactivation of a joint committee of the Government and the Francophone community. The SFM raised the issues of community management and control of Francophone schools, the provision of French-language services and the Meech Lake Accord, which in its view should include the obligation of the provinces to promote their official language minority. In November the Government tabled in the legislature its long-awaited French-language services policy. The policy covers services in French from Crown corporations and health and social services and promotes the active offer of service from about 150 offices in designated areas. It also covers all forms, general information documents and correspondence in those areas where the French-speaking population is concentrated. It is an important step and was well received, both generally and by the SFM. It should, however, be noted that this new policy is not enshrined in law and could be reversed.

Manitoba's Department of Education has inaugurated a distance education pilot project. The project uses advanced communication technology to teach courses in French in four Manitoba schools. If successful, this technique could greatly increase the choice of courses offered in French in smaller schools. Since many of the Francophone communities in the West are in rural areas, this type of technology is potentially very significant. Francophones in Manitoba continue to await anxiously the decision of the Manitoba Court of Appeal in the Section 23 reference case which involves the issue of control and management of minority language schools.

The continuing cultural contribution of the Francophone community will be enhanced by the decision of the federal and provincial governments to allocate $1 million for the renovation of the Centre culturel franco-manitobain. The funds will permit the centre to make full use of its facilities in its cultural activities and to make it wheelchair accessible.

Another significant initiative this year was the launching of a fund-raising campaign to finance the creation of a community radio station in Manitoba. Community radio stations have become an increasingly significant way to reinforce the identity and ensure the vitality of relatively small communities. The new station, CKXL, is expected to receive CRTC approval in 1990. This new radio station will add to the growing number of French-language broadcasts available in Manitoba, which now include TV5 and Télé-métropole, both of which were available east of the Red River for the first time this summer.

This year was also marked by progress and controversy in the area of municipal services. Among the positive developments was the founding convention of the Association of Bilingual Municipalities. As well, Winnipeg announced that bilingual services will be a priority in 1990. The city's executive committee also unanimously passed a resolution requesting the representatives of the city and the province's Department of Urban Affairs to re-evaluate linguistic services under Part III of the City of Winnipeg Act. The Act currently calls for services to be available in both English and French to residents of St. Boniface and St. Vital. A debate in city council over the question of bilingual parking meters has been referred to the city's lawyers.

A unilingual English order in council to form the Aboriginal Justice Inquiry created what could be an important precedent when it was declared invalid by the Manitoba Court of Appeal. The court held that documents which affect the public, even those of an administrative nature, must be available in both languages. The decision is based on a 1985 ruling by the Supreme Court of Canada (the Bilodeau case) which declared the Manitoba Act, 1870, which established legislative bilingualism in the province, to be still in effect. The decision could oblige the province to translate all orders in council. Also of note in the legal field was the foundation of the Association des juristes d'expression française du Manitoba, an association of French-speaking lawyers. (See Part I, Chapter 2.)

Much of what occurred in 1989 in **Saskatchewan**, after the disappointment of last year's Language Act, is in large part attributable to the spirit of federal-provincial co-operation that followed the signing of a Canada-Saskatchewan framework agreement last year. Perhaps the most significant progress was in the follow-up to the framework agreement's commitment to Fransaskois control and management of their own schools.

After months of consultation, which resulted in a remarkable degree of consensus, the report of the Gallant committee recommended the establishment of Francophone school boards integrated into the existing school system. The report proposes the election of trustees from the minority community to administer the French-language schools and recommends that the transfer of schools begin as early as 1990. At the end of August, in what must be regarded as a breakthrough in the West, Saskatchewan's Minister of Education said he would introduce legislation which would give Francophones control of their own schools. The new French-language system is eventually expected to include the 1,200 students currently attending 13 French-language schools as well as other students eligible to attend under Section 23 of the Charter.

These new developments make all the more timely the creation in April of the Bureau de la gestion scolaire. The bureau, which is to co-ordinate the efforts of the Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC) and the Commission des écoles fransaskoises, has already begun operation. Its mandate is to inform the minority community on the status of education rights, to consult on education needs and to facilitate the creation of French-language school boards. The bureau is yet another sign of the community's keen interest in participating fully in the process.

Implementation of the framework agreement's other commitments unfortunately did not all go as smoothly as the school question. Fransaskois leaders attributed the slow pace of implementation of the commitment to provide French-language services in part on lack of adequate consultation with the community. Another element of the agreement which is not proceeding according to schedule is the translation of 45 key statutes. The process bogged down when a firm hired to develop an advanced computer translation system capable of translating laws proved unequal to the task. The agreement also provided for a French-Language Co-ordination and Translation Office to be established by the Government. A co-ordinator has been hired to set up this office.

There were also differences of opinion between the University of Regina and ACFC over what the Canada-Saskatchewan agreement meant the role of the Languages Institute to be, and its relationship to the university. The Francophone community envisaged the creation of a French-language post-secondary institution with considerable autonomy and community input and feels the university has used the new funds to enhance existing facilities without fully taking into

account the spirit of the agreement. Thus far the two parties have not been able to see eye to eye on the question. In January 1989 the university proceeded to establish an interim board to oversee the creation of the Institute.

A special meeting to discuss the process of planning and co-ordination made necessary by the last year's framework agreement was organized by the Fransaskois associations. The resolutions adopted at the meeting emphasized the need for communities to be able to undertake their own development planning. A committee, Opération planification et concertation of the Service de la planification des fransaskois, was formed to allow greater community participation. Meetings were held in 28 communities and heard from over 1,000 Fransaskois. These meetings led to the identification of a number of priorities for community development, including education, culture, politics, economy, communications, sports and leisure.

One key area which is only now being addressed is that of illiteracy. With the help of a three-year $200,000 grant from the Secretary of State, the Fransaskois adult education service launched Alpha, a pilot literacy project, the goal being to teach Francophone adults to read and write in their mother tongue. The project is the first of its kind in the West. Other good news on the education front included the decision of the Catholic School Board of Prince Albert to expand the French language program at École Valois to include grades 10, 11 and 12, as recommended by the school's parents.

Saskatchewan also hosted the Canada Games in the past year. If the games reflected our nation's linguistic duality it was not by accident but as the result of hard work and careful planning. Making the games a success in both languages required the co-ordinated efforts of 350 bilingual volunteers, the organizing committee, Secretary of State, Treasury Board Secretariat, Fitness and Amateur Sport and this Office.

The Commissioner of Official Languages visited both Edmonton and Victoria in the autumn of this year and discussed current problems with minority associations, provincial authorities and multicultural and other groups. In **Alberta** the struggle of Franco-Albertan parents to expand access to French language schools under Section 23 of the Canadian Charter reached the Supreme Court of Canada. The case of the Association-Georges-et-Julia-Bugnet is the first time the Court has been asked to decide on the full scope of the education rights given to official language minorities in the 1982 constitutional amendments and its decision will likely affect the interpretation of these rights throughout Canada.

Alberta's Minister of Education announced in July that the province would not be able to keep its promise to spend $1 million on French-language education programs. The additional funds had been announced in December 1988 in the context of the Department of Education's new language policy. Francophone

parents were angered by the decision and asked what impact this would have on the implementation of minority language education rights. Even before the cuts, the Association canadienne française de l'Alberta (ACFA) had expressed serious reservations about the adequacy of the language education policy, noting that it failed to establish a precise province-wide definition of the "where numbers warrant" provision of minority language schooling.

The Desjarlais report on minority language education was made public in October at a joint press conference of ACFA and the Fédération des parents francophones de l'Alberta. The report confirmed the urgency felt by the community regarding full implementation of minority education rights. It notes that only a small portion of students eligible under the mother tongue criteria of Section 23(1)(a) of the Charter are currently receiving French-language schooling. Noting the remedial intent of the section, the report suggests that given the desire of many parents to send their children to French-language schools, when these are available, the "where numbers warrant" clause should not be as big an obstacle as some suggest.

In September the Edmonton Catholic School Board opened a new French-language elementary school, École Notre-Dame, in the west end of Edmonton. In St. Paul voters rejected the creation of new school districts in a February referendum. The new school districts created by the minister would have facilitated the creation of a French-language school. The results were disappointing to the Société des parents pour l'éducation française, which has been seeking the creation of a French school in the area. St. Paul currently has only a French-language program. Parents are now waiting for the results of a study which the two school boards involved have asked the Department to prepare. On a brighter note, Alberta Education has approved the creation of a French-language preschool in St. Paul.

In April ACFA presented a community development plan to the Secretary of State, Gerry Weiner. The plan deals with the issues of community infrastructure such as education, communications and youth, among others. ACFA hoped this document would serve as a reference point in discussions between the Secretary of State and Alberta on a framework agreement regarding the Franco-Albertan community. The province has remained silent for several months now concerning the draft agreement.

Francophones in **British Columbia**, frustrated with what they see as the failure of the Government to fully recognize and implement the rights guaranteed under Section 23 of the Charter, have decided to seek a court remedy. In March lawyers for the Association des parents du programme cadre de français (APPCF) tabled the documents beginning the court challenge. The Association noted that this type of legal procedure seems to be the only way open to a minority to ensure that constitutional rights are respected.

The court challenge is only one element of a series of activities being undertaken by APPCF and the Fédération franco-colombienne (FFC). These activities are known collectively as Opération loi scolaire. Opération loi scolaire has three main objectives: sensitizing parents and the minority community to educational issues, identifying problems with the current education system and suggesting reforms to the government, and initiating a court challenge under Section 23. Following the adoption of the new School Act in British Columbia, APPCF was invited to sit on the Education Advisory Council, but declined in light of the court challenge.

With the help of four different governments — Canada, British Columbia, Quebec and Vancouver — Vancouver's 25,000 Francophones have purchased a building to house their new community centre, the Maison de la Francophonie. The centre, which was two and a half years in the planning, will serve as the focal point for numerous social and cultural activities. The project is the result of intensive involvement by the many Francophone volunteers who form the Société Maison de la Francophonie.

The FFC highlighted three major priorities during its annual convention in February 1989: better access to French-language services, improvements in the quality and availability of French-language education, and community development and greater availability of French-language cultural products throughout British Columbia. The FFC has also begun to prepare the ground with a view towards encouraging an eventual framework agreement between the federal and provincial governments. In May 1989 the FFC officially launched its Répertoire culturel, a cultural directory which highlights the presence of French-speaking artists and writers in the region.

In response to a series of resolutions adopted at the annual convention of the ruling Social Credit Party which called for English as the sole official language of British Columbia, FFC President Marie Bourgeois addressed an open letter to Premier Vander Zalm. It said, "During these past few years, we had been much impressed by your understanding of the problems faced by the Francophone minority in British Columbia and by your seeming willingness to contribute to its promotion and development....We therefore hope and expect that any resolution contradicting our common efforts towards the development of the Francophone community will not be accepted by your government."

In the **Yukon** the new president of the Association des Franco-Yukonais (AFY) has identified the creation of a "centre scolaire communautaire" as a priority. The concept of this type of institution is that it unites the principle institutions of the community, whether social, cultural or educational, in one location to provide the community with a distinctively Francophone space.

The territorial government has begun to explain to the population the nature of its linguistic plans under the 1988 Languages Act. Though the Act is not yet in

effect, consultations concerning its implementation in 1991 have already begun. The first of these was held in February. The 620 members of the French-speaking community in the Yukon should soon be able to receive government services in their language where there is a significant demand. However, AFY has pointed out that since members of their community are unaccustomed to being served in French in territorial government offices it may take some time to establish the real level of demand. They also note that it is insufficient simply to place a sticker or sign indicating that services are available in French. These services must be actively offered to the public.

At the federal level AFY initiated the first ever interdepartmental-community consultation meeting in October. This provided an opportunity for federal departments to discuss their official language service delivery plans and for AFY to profile its community and specify which French-language federal services were most important to community vitality.

In the **Northwest Territories** the Fédération Franco-TéNOise (FFT) has produced a successful guide to French-language services, both private and governmental, in the Territories. During the year the FFT concentrated on three major priorities: French-language education, follow-up to the Perreault report (a community-needs analysis) and preparations for the implementation of the Northwest Territories' Official Languages Act. It also engaged in the distribution of cultural materials and continued to lobby for improved service from Radio-Canada. The first Francophone Cultural Community Centre was opened in October in Iqualuit, just in time to host the FFT's 10th anniversary celebration.

Following a request from the FFT and concerned parents, and with the help of a grant from the Secretary of State, Francophone parents in Yellowknife will now be able to send their children to French-language kindergarten and grades 1 and 2. Older children will have to wait a little longer before they too can receive an education in their mother tongue.

The FFT has requested that the government adopt regulations under its Official Languages Act based on the proposed regulations which the federal Treasury Board is expected to submit shortly under the 1988 federal Official Languages Act. The Francophone community has also formulated a series of recommendations as to which areas should receive priority attention in the extension of French-language services. They include education, health services, communications and government information. In addition, the FFT would like to be consulted and involved in the provision of services to its community.

The Francophone community in the Northwest Territories, and particularly in Yellowknife, continues to protest the absence of an adequate CBC French-language service. The impasse between the CBC and the community organizations over the Cousins proposal continues. This proposal asked the community to

pay for an antenna and its upkeep in order to receive French-language television service. The Corporation maintains that otherwise it can not afford to provide the service. Currently only those communities which have accepted the CBC's proposal to buy the equipment necessary to receive Radio-Canada's signal have access to the CBC's French-language service. In December the FFT submitted a request asking the Secretary of State to fund the community portion of the Cousins proposal.

In anticipation of the 1990 Arctic winter games, which will be held in Yellowknife next March, an agreement has been signed by the organizing committee and the federal government to ensure that both official languages are used at the games.

Ontario

"Whereas the French language is an historic and honoured language in Ontario ...and whereas in Ontario the French language is recognized as an official language in the courts and in education...a person has the right in accordance with this Act to communicate in French...." Thus does the French Language Services Act (Bill 8) define the status of the French language in Ontario and the linguistic rights of 500,000 Franco-Ontarians. The Act, which was adopted by the Legislative Assembly in 1986 and took effect on November 19, 1989, states that a person has the right to use English or French in the debates and other proceedings of the Legislative Assembly and the right to receive services in French from the head offices of institutions of the Ontario government and their offices in 22 designated areas. These areas include metropolitan Toronto, Ottawa-Carleton and a number of regions in northern, eastern and southwestern Ontario.

Implementation of Bill 8

Three years ago the provincial government launched an ambitious program to meet the requirements of this Act. A French Language Services Commission was appointed to advise the Government and assist, along with the Office of Francophone Affairs, in implementing Bill 8. Signage at the legislature was made bilingual and simultaneous interpretation of proceedings was introduced. In addition, government publications, forms and public documents were translated and most ministries prepared plans to implement the Act. Some 5,000 of the 87,000 provincial Public Service positions were designated for the delivery of French-language services and hundreds of employees were able to enrol in language training programs. While the Government clearly committed itself to providing its services in French, it also guaranteed that no public servant would lose his or her job because of any possible linguistic designation. Lastly, an advertising campaign was launched to encourage Francophones to use these new services in French and to inform public servants of the objectives of the Act.

A language reform of this scope was not accomplished without problems. Some said that the Government was promoting French at the expense of English, that

the program was too costly and that unilingual Anglophones were being placed at a disadvantage in terms of access to positions in the Public Service. Responding to these criticisms, the new Minister of Francophone Affairs, Charles Beer, a bilingual Anglophone, stated: "There will always be some people who want only English, [but most] Canadians agree that the country needs services in both official languages." [Our translation.] A Gallup poll published in September supported this view. Fifty-three per cent of Ontario residents answered in the affirmative when asked, "Do you think that this province should have two official languages — English and French — so that government services are provided in both languages?" This relatively positive trend in Anglophone public opinion in the province may be partly attributable to the generally favourable editorials on official languages that have appeared in most of the major dailies, and to the active intervention of Ontario's political leaders, both on the Government side and on that of the official opposition. The mayors and aldermen of a number of large municipalities have also shown their support for bilingualism. It should be noted that, during the year, the Commissioner of Official Languages echoed the sentiments of defenders of language reform in stating that Bill 8 represented "a great achievement" that will enable Franco-Ontarians to participate "more fully in every aspect of the life of the province." Moreover, representatives of the Francophone community asked that the number of exemptions or delays in implementing the Act be kept to the strict minimum. One such exemption was approved by Cabinet on September 27 for signs on provincial highways through greater Toronto, Mississauga and Hamilton (for approximately 67 kilometres). These signs will generally remain unilingual English until 1991. In all, the Government has approved two exemptions and 10 delays in implementation of the Act.

Education

In addition to services in French, the Francophone community, through the Conseil de l'Éducation franco-ontarienne and the Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), asked the Government to create a comprehensive system of Francophone educational facilities from day care to the university level. There is a shortage of post-secondary institutions, and the proportion of Francophones who attend institutions of higher education is lower than that of other Ontario residents. Moreover, although there has been an increase in enrolments in French programs offered by the faculties of education at the University of Ottawa and Laurentian University, there is still a shortage of French-speaking teachers. There is also a lack of French-language courses and programs in the province in the disciplines of pure, applied and health sciences.

Some minority spokespersons are therefore calling for a French-language university. However, the community is far from unanimous on this point and discussions are continuing. The University of Ottawa, which takes pride in its long tradition of being French and bilingual, has no lack of defenders. This year it provided some 131 academic programs in French and was examining the possibility of increasing its offerings. Some 5,000, or 40%, of its full-time students

were Francophone. In addition, hundreds of Francophone students were pursuing their education in French at Laurentian University, Saint Paul University and Glendon College. The Government established the first Francophone college of applied arts and technology, the "Cité collégiale". The chairman of its board of directors, Maurice Lapointe, announced that it planned to accept more than 2,000 students at its campuses in Ottawa-Carleton, Hawkesbury and Cornwall in September 1990.

The members of the Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton were elected in November 1988 and the board began its first year of operation in 1989. Its unique administrative structure includes both a public sector managed by eight members and a Catholic sector that reports to 14 members. A plenary council consisting of all board members administers joint services. The new board, which replaces the former "joint" boards (Anglophone and Francophone) in the region, took over the administration of 43 primary and nine secondary schools with 1,077 teachers and 18,156 pupils. In addition, the Conseil scolaire public de langue française de Toronto was formed this year and other regions with large Francophone populations were awaiting a decision from the Minister of Education concerning their French-language school boards. We learned early in January 1990 that the leaders of six Franco-Ontarian organizations have announced their intention to take the Ontario Government to court to ensure respect for the educational rights of Francophones under Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. They noted the Government's inaction, the need to establish Francophone school boards in places other than Ottawa and Toronto and the urgency of amending the Education Act to grant the French sections of joint Anglophone and Francophone school boards greater freedom of action. Pointing out that the Government is responding to the concerns of Francophones, the Minister of Education, Sean Conway, stated that all the priorities of Francophone groups would have to be examined further and that no new Francophone school board would be created at present.

However, certain school boards responsible for mixed English and French clienteles experienced problems this year. As a result of a decision of the Lakehead (public) Board of Education to send its Francophone students to a school in a neighbouring district rather than offer its own classes in French, 17 students will have to travel 400 kilometres each week by bus to continue their education in French in 1990. In another case, the Supreme Court of Ontario obliged the Sault Ste. Marie (public) Board of Education to offer instruction in French to 53 French-speaking pupils. This year, when the students of two English schools of the Prescott-Russell Separate School Board were not invited to take part in sports events sponsored by some of the 26 French-language schools of the Board, their parents complained. The Chairman of the French section of the Board, Gilles Myner, categorically denied that there had been discrimination against Anglophone pupils, but, in the face of a storm of protest from Anglophones, he agreed to send a directive to French school principals to ensure that

English-speaking pupils would be invited to future sports activities. Lastly, a Franco-Ontarian literacy resource centre opened this year in Sudbury. The Centre's director, Yolande Clément, emphasized the importance of its program by pointing out that approximately 30% of Franco-Ontarians have not completed grade 8.

Municipalities

The major event this year at the municipal level was the creation of an Association d'expression française des municipalités de l'Ontario. The sponsor of the new organization, Gisèle Lalonde, the mayor of Vanier, stated that the approximately 70 communities with large Francophone populations felt the need to call attention to their "uniqueness" and to tackle such problems as the provision of services in both languages. The French Language Services Act imposes no specific obligations on municipalities with regard to French services, but Section 16 of the Act states that a municipality serving a French-speaking population "may pass a by-law providing that...municipal services to the public shall be made available in both languages." Grants are available to municipalities for language training for members of council and employees, for the translation and publication in bilingual format of public documents, the establishment of a simultaneous interpretation service for council and public meetings and for bilingual road signs. Over 30 municipalities have received such grants.

The language question has certainly given rise to discussion in a number of municipal councils. In Ottawa three aldermen sought unsuccessfully to abolish the advisory committee on official languages and to restrict services in French. The councils in Orillia, Englehart and Pembroke adopted resolutions specifically exempting their respective municipalities from having to comply with Bill 8. Finally, the little municipality of Zorra declared itself officially unilingual English. To allay concerns expressed by certain Anglophone mayors and aldermen, Premier Peterson once again emphasized the optional nature of Bill 8 provisions on the delivery of municipal services in English and French.

Health and social services

As Bill 8 was being officially implemented, the provincial government, in cooperation with health and social services professionals, proposed a series of positive measures: additional assistance to young Franco-Ontarians who wish to make a career in this field, better communications with the Francophone community, language training for professionals, and the translation of forms and other documents. In addition, Notre-Dame Hospital in Hearst and Montfort Hospital in Ottawa were among the first 48 institutions to be designated under Bill 8 as facilities offering service to the public in both languages, and a large medical and social centre offering services in French opened in Toronto. In addition, a new Association d'intervenants francophones de la santé et des services sociaux et communautaires was established to oversee implementation of Bill 8 and ACFO conducted a study of French-language day-care services. In December the federal and provincial governments announced new initiatives to promote official languages and thereby bring several projects to fruition. These include

creation of residences for Francophone senior citizens, establishment of a Youth Job Co-op program and a study on small French-language businesses and economic development.

Gaétan Gervais of the Institut franco-ontarien observed, in *Language and Society* (Summer 1989, p. S-41), that "the strengthening of cultural life...will be the crucial element in the future of the Franco-Ontarian community." Fortunately, this strengthening is under way. The Franco-Ontarian Office of the Ontario Arts Council is playing a prominent role in promoting French culture in the province. The French network of TVOntario obtained new equipment in 1989 to enable it to reach a larger number of Francophone homes in northern and eastern parts of the province. This network, in co-operation with Radio-Québec and other Francophone companies, was able to offer Ontario's French-speaking population more diversified programming this year, including its first television serial, a broadcast on various well-known Franco-Ontarians and new children's programs. In addition, as a result of a CRTC decision, cable subscribers in the Ottawa area gained access to the French-language international (TV5) network and viewers of "Ontario 30", which is broadcast in this area, were pleased to learn on November 9 that this popular program on the Ontario network of Radio-Canada would not be cancelled as had been announced a week earlier. Furthermore, Ottawa's Festival franco-ontarien, held in June, was once again an enormous success and attracted more than 600,000 persons to its events. Lastly, Franco-Ontarian author Jean-Marc Dalpé received the Governor General's Award for his play, *Le Chien*. In short, despite the community's concerns about the relatively high (but, according to the 1986 census, decreasing) rate of language transfer, the official languages situation definitely seems brighter as a result of a greater number of services and institutions.

Quebec

Although part of the larger English-speaking society which forms a majority in Canada and North America, Quebec's 680,000 citizens whose mother tongue is English represent only 10.4% of the province's population; some 800,000 Quebecers (12.3%) speak English most often in the home. The relations between the two principal language communities in Quebec are complicated by the fact that the 5.4 million Francophones are well aware that they live on a largely English-speaking continent and have felt the need to promote the French language and culture. "Quite properly, Francophones in this province have begun to think and act as a majority and we, with varying degrees of good grace, have become reconciled to being a minority in Quebec." Peter Blaikie, former chairman of Alliance Quebec, spoke these words in May and they describe the changing relationships of the English- and French-speaking communities in the province.

This year the promotion of the French language in Quebec was omnipresent in exchanges between the two communities. In fact it was this requirement which

the Quebec government invoked to justify the use of the notwithstanding clause of the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the introduction of Bill 178 respecting the language of signage in the province. This issue, which was treated in detail in our 1988 Annual Report, continued this year to disturb English-speaking Quebecers and relations between the two language communities.

Bill 178 was adopted by the National Assembly in December 1988. It specified that "public signs and posters and commercial advertising, outside or intended for the public outside, shall be solely in French...notwithstanding the provision...of the Constitution Act, 1982." The Bill also provided for interior signage with "marked predominance" of French as allowed by the Supreme Court of Canada's judgment and indicated that other languages could be used according to certain specifications. Regulations in this connection would be forthcoming.

Following the adoption of Bill 178 there was an immediate and emotional outburst from the Anglophone community. Alliance Quebec declared that it was a dark day for Quebec when the Government failed to respect the fundamental rights to free expression guaranteed by the Quebec and Canadian Charters. A few Francophones who doubted the need for outdoors exclusion of other languages protested as well. For example, Benoit Lauzière of *Le Devoir* suggested that "French should be present everywhere, but not at the cost of censuring the free speech that would stop others from having their say." [Our translation.] Three of the four English-speaking ministers resigned over the signage issue on December 20, 1988. One of the three, Environment Minister Clifford Lincoln, in his speech of resignation in the National Assembly, said, "My language is not a blight on society. Why humiliate me?" [Our translation.] On January 8 close to 2,000 people gathered at Westmount's Victoria Hall and large protest rallies were also held in West Island communities, the Eastern Townships, the Gaspé Peninsula and indeed in most English-speaking communities across the province. The minority regional associations including the Townshippers, Gaspé's Committee for Anglophone Social Action, the Chateauguay Valley English-speaking People's Association, the Voice of English Quebec (City) and the Outaouais Alliance all joined in the struggle against Bill 178. In a press release the Commissioner of Official Languages, while recognizing the vulnerability of French in the North American context, regretted that the Quebec government had felt the need to invoke the notwithstanding clause in order to protect the cultural security of Francophone Quebec. He expressed the wish and hope that the Bill be changed. The situation was rendered even more tense by the disastrous December 1988 fire at Alliance Quebec headquarters, long police investigations of the arson and unfounded allegations concerning the then president of the Association, Royal Orr. These were widely deplored and condemned by community leaders in Quebec, and by the Commissioner and Prime Minister Mulroney.

Bill 178

The Government continued to defend Bill 178 as a compromise course which maintained the essence of the provisions of the Charter of the French Language

but, out of respect for the cultural communities, allowed for some indoor use of other languages. Claude Ryan, then Minister of Education and later also Minister Responsible for the Charter of the French Language, stated that "the attachment of Francophone Quebecers to Bill 101 is so strong....the Government and the National Assembly took into account the manifest popular will....at this stage of its evolution the Quebec population holds very strongly to the maintenance of its French visage which is still fragile and dangerously threatened...." On May 3 the Government published the regulations foreseen by Bill 178. They defined what was meant by the French language being clearly predominant with respect to interior signs: that the French lettering on signs must be twice as large as the lettering in other languages or that the French signs must be twice as numerous as the others.

Anglophone leaders condemned these rules as "ridiculous" and "monstrous" and many Francophones also criticized them as being difficult to apply. As the year progressed the passions raised with respect to Bill 178 appeared to subside somewhat but not necessarily the opposition to it. Most merchants appeared to be prepared to comply, albeit grudgingly, with the new law but some businessmen in Montreal and west Quebec announced their intention to defy it.

There was criticism of Bill 178 from many Francophones who feared that it represented a dismantling of the Charter of the French Language. The English-speaking communities' protests were met with even larger protests from the majority community. On March 12 more than 50,000 people, led by the Mouvement Québec Français (MQF), marched through the streets of Montreal in a demonstration against the federal Official Languages Act and what they considered the dismantling of the Charter of the French Language. The Mouvement's manifesto proclaimed that "the path of rebilingualization, which Quebec is once again taking, leads in the end only to our slow and sorry disappearance as a people." [Our translation.]

The debate about the possible disappearance of the Francophone community was launched in earnest by the MQF and by a controversial film and television program called "Disparaître", broadcast by Radio-Canada on February 12 and chaired by Lise Payette, well known media personality and former Parti Québécois cabinet minister. "Old-stock" Francophone Quebecers were warned that, because of a falling birth rate, immigration of non-Francophone peoples and assimilation to Anglophone communities, traditional families, such as the Tremblays, could disappear. Several demographers published studies outlining disturbing trends for Quebec's Francophones, for example the very low birth rate (1.4 births per woman of child-bearing age when a 2.1 rate is required for mere replacement) and the relatively small numbers of Francophone immigrants. However, other researchers, such as Réjean Lachapelle, a demographer with Statistics Canada, observed more encouraging signs, such as the increase in the number of Quebecers able to speak French. With this trend, and also a recent

slight increase in the birth rate, it was possible to ask whether one might not expect a more pluralistic, but still predominantly French-speaking, Quebec in the future.

The election

The discontent of the English-speaking community quickly made itself felt when in August Premier Bourassa announced the provincial election. Several of his Anglophone colleagues in the Liberal Party refused to run again for election and Alliance Quebec advised its members to vote for independent candidates, third parties, or as a last resort to spoil their ballots rather than support the Liberals or the Parti Québécois. Two new, largely Anglophone parties were set up, the Equality Party in Montreal and the Unity Party in several other locations. The goals of these parties were to defend the rights of English-speaking Quebecers, among other things to change the signage legislation, and they argued that the Anglophones had not been adequately represented by the Liberal Party. In response, Premier Bourassa and members of his party replied that they were promoting English-language health and social services and French second-language programs which were important to the minority community.

When the ballots were counted on September 25, four candidates of the Equality Party were elected in predominantly English-speaking areas of the Island of Montreal. Moreover, Equality and Unity Party candidates had taken many votes from the Liberals in other areas across the province. However, the Liberals retained a large majority in the National Assembly and had received a substantial proportion of Anglophone votes. Revamping his cabinet following the election, the Premier appointed two new Anglophones to his government: Sam Elkas as Minister of Transport and Public Security and Robert Middlemiss as Minister Delegate for Agriculture, Fisheries and Food. Mr. Bourassa interpreted his government's re-election as a signal that his language policies had won approval and that the economic strength of Quebec was the first priority of Quebecers.

Although the voters had returned the federalist Liberals rather than the Parti Québécois, which was committed to Quebec independence (with about 40% of the vote), the Premier nevertheless expressed the view that the federalist option could only be made secure if the Meech Lake Accord were duly ratified by all involved. In commenting the election, *Le Devoir*'s editor-in-chief, Paul-André Comeau, went further and wrote, "From now on, no one will be able to offer excuses for failing to ratify the Meech Lake Accord. In this regard, the election results put an end to the illusions of those who still believed yesterday that there had been a permanent softening of Quebec's position after the 1980 referendum." [Our translation.] On the other hand, many Anglophones and the leaders of Alliance Quebec continued to express reservations about the Accord and to suggest that it should pass only with amendments. Robert Keaton, the new president of Alliance Quebec, proposed that "our politicians sit down, and negotiate an agreement which is respectful of Quebec's five main points [conditions for signing the Constitution Act of 1982], including the recognition of Quebec's

distinctiveness...but the fundamental and legal rights contained in the Charter of Rights and Freedoms must be given greater protection."

Education

In 1989, as throughout the 1980s, both Anglophone and Francophone school systems faced social changes. In the Francophone system the numbers of school children have remained fairly constant at approximately 1,000,000 for the past few years but the enrolment of students of non-Francophone origins has been increasing dramatically. For instance, some reports predicted that non-Francophone children in the schools of the Commission des écoles catholiques de Montréal could represent half of the total by 1990. Consequently, there have been problems of social adaptation for both teachers and students alike. If the difficulties of the French schools are due to growing diversity, the problems of the English sector are related to the fact that the number of children in English schools continues to decline, sinking to about 100,000, compared to 128,000 five years ago and no less than a quarter of a million in 1970. The adjustments to cope with this were not easy. School closures were frequent and painful, with students and teachers sent elsewhere, sometimes a considerable distance. As one Anglophone school commissioner, Joan Rothman, pleaded, "If you close grade 1 at [Westmount's] Roslyn School, where does a grade 1 student with English eligibility from Westmount or central Montreal go to school? The answer is to Verdun, Côte-des-Neiges north of Queen Mary, Hampstead or Town of Mount Royal. That is not an acceptable answer...." Nevertheless, before the end of 1989 the Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) served notice that it was terminating the English stream at Roslyn School[1], while across Quebec several other English schools closed, including Mount Royal Academy, William Hingston High School, Barclay School, Bedford Elementary and Matapedia Elementary. An increasing number of children whose mother tongue is English, approximately 18,000, were attending French schools because parents wanted their children to be fluent in French and felt that an English school could not guarantee them such fluency.

School closures and longer bus rides for some children were not the only difficulty caused by the contraction of the minority's education sector. Sharing of facilities with the majority community has often taken place out of necessity, but these arrangements were occasionally tense because of the different needs of the two groups. For instance, the quarrel that broke out in 1987 between the Anglophone and Francophone Catholic communities of Brossard for control of the Good Shepherd School continued for yet another year. This matter has been dealt with in our last two Annual Reports. In 1989 the dispute, still unresolved at year's end, was marked by lawn signs, pickets in front of school board offices, and children sometimes kept home in protest.

---

[1] Before going to press, we learned that the English stream in Roslyn School would be maintained for another year.

The growth of certain French-language school systems and decline of the English ones also posed the problem of governance. In the Catholic boards Anglophones are generally only a very small minority and they may have no English-speaking commissioner to represent them. In the Protestant boards the French schools are burgeoning and there are inevitable tensions over the division of resources. For instance, in the PSBGM (where the French sector has grown in the space of two decades from almost nothing to an organization with 11,000 students) Francophone parents were demanding a separate French administrative sector and complaining about overcrowded facilities not equal to those of the well-established English system. In order in part to meet these problems the National Assembly finally adopted in December 1988 a new Education Act. Bill 107 had been long in the making. One purpose of this legislation, which was supported by Alliance Quebec, was to set up separate English- and French-language school boards in place of the traditional ones that were linguistically mixed and based on religious denominations. However, the new Act reserves autonomy for local school authorities in the teaching of religion. The Government planned to delay implementation of the provisions of the Act regarding the English and French school boards and asked the Quebec Court of Appeal to verify their constitutionality in a reference case.

In 1989 debate continued over the underfunding of the province's three English-language universities. Throughout the year representatives of McGill, Concordia and Bishop's all complained of insufficient funds from the Government. On October 16 Principal David Johnston of McGill asserted that despite its administrative efficiency his university has a large deficit and has been underfunded by the Ministry of Higher Education for at least nine years. Noting that three of the four seriously underfunded institutions were English, he went on to ask whether this was because of language and whether the Government would have allowed French institutions to remain relatively underfunded for so long. The Minister of Higher Education, Claude Ryan, responded by saying that Principal Johnston should not have raised the language issue in connection with university funding and argued that French institutions had special needs to enable the French-speaking community to catch up with the Anglophones in university education. He also pointed to a recently announced appropriation of $60 million for Quebec's universities, of which about $16 million (28%) would be allocated to McGill.

There was some good news in the college sector for the English-speaking community: Heritage College in Hull was able to celebrate its 20th year of English instruction and its second year of autonomous existence with plans for major expansion thanks to a government capital grant of $6.8 million. As well, Quebec was making additional funding available for Bishop's University, Champlain College and other institutions.

This year Education Minister Ryan targeted as priorities the improvement of English and French language programs in Quebec schools. (See Part V.) In

particular, efforts were made to accelerate the process of putting out English-language versions of new programs of study and teaching guides. Additional resources were appropriated for English and French second-language programs for schools and adult education courses. Alliance Quebec welcomed these initiatives, stressing that better French second-language programs were a priority in order to allow young and not-so-young English-speaking citizens to find a place in the labour force of the province. The Association hosted a special seminar on teaching French as a second language.

Health and social services

The minority community's constant calls for better health and social services in English under Bill 142, passed in 1986, elicited a further positive response this year. On May 24 federal Secretary of State Gerry Weiner and Quebec junior minister for Health and Social Services, Louise Robic, signed a Canada-Quebec Agreement on access to health and social services for Anglophones. Under the terms of the agreement, which is to last for five years, the federal government will contribute $550,000 in 1989-90 to cover half of certain costs of administering services in English in the province.

During the year all 11 regional health and social service councils in the province submitted plans for implementation of Bill 142 and these plans were approved and going into effect by the end of the year. Fifty-five institutions on the Island of Montreal and some 150 others in Mainland locations, including hospitals, social agencies and community clinics, were identified as centres for providing English-language services. But some Anglophone leaders were not satisfied that the plans represented reality. Former Townshippers Association President Mary Mitchell said that English services in her region were still insufficient and that when a person is sick "the last thing you need is a language barrier." For its part, the *Gazette* pointed out that "Access plans...are not the same as actual services" and noted that some health and social services institutions are so short of funds that they have difficulty offering adequate services in French, their principal language; they may be quite unable to serve people in English as well."

Moreover, a white paper released by the Health and Social Services Department in April raised new fears in the minority community, since it proposed to replace existing management boards of individual health and social service institutions, some of which are largely Anglophone, with regional and sectoral boards that would by necessity be controlled by the majority community. The draft bill, based on this white paper, presented to the National Assembly before year's end contained a clause allowing for modified boundaries of the regional management boards, where warranted, because of the "linguistic and sociocultural characteristics" of a local community. It reaffirmed the right of English-speaking persons to receive health and social services in their first language, resources permitting. Nevertheless, members of the minority community continued to express reservations concerning the bill.

In 1989 Alliance Quebec, the Townshippers and other minority associations continued to press both the federal and Quebec governments to improve the representation of English-speaking people in their offices across the province. It was reported that 3.9% of Quebec public servants were from the province's cultural communities, but that less than 1% were Anglophones. On the other hand, 5.5% of employees of federal departments in Quebec (excluding the National Capital Region) were English-speaking. (See Part II.) By contrast, Anglophones were adequately represented in the offices of federal Crown corporations in Quebec, representing 24.8% of all staff according to the last estimates, which date from 1987.

The matter of the Town of Rosemere's bilingual status was argued before the Quebec Superior Court this year, but no decision was available at year's end. The reader may recall that Rosemere was originally considered bilingual by virtue of Section 113(f) of the Charter of the French Language because it had possessed a population that was 50% non-Francophone. However, when its Anglophone population fell in 1986 the Office de la langue française revoked bilingual status. Under Section 113(f) institutions, including health and education ones, are entitled to use a language other than French in their internal communications and include it on their signage alongside French. A number of other Quebec municipalities whose English-speaking population may also fall below 50% were anxiously watching the outcome.

The language situation of the cinema in the province continued to cause concern for French speakers as the proportion of French films shown this year fell from 43% to 34%. On the other hand, revenues from commercial films shown in French increased substantially. An acrimonious debate began this summer when a number of films were shown only in English at Montreal's Festival des films du monde. The festival's president and vice-president, Serge Losique and Danièle Cauchard, replied to their critics that 110 of the 250 feature films were either in French or had French sub-titles or were dubbed in French, about the same number as the previous year; that was more French films than at the Cannes Festival. Anglophones feared that as a result of this controversy the Government might reimpose the short-lived regulations proposed in 1988 by then Cultural Affairs Minister Lise Bacon to limit the distribution of new English films until French versions were available. At year's end the matter was still under review. Hearings before the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission in Montreal in November also centred on the issue of language targets for English and French. The Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois recommended that French-language radio stations be required to devote 65% of their "song" time to French-language music and it was also suggested that English-language stations increase their offerings of French pieces beyond the current 5%.

During a visit to Quebec City in October the Commissioner welcomed the opportunity to discuss informally with the Premier and two of his ministers several of

the issues mentioned in this section; they appeared to be well aware of the concerns of the English-speaking Quebec communities. Another issue reviewed briefly in the course of these conversations was that of language services in the National Capital Region. During the year the Commissioner also addressed a number of French-speaking groups in Quebec and was guest speaker at the annual meeting of Alliance Quebec and at Heritage College's 20th anniversary.

Minority associations

Alliance Quebec and its fellow associations had a full year. Despite the trauma of its devastating fire and the related inquiries, a theft, and the absence of a president for part of the year, the Alliance emerged with renewed credibility. Its annual convention in May brought together over 500 delegates and guests and the participants in the debates, included Secretary of State Gerry Weiner, Quebec cabinet ministers Louise Robic and John Ciaccia, and Quebec Opposition Leader Jacques Parizeau. The exchanges focused on the choices that lie ahead for the minority community. The Commissioner of Official Languages also attended the whole annual meeting and addressed the convention, stating that "the continued vitality of the English-speaking community [in Quebec] will depend...on assistance for those unable to function in French and increased individual bilingualism within the community as well as greater financial and organization support for community groups and institutions." The Townshippers Association also held a successful annual convention; several thousand people gathered on September 16 in Lennoxville to celebrate the 10th anniversary of the organization. Finally, two new minority associations were established in 1989: the Coasters from the Lower North Shore of the Saint Lawrence River and the Students' Chapter from several campuses.

The Atlantic Provinces

The past year was a difficult but in some ways rewarding one for the 300,000 Francophones in the Atlantic provinces. New Brunswick Francophones were pleased with Premier Frank McKenna's announcement of his intention to proceed with plans to entrench Bill 88, which recognizes the equality of the two language communities, in the Canadian Constitution and those in the southeast of the province could applaud the election of the first Acadian mayor of Moncton, Léopold Belliveau. On the other hand, the rise of a new political party opposed to official bilingualism complicated the language debate. In Prince Edward Island the Department of Education announced reforms to enable Francophones to manage their own schools. In Sydney, Nova Scotia, school officials followed up on a decision of the Court of Appeal by establishing separate French classes and in Newfoundland the first French school opened.

The language debate

Twenty years after promulgation of **New Brunswick**'s Official Languages Act, the Hon. Louis Robichaud, its original sponsor, returned to its defence. "It's an enormous achievement and, to my mind, shows a rare generosity of spirit,

especially considering the background of racial and linguistic tensions that are endemic among us," he commented. [Our translation]. Our Office celebrated this anniversary by publishing a special report in *Language and Society* which was reprinted in *L'Acadie Nouvelle* in Caraquet, and in the *Telegraph-Journal* and the *Evening Times-Globe* in Saint John. Meanwhile, the founding in September of a new political party, the Confederation of Regions (CoR), was a subject of concern for many Acadians. The Party's constitution advocates the establishment of English as the province's only official language. Its leaders accuse the provincial and federal governments of discrimination in favour of Francophones. While Acadians generally refrained from dealing with CoR representatives because of the latter's "extremist" positions, they acknowledged that it was necessary to defend their own position. For example, when a CoR leader referred to the dream of a unilingual English New Brunswick and Canada, *L'Acadie Nouvelle* replied in an editorial that Anglophones and Francophones could live in peace together by observing a social contract that fully recognizes the rights of each group.

Meanwhile, a simple traffic offence gave rise to a sharp language debate. The case involved a Mr. Joseph Gautreau, who received a ticket from a policeman who could not serve him in French. Mr. Justice Richard of the Court of Queen's Bench dismissed the case, citing Section 20(2) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which states that "any member of the public in New Brunswick has the right to communicate with, and to receive available services from, any office of an institution of the legislature or government of New Brunswick in English or French." (See Part I, Chapter 2.) This was an important decision for the Francophone minority, which saw in it, at last, the statement of a clear obligation on the part of police forces to serve its members in French. At year's end the Attorney General, James Lockyer, stated that he would appeal this decision. In response to protests from Acadians, he emphasized that the reasons for the appeal were "procedural" rather than linguistic.

Government policy

The provincial government, following its 1988 policy statements, announced measures to advance its official languages program and to promote dialogue and better mutual understanding between Anglophones and Francophones but we have yet to see results. These measures included:

- gradual implementation of the official languages policy and a communications program that includes a videotape to provide information to public servants and the general public;
- greater priority to second-language instruction (in both English and French) in New Brunswick schools and exchange programs between Anglophone and Francophone pupils;
- a conference on official languages that could provide advice to the Government and promote dialogue between the two language communities;

- a program to twin Anglophone and Francophone municipalities;
- a strengthened Cabinet committee responsible for official languages.

Reacting to concerns of some unilingual Anglophones about the impact of the new policy on the public service, the co-chairperson of the Cabinet committee on Official Languages, Hubert Seamans, issued a reassuring statement: "Rather than trying to meet service needs by designating individual positions, we are using a 'team approach' to provide service in both languages. We believe it is both fair and flexible....I know some people are saying that government jobs will be lost because of this policy. But that's just not true. I want to restate our commitment that no civil servant will lose employment, or level of employment, as a result of this policy."

Francophone participation

A number of Acadians criticized the Government for low Francophone participation in some sectors of the provincial Public Service. Although overall Francophone participation in the Public Service is roughly equitable (it stands at 32.7%, while Francophones constitute approximately 33.5% of the province's population), Francophones are under-represented in several employment categories, particularly among managers and technicians. Francophones are also few in number in some departments such as Transport and the Office of the Comptroller General and in most offices located in the capital. We note in passing that Francophones occupy 2,237 positions (30.7%) in the federal Public Service in New Brunswick. This represents significant progress but not a perfect balance.

The media

This year's budget cuts at the CBC were roundly criticized, given the Corporation's contribution to the advancement of Francophones in New Brunswick. It is feared that budgetary restrictions will reduce local programming. On a more positive note, the CRTC approved the opening of three new community radio stations, in Edmundston, Grand Falls/Grand-Sault and St. Quentin. Francophones were pleased once again to have a provincial French-language daily (*L'Évangéline* in Moncton had to shut down operations in 1982). Thanks to a special fund set up by the federal and provincial governments, *L'Acadie Nouvelle*, which for five years had been published in Caraquet as a regional daily, was able to increase its press run this year and expand its distribution across the province. Then-president of the Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), Michel Doucet, stated that it was an historic moment and that *L'Acadie Nouvelle* met a pressing need within the Francophone community.

The University of Moncton

The University of Moncton, which has satellite campuses in Edmundston and Shippegan, is undoubtedly a driving force of Acadian culture. It has approximately 7,000 full-time students to whom its many faculties and departments offer a wide range of study programs, ranging from forestry to philosophy. In 25 years of existence, it has provided first-rate intellectual leadership to the

Acadian community. As its facilities and reputation continue to grow, it is planning to establish, in 1990, the first international institute for common law studies in the French language.

Municipal affairs

The citizens of Moncton celebrated the election in 1989 of Léopold Belliveau as mayor. In addition, representatives of a new group, the Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, elected its first board of directors in Beresford. The Association, which represents 19 French-speaking and bilingual municipalities, wishes to be recognized by the Provincial Municipal Council. In all, we estimate that approximately 10 of the 21 towns and 40 of the 88 villages — those where Francophones represent more than 50% of the population — offer bilingual services. However, the language of deliberations in the municipal councils is still usually English, except when all the councillors are Francophones. At year's end, as a result of an innovative proposal by Premier Frank McKenna, a number of Anglophone and Francophone municipalities were twinned. Explaining his formula for linguistic promotion and mutual understanding, the Premier said: "I see New Brunswick as a province where our two linguistic communities can develop side by side in mutual respect and harmony, a province where our two communities can retain their distinctive character while working together...." [Our translation.] This is a wish to which all people of good will can subscribe.

On October 27 the Secretary of State, Gerry Weiner, and New Brunswick's Minister of Intergovernmental Affairs, Aldéa Landry, signed a series of agreements on the delivery of bilingual educational and government services. In November Premier McKenna announced a new policy for legal and administrative tribunals designed to improve their level of bilingualism. Acadian spokespersons also emphasized the importance of providing social and health services in French throughout the province, both in local clinics and in major centres such as the Saint John Regional Hospital. The provincial government agreed to offer all New Brunswickers health services in the official language of their choice and the Regional Hospital identified 125 of its 2,000 positions for the purpose of delivering service in French.

Finally, at the annual meeting of the SAANB held in Bathurst in June, 200 delegates voted in favor of a resolution to entrench Bill 88 in the Canadian Constitution. At the end of the year the Association gave its support to a provincial petition calling for greater respect for the French language in all spheres of provincial life.

In **Nova Scotia** there was an important court decision this year concerning education. "It is my opinion that 'looked at objectively', 50 children of qualified parents, as the applicants are, living in this territorial area is a sufficient number to warrant the provision to them of minority language instruction, out of public funds." This was the unanimous decision of the Nova Scotia Court of Appeal,

written by Chief Justice Clarke, in a case that pitted a committee of Francophone parents against the provincial government. This decision, which reversed a ruling of the Nova Scotia Supreme Court, obliged school officials in Sydney to offer a program in French. Accordingly, 46 Francophone children from kindergarten to grade 9 were able to enter French-language classes at Cornwallis School in Sydney. (See Part I, Chapter 2).

Collège de l'Acadie

Following the 1988 announcement of plans to found the Collège de l'Acadie, an advisory committee chaired by Réal Samson was formed to oversee its establishment. The committee held a series of consultations in Acadian areas. The future college will have six learning centres in the province linked by a distance education system. Courses will begin on a trial basis in 1990.

Broadcasting

Two Acadians were appointed to the provincial government in 1989. Guy LeBlanc was named Minister of Community Services and Minister responsible for Acadian Affairs and Neil LeBlanc was made Solicitor General, Provincial Secretary, Minister responsible for Youth and Minister in charge of the Regulations Act. At a CRTC hearing Guy LeBlanc called for more regional radio and television production and emphasized the importance of French-language news for Francophone communities outside Quebec. While congratulating the CBC for "Bonjour Atlantique", spokesmen for the community also stressed the need for more local French-language programming. The CRTC granted a licence to Radio-Clare, a community radio station that will begin broadcasting to Francophones in southwest Nova Scotia in April 1990.

Government services

Mr. Justice Gerald B. Freeman of the Shelburne County Court handed down a decision in favour of Daniel Saulnier, a fisherman who had not been informed in French of changes made to catch quotas. The judge stated that "Failure to recognize the importance of the French language to the affected people of the area goes beyond mere official insensitivity on the part of the Department of Fisheries; it is an infringement of a Charter right."

Associations

Following a 1988 survey of the Acadian population the Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse launched a project to promote French in Acadian areas and opened an office in Sydney. Its Director, Paul Comeau, stated that "the community needs to show the provincial government that it wants to present a French image and claim services in French." [Our translation.] In addition, the Fédération des festivals acadiens de la Nouvelle-Écosse formed an interim committee to prepare for the establishment next year of an Acadian cultural council. Lastly, the Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse celebrated its fifth anniversary. The Fédération is proud of its achievements, which include symposiums and training sessions for parents, public-speaking competitions and summer camps for students and home and school associations.

In **Prince Edward Island** progress in minority schooling and in other community areas produced some optimism this year. "It is never too late to do the right

thing, and it seems that the provincial government is now willing to do something...." [Our translation.] Such was the assessment of one Acadian commentator one year after the decision of the Prince Edward Island Supreme Court on the educational rights of Francophones. After considering possible reforms, the Department of Education made public a working document on an educational system apparently based on the concept of a "dual school map" including independent boards for each language group. The provincial government intends to make changes to its school regulations to enable Francophones to manage their own schools.

Education

The provincial government, which has for some years been co-operating with the other Atlantic provinces in education and linguistic matters, concluded an agreement with Quebec. It provides for exchanges of students, teachers and public servants and for a permanent commission to facilitate co-operation between the two provinces. In addition, the Minister of Education, Paul Connolly, signed a five-year agreement with the Secretary of State, Gerry Weiner, on first- and second-language instruction in French. Plans for the construction of a school and community centre in Charlottetown are well under way and the interim board of directors in charge of the project announced that the centre will be called "Le Carrefour de l'Isle-St-Jean". A site and calls for tenders are expected soon.

During CRTC hearings into the renewal of CBC licences, Island Francophones expressed their dissatisfaction with the lack of local French-language programming. There are no CBC studios on the Island and all programming originates in Moncton. Meanwhile, the Société Saint-Thomas d'Aquin, which celebrated its 70th anniversary, is examining the possibility of establishing a community radio station.

Broadcasting and government services in French

Minority representatives called for better services in French from local federal managers, and a directory was prepared giving telephone numbers of offices that provide service in French. The provincial government adopted a language policy that, in the words of Premier Ghiz, "is designed to increase the provincial government's capacity to enable Francophones to communicate with it in both languages...[and] to promote the development of Acadian culture." [Our translation.] The federal government's decision to close the military base at Summerside was of concern to many local residents. Since 1,300 persons in areas with a high concentration of Acadians are threatened with loss of jobs, some are even speaking of a "second dispersion".

In **Newfoundland** there was a school crisis in the capital. "It is urgent that our children be educated as soon as possible in their mother tongue, for assimilation to English is gaining ground daily. This is the tragedy that must be addressed." [Our translation.] These were the words of the chairman of the Comité des parents pour une éducation en français de Saint-Jean, Michel Clair, defending his cause in a September appearance before the Newfoundland Supreme Court. The

parents in St. John's are calling for French-language classes for their children under Section 23 of the Charter. Thus far the school board and province have turned a deaf ear. In their view, the number of children (17) does not justify such classes. The parents pointed out that Francophone communities in the western part of the province and in Labrador already have French-language classes. They also noted that a recent report by the Institut canadien d'éducation des adultes describes a serious illiteracy problem among the province's Francophones and that this situation could be related to the lack of French schools. We learned, on going to press, that the Comité des parents had agreed to postpone the case until April 1990 and that additional meetings are being held with the Department of Education.

While the linguistic climate was variable this year in St. John's, it was more benign in western Newfoundland. In Mainland, on February 7, the province's first French school, École Sainte-Anne, opened its doors to 64 students from nursery school to grade 4. The school is also used as a community centre.

The Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador had a busy year. Working with local groups, its first target was education. It also participated in community radio projects in Labrador and St. John's and in other community development projects.

Business people from the Port au Port area this year explored the possibility of creating a park "at the end of the Cape". A study showed that the potential of the tourist industry could be further developed and that the region has a rich and unique cultural heritage and an extraordinary natural environment. Meanwhile, Francophones in Mainland and Cape St. George have for some years been calling for a road to link these two communities on the peninsula. Finally, the mayor of Cape St. George stated, following meetings with provincial representatives, that his municipality would soon enjoy town status. Cape St. George could thus become the first town in the province to have a Francophone majority.

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES
COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

RAPPORT ANNUEL 1989

PARTIE IV

La chronique minoritaire

TIRÉ À PART

Pour des exemplaires additionnels, écrivez à la Direction des communications, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8, ou encore téléphonez à frais virés au (613) 995-0826.

Les résidents de la région de la capitale nationale peuvent déposer leur plainte en téléphonant au (613) 992-LANG (992-5264).

Le Commissariat aux langues officielles a aussi des bureaux régionaux dans les villes suivantes :

Commissariat aux langues officielles
Région de l'Atlantique
Place Héritage
95, rue Foundry, pièce 303
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7

Tél. : (506) 857-7047
1-800-561-7109

Commissariat aux langues officielles
Région du Québec
1179, rue Bleury, pièce 401
Montréal (Québec)
H3B 3H9

Tél. : (514) 283-4996
1-800-363-0628

Commissariat aux langues officielles
Région de l'Ontario
1, rue Dundas ouest, pièce 2410
Toronto (Ontario)
M5G 1Z3

Tél. : (416) 973-1903
1-800-387-0635

Commissariat aux langues officielles
Région du Manitoba et de la Saskatchewan
Édifice Centre-Ville
131, boulevard Provencher, pièce 200
St-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2

Tél. : (204) 983-2111
1-800-665-8731

Commissariat aux langues officielles
Région de l'Alberta, de la C.-B., des T. N.-O. et du Yukon
Édifice Liberty
10506, avenue Jasper, pièce 1100-A
Edmonton (Alberta)
T5J 2W9

Tél. : (403) 495-3111
1-800-661-3642

Le Commissaire est également représenté par des agents de liaison à temps partiel dans plusieurs localités du Canada. Pour savoir si un agent est en poste dans votre région, téléphonez au bureau régional.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

1. Perspective d'ensemble : quelques percées dans un climat trouble

Le sort des communautés minoritaires, présentes dans tout le pays, est bien sûr souvent lié à l'évolution de la conjoncture politique, aux occasions qu'elle leur offre comme à celles dont elle les prive. Leur avenir dépend aussi des mesures de « protection » que leur offre leur gouvernement provincial notamment l'instruction, les services provinciaux et municipaux dans leur langue, de même que de celles que prend le gouvernement du Canada pour favoriser leur épanouissement, un objectif désormais consacré dans la *Loi sur les langues officielles*. Enfin, il est tributaire de l'action même des communautés et de leur volonté de survivre, voire de leur confiance en leur réussite. Globalement, les communautés minoritaires n'ont pas cessé de s'affaiblir en 1989. Mais à l'aube de la dernière décennie du XX^{e} siècle, un nouveau partenariat semble prendre forme entre le gouvernement du Canada, les minorités de langue officielle et leur gouvernement provincial ou territorial respectif. Il engendre de nouveaux espoirs.

C'est en fonction de ces trois axes que nous faisons le bilan des nouvelles initiatives en matière de concertation interministérielle fédérale et de collaboration intergouvernementale visant la protection et l'épanouissement des minorités, et que nous examinons le climat linguistique et certains de ses effets. Nous abordons la question de l'éducation dans la langue de la minorité, une question cruciale et urgente, sous la rubrique de cette collaboration intergouvernementale. Nous terminons notre tour d'horizon en faisant l'analyse des réalisations et des orientations des communautés et des principaux organismes qui les représentent au plan national, de même qu'en signalant certains aspects de l'action de la Canadian Parents for French et du Commissaire aux langues officielles en faveur de l'épanouissement des minorités. Dans le deuxième chapitre de la présente partie, nous effectuons un bref survol, province par province, des principaux dossiers intéressant les minorités de langue officielle. Les grandes questions linguistiques et juridiques sont abordées à la Partie I.

Année après année, notre rapport annuel tente de prendre le pouls des communautés minoritaires de langue officielle. Si nous y attachons une telle importance,

c'est que leur sort est à la fois lié à l'avenir même du Canada et réciproquement le conditionne de façon non négligeable. Leur affaiblissement appauvrirait l'identité du pays tout entier. À l'inverse, leur renforcement ne saurait que l'enrichir.

En concluant à l'unanimité l'Accord du lac Meech en juin 1987, les onze premiers ministres d'alors ont saisi et reconnu toute l'importance de la dualité linguistique. Ils ont voulu inscrire dans la *Loi constitutionnelle* que l'existence de nos communautés minoritaires constitue « une caractéristique fondamentale du Canada » et qu'à ce titre elles doivent être « protégées »[1].

Dans la foulée de cet énoncé de principes, le Parlement du Canada proclamait dans la *Loi sur les langues officielles* de 1988, l'engagement du gouvernement fédéral d'aller au-delà de la simple « protection » en s'engageant à :

> « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne » (article 41).

Cet engagement lie *chacune* des institutions fédérales, le secrétaire d'État du Canada s'étant vu confier un rôle clé, celui de :

> « suscite(r) et encourage(r) la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement » (article 42).

La Loi lui confie également, entre autres, la responsabilité :

> « (d')encourager et (d')aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue » [alinéa 43(1)*d*)].

Cet « épanouissement » que le Petit Robert définit comme « se développer librement dans toutes ses possibilités » trace toute l'ampleur de la tâche. Toute une série de mesures à prendre pour donner effet à cet engagement sont par ailleurs énumérées à l'article 43 de la Loi. Vous trouverez au chapitre 4b de la Partie I une analyse des activités du Secrétariat d'État. Nous examinons ici deux composantes : la concertation interministérielle fédérale et la collaboration fédérale-provinciale. Cette dernière se subdivise à son tour en deux volets : les services provinciaux et municipaux d'une part, l'éducation des minorités dans leur langue, d'autre part.

---

[1] Soulignons que personne à notre connaissance n'a contesté l'à-propos de cette disposition de l'Accord.

Concertation interministérielle

Le Secrétariat d'État a pris certaines initiatives intéressantes dans l'exercice de ce rôle nouveau de concertation interministérielle.

- Grâce à l'aide financière du Secrétariat d'État, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) et Alliance Québec ont pu identifier les programmes fédéraux ayant des incidences importantes sur le développement des communautés minoritaires.

- Le Secrétariat d'État a préparé un répertoire de ces programmes fédéraux afin de les faire mieux connaître aux minorités, individus et groupes.

- Après avoir consulté ses membres, la FFHQ a dressé une liste des besoins des communautés francophones, par ordre de priorité, et déterminé les programmes les plus importants.

- Le Secrétaire d'État a parrainé des réunions entre la FFHQ et les ministres responsables des organismes suivants : Communications, Santé nationale et Bien-être social (en juin) et Emploi et Immigration (en septembre). Des réunions semblables auront bientôt lieu avec Alliance Québec.

- D'autres réunions ont été organisées avec les directeurs régionaux des ministères fédéraux dans certaines provinces.

Le dialogue est amorcé ; un dialogue tripartite axé sur une approche pragmatique qui aura pour effet de susciter la collaboration. Il est encore trop tôt pour qu'il en soit résulté des modifications à un programme ou aux modalités de sa mise en œuvre. Par exemple, le gouvernement fédéral consacrera quelque 250 millions de dollars pour appuyer la mise sur pied, par les provinces, de garderies. Toutefois, si ces garderies ne tiennent pas compte de la langue de la minorité, elles risquent d'être des foyers d'assimilation plutôt qu'un complément aux « établissements d'enseignement de la minorité », tel que stipulé à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les mesures prises jusqu'à maintenant, tout comme les ressources humaines qui y sont affectées, restent somme toute bien modestes compte tenu de l'ampleur de la tâche. Nous croyons que le Secrétariat d'État devrait demander aux administrateurs généraux des ministères et sociétés d'État d'élaborer des mécanismes de contrôle et d'évaluation de la mise en œuvre de l'article 41, et de lui présenter un rapport annuel sur leurs réalisations. L'an deux de la mise en œuvre de la Loi devrait débuter sous le signe d'une planification plus rigoureuse et de réalisations plus imposantes.

Collaboration fédérale-provinciale : les services

L'an dernier, nous avions félicité le Secrétaire d'État du Canada pour ses importantes réalisations au chapitre de la collaboration fédérale-provinciale en matière de langues officielles. Le travail s'est poursuivi tout au long de 1989.

- Des ententes subsidiaires ont été conclues avec l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Ces ententes donnent suite aux ententes-cadres sur la promotion des langues officielles et visent à assurer le financement conjoint de toute une gamme d'initiatives destinées surtout à accroître le nombre de services provinciaux en français offerts par les provinces.

- L'entente Canada-Québec, d'une durée de cinq ans, signée au printemps, prévoit des déboursés d'environ 10 millions de dollars pour la mise en œuvre de la loi 142 garantissant l'accès aux services sociaux et de santé en langue anglaise. Les projets proposés tiennent compte des besoins particuliers des 11 régions socio-sanitaires assujetties aux dispositions de la loi 142. On prévoit notamment des campagnes d'information et de publicité.

- À la fin de l'année, la Nouvelle-Écosse devenait la cinquième province à signer une entente-cadre pluriannuelle. Cette province pourra ainsi bénéficier de l'appui du Secrétariat d'État, entre autres pour la mise en œuvre de sa politique de services en français.

- Un autre accord de collaboration intergouvernemental mérite d'être souligné : celui de la Maison de la francophonie de Vancouver, qui deviendra un foyer de vitalité de la langue française en Colombie-Britannique.

- Enfin, une entente a également été conclue avec le Yukon pour l'élaboration, l'amélioration et la mise en œuvre des droits et des services en français ainsi que d'autres ententes de portée plus limitée, dont certaines avec le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

En élargissant la gamme de services offerts dans la langue de la minorité, le gouvernement fédéral et bon nombre de provinces concrétisent ainsi l'engagement pris en juin 1987, de protéger les minorités linguistiques. Il faut aussi souligner l'entrée en vigueur le 1er janvier 1990 dans tout le pays d'une disposition du Code criminel qui garantit à tout accusé un procès devant un juge et un jury parlant sa langue. Mieux encore, les provinces collaborent entre elles comme en témoignent un accord multisectoriel signé à l'été entre le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard ou encore la signature, le 14 décembre, par les trois premiers ministres des provinces maritimes d'un protocole de coopération visant à favoriser l'échange d'information et de services au sujet des affaires acadiennes et francophones.

Nous souhaitons vivement que le gouvernement fédéral et l'Alberta signent d'ici peu une entente-cadre de la qualité de celle conclue avec la Saskatchewan au lendemain du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mercure, et que le Manitoba, tout comme la Colombie-Britannique, se joignent au club des ententes-cadres de promotion des langues officielles.

Collaboration fédérale-provinciale : l'enseignement

C'est en 1970, dans le domaine de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde, qu'avait débutée la collaboration fédérale-provinciale en matière de langues officielles. Celle-ci donnait suite au Livre II (Éducation) du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton qui avait recommandé que les gouvernements provinciaux et territoriaux élargissent leurs programmes d'enseignement dans la langue des communautés minoritaires de langue officielle aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. La Commission avait également préconisé un enseignement plus poussé de la langue seconde. Le gouvernement fédéral entreprit alors de partager avec les provinces et territoires les coûts supplémentaires découlant de ces programmes. En 1983, une nouvelle entente globale était conclue par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC). C'est également avec le CMEC qu'était signé, en novembre 1988, un nouveau protocole d'entente consacrant jusqu'au 31 mars 1994 une augmentation des versements du gouvernement fédéral au taux annuel moyen de 3,8 p. 100. À la fin de 1989, de nouvelles ententes bilatérales avaient été conclues avec chaque province et territoire. Ces accords mettent la priorité sur l'élaboration de nouveaux programmes plutôt que sur le soutien de ceux qui existent déjà ; les versements aux fins de « l'infrastructure » dépendent en effet du nombre d'élèves inscrits. C'est ainsi qu'était entamée la vingtième année d'une collaboration intergouvernementale fructueuse.

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le 17 avril 1982, bon nombre d'intéressés s'attendaient à voir des résultats plus spectaculaires que ceux dont ils ont été témoins. Un profond désenchantement a progressivement remplacé l'enthousiasme des premières heures chez les francophones de l'extérieur du Québec. Dans la majorité des provinces, le nombre d'établissements de la minorité, qui ont été créés au cours des huit dernières années, est loin de correspondre aux besoins des communautés minoritaires et de respecter leurs droits.

Commission nationale des parents francophones

C'est sans doute pour cette raison que la Commission nationale des parents francophones (CNPF) avait vigoureusement réclamé du gouvernement fédéral l'appui financier nécessaire à la réalisation de sa mission : récupérer d'ici l'an 2000, dans chaque province et territoire, une bonne majorité des jeunes visés par l'article 23 afin qu'ils aient accès à une instruction de qualité en français, dispensée dans des établissements d'enseignement contrôlés par la minorité. Nous nous sommes réjouis lorsque le secrétaire d'État répondit à l'appel, en accordant à la Commission et à ses composantes provinciales et territoriales des ressources financières qui allaient leur permettre de s'attaquer, en 1989, avec plus de sérieux à une tâche d'une telle envergure.

Comment la CNPF et ses composantes provinciales et territoriales entendent-elles s'acquitter d'une telle mission ? Ses dirigeants estiment que la concrétisation des

droits scolaires des minorités passe d'abord par l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour chaque province et territoire. Cette planification doit tenir compte de l'état actuel du développement de l'enseignement en français et des particularités du système d'éducation de chaque juridiction.

Au départ, les parents s'attendaient à ce que leurs gouvernements respectifs élaborent, en consultation avec les principaux partenaires en éducation et sans attendre un arrêt de la Cour suprême, le plan de mise en œuvre de leurs nouveaux droits scolaires. Mais face à une attitude essentiellement réactive et à la suite de recours répétés aux tribunaux, les parents se sont rendus à l'évidence qu'ils auraient à concevoir le système d'éducation approprié eux-mêmes et à en réclamer la mise en œuvre dans les meilleurs délais. Ils devront donc établir la carte du réseau des écoles élémentaires et secondaires qui devra éventuellement desservir la majeure partie de la clientèle admissible. Cette démarche facilitera dans un deuxième temps la conception de la structure administrative et du système aptes à assurer la gestion de l'instruction et des établissements de la minorité dans chacune des juridictions où elle fait défaut.

Les plans d'action adoptés en février dernier au Congrès national des parents francophones comprennent deux grands volets d'action. Le programme de maintien assurera la formation continue des bénévoles et la liaison entre les divers intervenants et fournira un appui professionnel et technique aux comités de parents là où des programmes sont offerts. Le programme de développement regroupera les parents qui veulent obtenir des services scolaires en français et leur fournira l'appui nécessaire à leurs revendications : documents d'information, outils de sensibilisation, démarchage efficace et préparation, au besoin, de recours judiciaires.

L'absence d'un réseau adéquat de garderies et de maternelles de langue française entraîne souvent l'anglicisation des enfants francophones avant même qu'ils ne fréquentent l'école. Pour contrer ce problème, la CNPF a élaboré un projet de recherche visant à établir un réseau pancanadien de garderies françaises en milieu minoritaire. On retracera d'abord les enfants d'âge préscolaire dont au moins un des parents, conformément à l'alinéa 23(1)*a*) de la Charte, est de langue maternelle française. On élaborera ensuite le contenu pédagogique du programme et on formera le personnel de soutien et les bénévoles.

Le mouvement de parents francophones a rapidement tiré profit des nouvelles ressources mises à sa disposition et est passé à l'action. D'un bout à l'autre du pays, ses réalisations se sont vite multipliées. Ainsi, en moins d'un an, quelque 65 nouveaux comités de parents (dont 20 au niveau préscolaire) se sont ajoutés aux 436 comités de parents du réseau qui compte plus de 30 000 bénévoles actifs.

L'article 23 et le Québec

Au Québec, le jugement de la Cour suprême du Canada rendu en 1984 dans l'affaire de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec c. le

Procureur général du Québec a eu pour effet d'étendre les droits à l'instruction dans la langue de la minorité aux enfants des citoyens canadiens qui ont reçu leur instruction au niveau primaire ou secondaire en anglais au Canada (plutôt qu'au Québec seulement comme le voulait la *Charte de la langue française*). Rappelons qu'en vertu d'une disposition générale énoncée à l'article 59 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, l'alinéa 23(1)*a*) portant sur le critère de la langue maternelle ne sera proclamé en vigueur au Québec que lorsque l'Assemblée législative ou le gouvernement du Québec l'aura autorisé. Dans ce contexte, le déclin marqué du nombre d'inscriptions dans les écoles anglaises (de 248 000 élèves en 1970-1971 à 104 000 en 1988-1989) préoccupe beaucoup les Canadiens d'expression anglaise de la province. Attribuable à de nombreux facteurs dont la baisse des naissances et l'exode des anglophones, ainsi que l'accroissement de la fréquentation des écoles françaises, ce phénomène n'est pas sans créer de sérieux problèmes.

Conscient de l'érosion de plus en plus marquée de l'homogénéité linguistique des secteurs protestant et catholique, le gouvernement du Québec a proposé, par le biais de la loi 107, la création de conseils scolaires établis sur une base linguistique plutôt que confessionnelle. Cependant, comme ces dispositions pourraient entrer en conflit avec l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* portant sur les écoles confessionnelles, le gouvernement du Québec a choisi de les soumettre à un renvoi auprès de sa Cour d'appel pour qu'elle donne son avis sur leur constitutionnalité. Malgré certaines réserves, nombreux sont les porte-parole de la communauté anglophone qui ont accueilli favorablement cette démarche, tout en souhaitant que, dans le cas de délais imprévus, la province prenne elle-même l'initiative d'une modification constitutionnelle de l'article 93. On trouvera plus de détails à ce sujet sous la rubrique « Québec » dans le prochain chapitre.

Une étude sur la portée et la mise en œuvre de l'article 23

Le Commissariat aux langues officielles a également voulu contribuer à la mise en œuvre de l'article 23. Sa réflexion sur cette question fut d'ailleurs nourrie par les échanges de vues entre le Commissaire et les principaux intéressés au cours de ses voyages au pays. Ses entretiens sur ce sujet avec le ministre de l'Éducation de la plupart des provinces et territoires et avec la majorité des premiers ministres ont donné quelques résultats et ont confirmé à ses yeux la nécessité d'entreprendre une étude globale sur la portée de l'article 23 et la problématique de sa mise en œuvre au pays. Le Commissariat souhaitait en effet mettre à la disposition de l'ensemble des intervenants un ensemble de données et d'analyses qui faciliteraient la concrétisation des droits scolaires des minorités. Nous espérons rendre publics les résultats de cette étude d'ici l'été 1990. Nous en donnons ici les grandes lignes.

Dans un jugement rendu en 1984 dans la cause de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec c. le Procureur général du Québec, la Cour suprême du Canada avait déclaré : « ... le constituant a manifestement jugé déficients certains des régimes en vigueur au moment où il légiférait, et peut-être

même chacun de ces régimes, et il a voulu remédier à ce qu'il considérait comme leurs défauts par des mesures réparatrices uniformes, celles de l'article 23 de la Charte, auquel il conférait en même temps le caractère d'une garantie constitutionnelle ». Sur les 16 causes portées devant les tribunaux depuis 1982 pour clarifier le sens et la portée de cet article, treize jugements ont été rendus. Le premier chapitre de cette recherche présente une synthèse de cette jurisprudence et retrace l'évolution du sens que les tribunaux ont donné aux critères d'éligibilité, au mot « instruction » ainsi qu'aux notions d'« établissements d'enseignement », de « gestion » et d'égalité dans la qualité des services.

Le deuxième chapitre nous donne pour chaque province et les deux territoires le contexte historique et la description du système d'éducation, en plus de présenter des données statistiques sur la clientèle admissible, les inscriptions aux programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et le nombre d'écoles de langue française et de langue anglaise.

Dans le troisième chapitre, on analyse la problématique de la gestion ainsi que les composantes de la gestion scolaire contemporaine, en mettant en relief les éléments les plus pertinents en regard du contrôle par la minorité de ses établissements. Dans un quatrième chapitre, chacun des modèles actuels ou proposés de gestion scolaire pour les minorités sont présentés et évalués par catégorie, à partir d'une grille fonctionnelle, en faisant ressortir les forces et les faiblesses de chacun. Enfin, dans le dernier chapitre, on dégage les principales conclusions de l'étude et on formule des recommandations.

Le niveau post-secondaire

Le réseau collégial et universitaire de langue anglaise au Québec fournit un large éventail de programmes et permet, malgré les difficultés de financement qu'il connaît et dont nous faisons notamment état au chapitre suivant, d'assurer à la minorité d'expression anglaise un taux élevé de fréquentation des études postsecondaires. Nous analysons ici la situation des minorités dans le reste du pays.

Les possibilités d'accès à un enseignement dans la langue de la minorité à l'extérieur du Québec, et plus encore l'égalité d'accès, ne seront possibles que dans la mesure où il existera un système d'éducation intégré du préscolaire (garderie et maternelle) à l'université. Les problèmes posés par l'enseignement postsecondaire en langue française à l'extérieur du Québec sont particulièrement complexes. Nous ne disposons d'ailleurs pas de données fiables sur les taux de fréquentation universitaire des francophones de l'extérieur du Québec, mais celles produites en Ontario en 1985, bien qu'on ne puisse les généraliser, révèlent une partie du problème avec acuité. Il avait été établi[2] que le taux de participation des Franco-Ontariens à l'enseignement postsecondaire était de 50 p. 100

---

[2] Churchill, Frénette et Quazi, *Éducation et besoins des Franco-Ontariens : le diagnostic d'un système d'éducation*, Conseil de l'éducation franco-ontarienne, novembre 1985.

inférieur à celui des non-francophones. Or, les possibilités d'accès aux programmes postsecondaires en français en Ontario — la création de la Cité collégiale et d'un éventuel réseau de collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française viendront bientôt rationaliser l'ensemble de ce secteur — excèdent déjà largement celles offertes à la plupart des autres communautés francophones en situation minoritaire. C'est aussi dans les régions où les francophones sont relativement peu nombreux et les choix très restreints que pourrait se manifester une demande plus forte découlant d'une mise en œuvre plus complète de l'article 23. Comment relever le défi ?

Compte tenu du nombre d'inscriptions nécessaires pour soutenir des programmes d'enseignement spécialisés, d'une part, et des possibilités offertes grâce à l'enseignement à distance d'autre part, les avantages de tirer profit du réseau des universités françaises du Québec sont manifestes. Cependant, avant de s'engager dans cette voie, il importe de renforcer les institutions existantes dans toute la mesure du possible. Le rôle qu'elles jouent auprès des communautés qu'elles desservent est primordial. Ces institutions devront d'ailleurs s'entendre sur une complémentarité fonctionnelle axée sur la création de centres et de réseaux d'excellence servant d'appui aux secteurs forts de l'économie dans leurs régions respectives. Dans les domaines très spécialisés, les étudiants se verront néanmoins dans l'obligation de poursuivre leurs études supérieures au Québec ou ailleurs. Il importe d'en arriver rapidement au plus large consensus possible parmi les intéressés afin de mieux servir la clientèle étudiante de demain.

Pourquoi tarde-t-on à passer aux actes ? Il faut tenir compte de deux caractéristiques de notre système. Le premier, c'est qu'au Canada l'éducation relève de dix provinces et de deux territoires. Qui plus est, sauf exception, l'autorité en la matière est partagée entre un ministère de l'Éducation et un de l'Enseignement supérieur... auxquels s'ajoute parfois un ministère responsable de l'enseignement technique et professionnel. Le deuxième, c'est que les universités sont des institutions privées : traditionnellement elles protègent, parfois jalousement, leur autonomie. Dans le cas des institutions bilingues ou partiellement de langue française, les besoins parfois divergents de leurs deux clientèles linguistiques viennent compliquer la situation. Enfin, l'unité d'action est rendue difficile en raison du morcellement de l'autorité. Pourtant, la clientèle à desservir est trop petite pour ne pas être vue comme une seule entité. Dans un tel contexte, c'est la voie de la collaboration et de la concertation dans l'établissement de réseaux inter-institutionnels qu'il faut privilégier.

Au cours d'une première réunion tenue à Montréal le 31 mars 1989, des représentants des neuf institutions concernées ont précisément défini un certain nombre de caractéristiques communes et se sont entendus sur l'utilité d'offrir un éventail élargi de programmes d'enseignement postsecondaire de qualité en français. Avec l'appui de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) et de l'Association des universités et

collèges du Canada (AUCC), les recteurs des institutions concernées ont entre autres jeté les bases d'une uniformisation des critères d'admissibilité, d'obtention de diplômes et de reconnaissance des titres de compétence, ce qui devrait faciliter la mobilité des étudiants et des professeurs. Une rencontre des recteurs à Sudbury en janvier devrait permettre d'établir les paramètres de cette coopération accrue entre les universités.

Le climat linguistique

L'année 1989 fut marquée à l'échelle du pays par l'ampleur croissante du débat sur l'Accord du lac Meech et par les réactions qu'a engendrées l'adoption de la loi 178 au Québec et des lois linguistiques de Regina et d'Edmonton. Les lettres ouvertes passionnées ont foisonné dans la presse. Se sont ajoutées à cela les protestations du parti CoR, en particulier au Nouveau-Brunswick, et du regroupement APEC, surtout en Ontario, contre la nouvelle loi fédérale sur les langues officielles et certaines lois et politiques de plusieurs gouvernements provinciaux. Dans ce climat trouble, parfois survolté, la vie quotidienne des minorités a parfois été pénible. La communauté d'expression anglaise du Québec et son organisme porte-parole, Alliance Québec, ont eu beaucoup de mal à se remettre des effets d'un double choc : l'adoption de la loi 178 et l'incendie qui a ravagé les bureaux de l'organisme à la fin de l'année.

Paradoxe intéressant, cette atmosphère empoisonnée a eu en certains lieux des retombées positives. C'est ainsi qu'au sein des majorités, certaines personnes soucieuses de voir plus loin rompirent le silence. Des dirigeants politiques et des journalistes ont cherché à assainir le débat linguistique, à mettre les faits en perspective et à donner des analyses de qualité. Soulignons à ce chapitre le rôle de premier plan joué au Nouveau-Brunswick par le *Telegraph-Journal* (et le *Evening Times-Globe)* de Saint-Jean et son rédacteur en chef, Fred Hazel. *L'Acadie Nouvelle*, grâce en particulier à Jean-Marie Nadeau, son nouveau rédacteur en chef, est aussi venue encourager le dialogue. Ces trois journaux ont notamment pris l'initiative de publier *in extenso* le dossier spécial que le Commissariat consacrait au Nouveau-Brunswick dans son numéro de décembre de *Langue et Société*, commémorant le 20e anniversaire de l'adoption de sa *Loi sur les langues officielles*.

Pendant ce temps, nos minorités se serraient les coudes. Leurs porte-parole prirent part aux débats en tentant de mieux faire comprendre leur situation, leurs besoins et leur vision de l'avenir en tant que partenaires.

On ne saurait parler du climat linguistique sans faire état du travail parfois remarquable accompli par plusieurs provinces pour répondre aux attentes de leurs communautés minoritaires et pour favoriser la progression de celles-ci vers l'égalité. Le détail des réalisations étant présenté dans le prochain chapitre, nous en signalons ici l'essentiel.

- Le gouvernement de la Saskatchewan conservait son insuffisante loi linguistique mais annonçait à la fin de 1989 la création de l'Office de coordination des affaires francophones et de traduction et en nommait le directeur. Qui plus est, ce gouvernement mettait au point un processus de planification de la mise en œuvre des droits scolaires de la minorité qui assurait aux porte-parole des Fransaskois une représentation suffisante. Le rapport du groupe de travail dirigé par M. Edgar Gallant ayant été sanctionné par le gouvernement, on commençait dès l'automne l'édification d'un système d'éducation fransaskois. Ce système pourrait être fonctionnel dès septembre prochain.

- Dix ans après le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Forest, le premier ministre Gary Filmon du Manitoba annonçait son intention de renforcer la politique manitobaine des services en français dans les régions désignées, mais non pas de l'enchâsser dans une loi, pour y inclure toutes les sociétés d'État et un bon nombre d'hôpitaux et d'agences de services sociaux. Cette politique stipule que quelque 130 bureaux et services gouvernementaux devront offrir des services en français. Elle prévoit en outre des panneaux routiers bilingues dans certaines régions. Cette annonce provoqua beaucoup d'éloges, autant des partis de l'opposition que des médias et ne suscita que quelques réserves du porte-parole de Grassroots-Manitoba, Grant Russell.

- Le gouvernement de l'Ontario pour sa part est resté inébranlable dans sa volonté de mettre en œuvre la *Loi sur les services en français* entrée en vigueur le 19 novembre dernier.

- Le gouvernement du Québec refusait de bouger en ce qui a trait à la loi 178, mais franchissait avec davantage d'empressement les étapes nécessaires à la mise en œuvre de la loi 142 qui assure la prestation de services sociaux et de santé en langue anglaise. Son ministre de l'Éducation annonçait par ailleurs l'allocation de fonds supplémentaires pour l'enseignement du français langue seconde, et l'adoption d'une nouvelle formule visant à équilibrer d'ici 1992 le financement des universités McGill, Bishop's et Concordia.

- Au Nouveau-Brunswick, le premier ministre Frank McKenna annonçait son intention de légiférer avant la fin de 1990, afin de reconnaître le droit des Néo-Brunswickois d'être entendus par un juge qui parle leur langue. Le premier ministre McKenna confirmait également son intention d'enchâsser dans la Constitution canadienne la loi 88 qui reconnaît l'égalité des deux communautés linguistiques de la province.

- Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard procédait à la mise en œuvre d'une politique globale de services en français. De plus, il s'engageait à faire appliquer pleinement les droits scolaires des francophones de l'Île.

De toute évidence, un nombre croissant de provinces acceptent la responsabilité qui leur incombe de mieux protéger et desservir leurs minorités. Il s'agit là

d'initiatives prometteuses. Les autres provinces pourraient fort bien s'inspirer de ces succès dans les mois à venir. Nous sentons certainement le souffle d'une nouvelle volonté politique qui pourrait consolider, avant qu'il ne soit trop tard, les assises de la dualité linguistique canadienne dans plusieurs provinces du pays.

Les communautés minoritaires

Dispersées sur l'ensemble du territoire canadien, la plupart des communautés minoritaires ont continué de s'affaiblir numériquement. Pour les transferts linguistiques entre francophones et anglophones, les anglophones du Québec, notamment à cause de leur concentration à Montréal, enregistrent un léger gain. En outre, parmi les allophones qui en 1986 indiquaient avoir adopté l'une ou l'autre langue officielle, les trois quarts avaient choisi l'anglais. La réduction des effectifs de la minorité anglophone est due à une forte émigration qui, au dernier recensement, avait par ailleurs considérablement diminuée.

L'anglicisation demeure la principale cause de la diminution des effectifs des minorités francophones. Inquiète du taux d'assimilation élevé surtout parmi les jeunes de la plupart des régions du pays, la Fédération des jeunes Canadiens français a entrepris une enquête nationale sur le sujet. Le recensement de 1986 nous rappelait cependant que les Acadiens du Nouveau-Brunswick manifestent une résistance à l'adoption de l'anglais qui est aussi remarquable par sa force que par sa stabilité, au moins depuis 1971. Le taux d'assimilation est resté à 7 p. 100, en dépit d'importantes variations régionales. Cette situation s'explique surtout par un taux de natalité légèrement avantageux, par un bilan migratoire beaucoup moins défavorable qu'auparavant et par la vigueur de l'industrie des pêches et du secteur minier dans le nord-est de la province. Le dernier recensement nous apprenait également que le taux d'assimilation chez les francophones de l'Ontario avait diminué et qu'à l'analyse, l'indice de continuité linguistique — les effectifs de langue au foyer divisés par les effectifs de langue maternelle — avait légèrement augmenté. Il est passé de 70,5 p. 100 en 1981 à 71,1 p. 100 en 1986 alors qu'il avait diminué entre 1971 et 1981.

D'aucuns se réconfortent par ailleurs à l'idée qu'il y a eu un certain progrès sur le plan qualitatif. Les francophones qui résistent à l'assimilation auraient-ils réussi à développer une meilleure carapace ? Les anglophones qui ont décidé de rester au Québec auraient-ils développé une identité de groupe plus forte ? Chose certaine, les communautés minoritaires, où qu'elles soient au pays, sont bien vivantes, parfois vibrantes, et dans l'adversité, leur détermination est souvent remarquable. Leur vie associative est beaucoup plus riche qu'il y a une décennie et leur réseau d'organismes plus diversifié.

Les minorités francophones

Les associations francophones nationales se sont attaquées à des défis de taille en 1989. À la tête du peloton, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) réunissait dans le cadre d'un congrès en juin dernier quelque 150 participants de toutes les provinces et territoires du pays pour les convier à une

réflexion d'envergure. C'était au lendemain de la profonde déception qu'elle avait exprimée au nom de ses membres à l'endroit de la position prise par le gouvernement du Québec devant la Cour suprême dans la cause Bugnet-Mahé contre la reconnaissance du droit des minorités de gérer leurs écoles. La démarche du Congrès visait à évaluer l'incidence du projet linguistique canadien issu des travaux de la Commission Laurendeau-Dunton sur la condition minoritaire et à dégager de nouvelles orientations. En conclusion, même jumelés, les deux grands volets du projet linguistique canadien, soit le bilinguisme institutionnel du Gouvernement et de ses tribunaux et les diverses formes d'appui du gouvernement fédéral aux minorités (radiotélédiffusion, soutien aux organismes communautaires, financement partagé de l'enseignement des langues officielles, appui à la prestation par les provinces de services essentiels dans la langue de la minorité, etc.) n'ont pas suffi, malgré toute leur importance, à enrayer l'assimilation. Comment, s'est-on demandé, assurer l'épanouissement de nos communautés ?

La langue française, à l'extérieur du Québec, doit devenir quelque chose d'utile, autant « pour les jeunes que les personnes âgées, dans les activités principales du quotidien » déclarait aux journalistes Guy Matte, aux termes du Congrès qui venait de lui confier un mandat de deux ans à la présidence. Changement de cap au sein de la Fédération des francophones hors Québec, l'édition du lendemain du quotidien *Le Droit* titrait, « du bilinguisme à la dualité linguistique ». À l'exemple des systèmes scolaires de langue française, la FFHQ veut-elle maintenant que soient créées d'autres « zones institutionnelles protégées » notamment dans des domaines vitaux tels que la santé et les services sociaux et communautaires ? Circonscrire la place des francophones de l'extérieur du Québec au sein de la francophonie canadienne de même que leur rôle dans le Canada de demain, tels sont les paramètres d'un projet de société pour l'an 2000 que la FFHQ se propose d'élaborer d'ici l'été 1991.

Parallèlement, la Fédération poursuivait son action sur plusieurs fronts : dossier constitutionnel dans lequel elle se montre de plus en plus favorable, en outre, à l'Accord du lac Meech, consultations sur les règlements prévues en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, radiodiffusion, analphabétisme.

Au chapitre de l'action d'autres associations nationales, soulignons le succès qu'a connu la Fédération culturelle des Canadiens français (FCCF) dans l'élaboration et les premières réalisations d'une politique générale de développement culturel des francophones de l'extérieur du Québec depuis le colloque « Visa pour la culture » de juin 1988. Forte de ses importantes réalisations dans le domaine de la radio communautaire, la Fédération des jeunes Canadiens français (FJCF), de plus en plus préoccupée par les faibles possibilités offertes aux jeunes de poursuivre des études postsecondaires en français et par les conséquences qui découlent de cet état de choses, a entrepris une recherche d'envergure sur cette question. Le rapport sera rendu public au début de 1990. La FJCF a également

lancé au printemps dernier son projet « Vision d'avenir », une vaste opération de recherches et de consultations qui aboutira à la formulation de mesures concrètes pour enrayer l'assimilation là où il faut concentrer l'effort, chez les jeunes.

Les Anglo-Québécois

L'année 1989 fut certainement une année particulièrement mouvementée pour la communauté anglophone du Québec. Personne n'était resté indifférent devant les trois événements majeurs qui avaient marqué la fin de 1988 : la décision de la Cour suprême du Canada concernant la langue de l'affichage commercial, l'adoption de la loi 178 à la suite de cette décision, et l'incendie du 30 décembre qui a ravagé les bureaux d'Alliance Québec à Montréal. Mécontents et consternés devant le recours à la clause nonobstant, Alliance Québec, de même que le Committee for Anglophone Social Action, l'Outaouais Alliance, la Châteauguay Valley English-Speaking People's Association, la Townshippers Association et la Voice of English Quebec ont organisé des assemblées publiques dans toute la province en janvier et février.

Fermement résolus à faire connaître leurs préoccupations au sujet de divers dossiers intéressant leur communauté, des membres d'Alliance Québec se sont rendus à Québec, le 4 avril, pour rencontrer les députés. Les 150 membres ont reçu un accueil sinon chaleureux du moins poli de la part des députés du gouvernement comme de l'Opposition. Pour sa part, le Commissaire a eu l'occasion d'apprendre de première main les vues des membres d'Alliance Québec lorsqu'il a pris part à leur assemblée annuelle, en mai. À la fin de l'été, Alliance Québec a demandé à ses membres — geste sans précédent — de manifester leur mécontentement à l'égard de la loi 178 en envisageant de voter pour un tiers parti ou, faute de mieux, en annulant leur bulletin de vote aux prochaines élections provinciales.

Alliance Québec a appuyé un groupe de citoyens qui, avec la ville de Rosemère, a intenté des poursuites contre l'Office de la langue française (OLF) en septembre, afin de contester la décision de celui-ci de révoquer le statut bilingue de cette municipalité. L'Alliance a fait valoir que si l'OLF peut révoquer ce statut, il a peut-être le pouvoir de mettre en cause le statut d'autres municipalités, d'établissements de soins de santé ou de services sociaux ou encore d'établissements d'enseignement qui dispensent des services à la population anglophone.

Alliance Québec a poursuivi en 1989 ses activités en faveur de la défense et de la promotion d'un Canada bilingue, une vision qui repose sur la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle. L'association a profité du débat entourant l'Accord du lac Meech pour exprimer ses vues au sujet de la protection des droits individuels et des droits des minorités. Elle s'est notamment présentée devant le comité législatif du Nouveau-Brunswick chargé de l'étude de l'Accord. En juin, elle est intervenue dans l'affaire Mahé-Bugnet dont était saisie la Cour suprême du Canada en raison de l'importance vitale que revêtent pour les minorités le contrôle et la gestion de leurs écoles. Lors des consultations

menées par la Direction des langues officielles du Conseil du Trésor en vue de la prise des règlements d'application de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, Alliance Québec, de concert avec ses sections régionales, a engagé la Direction à adopter une définition large et souple des notions de demande importante et de vocation du bureau.

Enfin, en octobre, Robert Keaton prenait la barre d'Alliance Québec. Il succédait à Royal Orr qui a quitté la présidence de l'association en mars pour poursuivre une carrière dans le domaine de la radiodiffusion. (Peter Blaikie, alors président du conseil d'Alliance Québec, a servi de principal porte-parole dans l'intervalle.) C'est aussi en octobre que l'organisme a emménagé dans ses nouveaux locaux du centre-ville de Montréal, clôturant ainsi un processus de reconstruction ayant nécessité une bonne partie de l'année. Les bénévoles, habilement secondés par un personnel dont la direction vient d'être confiée à Marie-Andrée Bastien, sont manifestement prêts à relever les défis des années 90.

D'autres préoccupations de la communauté anglophone du Québec sont examinées en profondeur au chapitre suivant.

La Canadian Parents for French

Depuis longtemps défenseur de la dualité linguistique et des droits des francophones à l'extérieur du Québec à recevoir un enseignement dans leur langue, le groupe Canadian Parents for French (CPF) a continué encore cette année à collaborer avec des associations francophones de l'extérieur du Québec dans la réalisation d'objectifs communs. Par exemple, le chapitre de l'Ontario a cherché à contrer la désinformation entourant la *Loi sur les services en français* dans cette province en consacrant un numéro spécial de son bulletin à ce sujet, adressant au besoin des lettres aux journaux, et en participant à des débats et à des lignes ouvertes. Le Festival national d'art oratoire de la CPF continue à intéresser autant les jeunes étudiants francophones que les étudiants anglophones apprenant le français. Enfin, le projet Rendez-vous Canada cherche à réunir des étudiants des deux communautés linguistiques dans le but de les sensibiliser à la vitalité de la langue française dans leur milieu.

L'action du Commissaire

Par souci de se tenir à l'écoute des Canadiens, de témoigner son appui à l'endroit des minorités et de continuer à sensibiliser le grand public à la réforme du régime linguistique, le Commissaire a, comme de coutume, effectué des voyages durant l'année dans les différentes régions du pays. L'explication de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, et en particulier de ses dispositions relatives aux minorités, ainsi que l'examen et la discussion des problèmes de chaque communauté ont occupé une place de choix lors de ses rencontres avec des gestionnaires fédéraux, des premiers ministres, des ministres, des représentants des

groupes minoritaires, des associations de parents, des administrateurs scolaires et des universitaires et autres enseignants, de même qu'avec les éditorialistes et autres représentants des médias. Le Commissaire vient ainsi étayer le travail indispensable accompli par le personnel des bureaux régionaux et les agents de liaison qui œuvrent à temps partiel. On trouvera à l'annexe A une description plus détaillée de ses activités et de celles du Commissariat.

2. Province par province : par monts et par vaux

Comme par le passé, le présent chapitre donne un bref aperçu, par province, des grands dossiers de l'année aux plans juridique, éducatif, institutionnel et communautaire. La jurisprudence récente en matière de droits linguistiques est également commentée au chapitre 2 de la Partie I.

L'Ouest

En tout, 180 000 francophones habitent les quatre provinces occidentales et les deux territoires. Leurs différentes collectivités forment de 5 à 1,6 p. 100 de la population de leurs régions respectives et les taux d'assimilation sont élevés ces dernières années. Par ailleurs, grâce aux efforts des francophones eux-mêmes, une infrastructure institutionnelle de plus en plus importante, qui devrait stopper ce raz de marée et peut-être même inverser le courant, a été mise en place. L'élément le plus déterminant à cet égard est à n'en pas douter le système scolaire. Très lents mais soutenus, les progrès varient sensiblement selon les régions.

Au **Manitoba**, en janvier, une rencontre entre le premier ministre Filmon et la Société franco-manitobaine (SFM) a suscité la reprise des activités d'un comité conjoint réunissant des représentants du gouvernement et de la minorité francophone. La SFM a profité des travaux de ce comité pour aborder les dossiers suivants : la gestion et la direction des écoles francophones ; la prestation de services en français et l'Accord du lac Meech, soulignant que ce dernier devrait obliger les provinces à promouvoir leur minorité de langue officielle. En novembre, le gouvernement a soumis à l'Assemblée législative sa politique tant attendue touchant les services en langue française. Cette politique s'applique aussi aux sociétés d'État et aux programmes sociaux et de santé, et incite environ 150 administrations à offrir activement leurs services en français dans certaines régions désignées. La politique prévoit en outre la bilinguisation des formulaires, des documents d'information d'intérêt général et de la correspondance dans les régions qui regroupent une population francophone appréciable. Ces importantes mesures ont été bien accueillies par tous, et particulièrement par la SFM. Il y a

cependant lieu de noter qu'elles n'ont pas été consacrées par une loi et qu'elles peuvent ainsi être éventuellement révoquées.

De son côté, le ministère de l'Éducation du Manitoba a lancé un projet-pilote de télé-enseignement qui fait appel à la technologie de pointe pour dispenser des cours en langue française dans quatre écoles de la province. Si l'expérience s'avère un succès, on pourra ainsi offrir aux petites écoles un éventail de cours beaucoup plus large. Cela est extrêmement prometteur, puisque nombre de collectivités françaises de l'Ouest se trouvent dans des régions rurales. D'autre part, les Franco-Manitobains attendent avec impatience la décision de la Cour d'appel de la province quant au renvoi portant sur l'interprétation de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* eu égard à la gestion et à la direction des écoles de la minorité provinciale.

Les réalisations culturelles de la communauté francophone ne pourront que se multiplier grâce à la subvention de un million de dollars consentie par les autorités fédérales et provinciales pour la rénovation du Centre culturel franco-manitobain. De la sorte, le Centre pourra utiliser pleinement ses installations et en faciliter l'accès aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant.

Autre initiative marquante : le lancement d'une campagne de souscription pour la création d'une station de radio communautaire au Manitoba. Comme on a pu le constater ailleurs, la radio communautaire joue un rôle de plus en plus décisif dans le renforcement de l'identité et du dynamisme des petites collectivités minoritaires. La nouvelle station CKXL devrait recevoir en 1990 l'autorisation du CRTC d'entrer en ondes. Sa programmation viendra s'ajouter au nombre grandissant des émissions en langue française diffusées au Manitoba depuis que les signaux de TV5 et de Télémétropole ont pu être captés pour la première fois, à l'été, à l'est de la rivière Rouge.

Dans le domaine des services municipaux, c'est à la fois de progrès et de conflits qu'il faut parler. On peut porter à l'actif du bilan le congrès de fondation de l'Association des municipalités bilingues ainsi que la décision des autorités de la ville de Winnipeg d'accorder une haute priorité aux services dans les deux langues officielles au cours de la prochaine année. Ajoutons que le Comité exécutif de cette municipalité a par ailleurs adopté à l'unanimité une résolution invitant les représentants de la ville et le ministère provincial des Affaires municipales à réexaminer les dispositions de la Partie III de la *Loi sur la ville de Winnipeg* touchant la langue de service. À l'heure actuelle, la Loi ne traite que de la prestation de services en français et en anglais à Saint-Boniface et à Saint-Vital. Quant à la question des parcomètres bilingues, elle a été référée au contentieux de la ville, après avoir été débattue par le conseil municipal.

L'ordonnance unilingue du Conseil des ministres visant la création d'une commission d'enquête sur le traitement des autochtones a été déclarée invalide par la

Cour d'appel du Manitoba, ce qui pourrait créer un important précédent. Dans sa décision, la Cour a précisé que les documents d'intérêt public, même ceux de nature administrative, devaient être disponibles en français et en anglais. Ce jugement s'appuyait sur la décision de la Cour suprême du Canada de 1985 (l'affaire Bilodeau) dans laquelle le plus haut tribunal du pays avait déclaré que la *Loi sur le Manitoba* de 1870 — qui consacrait officiellement le caractère bilingue de la législature provinciale — était toujours en vigueur. En conséquence, il se pourrait bien que le gouvernement manitobain soit tenu de traduire tous les décrets du Conseil. À noter également, sur le front juridique, la création de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba. (Voir le chapitre 2 de la Partie I qui traite des droits linguistiques.)

En **Saskatchewan**, où le gouvernement avait adopté l'an dernier une législation linguistique décevante, la plupart des développements survenus au cours de l'année sont pour l'essentiel attribuables à l'esprit de coopération qui s'est établi entre la province et les autorités fédérales à la suite de l'entente-cadre Canada-Saskatchewan. Les progrès les plus sensibles auxquels cet accord a donné lieu ont trait à la gestion et à la direction par les francophones de leurs propres écoles.

Après des mois de délibération, qui ont abouti à un large consensus, le rapport du Comité Gallant a recommandé la mise sur pied de conseils scolaires francophones au sein du système existant. Il suggérait en outre l'élection de commissaires issus de la minorité linguistique officielle pour assurer la gestion des écoles de langue française ainsi que le transfert de ces établissements aux conseils scolaires compétents, et cela dès 1990. À la fin d'août, et il s'agit manifestement d'une première dans l'Ouest, le ministre de l'Éducation a fait part de son intention de présenter un projet de loi qui confierait aux francophones la gestion de leurs écoles. Le système ainsi créé accueillerait vraisemblablement les 1 200 élèves présentement inscrits aux 13 écoles de langue française et d'autres qui y seraient admissibles aux termes de l'article 23 de la Charte.

La création, en avril, du Bureau de la gestion scolaire était donc fort opportune. Cet organisme, qui coordonne les efforts de l'Association culturelle franco-canadienne (ACFC) de la Saskatchewan et ceux de la Commission des écoles fransaskoises, a déjà entrepris ses activités. Sa mission est d'informer la minorité de langue officielle de l'évolution de la situation en matière de droits scolaires, de déterminer, à la suite de consultations, les besoins à cet égard et de favoriser la mise sur pied de conseils scolaires francophones. La fondation du Bureau reflète bien la volonté de la minorité de participer de plus en plus activement à l'accélération du processus.

La mise en œuvre des autres volets de l'entente-cadre a toutefois été beaucoup plus laborieuse. En particulier, selon les leaders fransaskois, la lenteur de la mise en œuvre des services en français s'explique par l'insuffisance de consultations avec la minorité. Le projet de traduire 45 lois clés connaît également des retards.

C'est que le système informatique perfectionné de traduction juridique, dont on avait confié la réalisation à une entreprise privée, s'est avéré inadéquat. L'entente-cadre prévoyait également la création d'un Bureau de la coordination des services français. Pour le moment, un coordonnateur a été embauché pour en assurer la mise sur pied.

Par ailleurs, un différend a éclaté entre l'Université de Regina et l'ACFC quant au rôle de l'Institut de formation linguistique et les rapports entre ce dernier et l'Université en vertu de l'entente Canada-Saskatchewan. La communauté francophone, qui attendait la création d'un établissement postsecondaire de langue française largement autonome et à l'écoute du milieu, a le sentiment que l'Université s'est servie des subventions pour améliorer ses propres installations, sans beaucoup se soucier de l'esprit de l'accord. Les parties n'ont pas encore réussi à s'entendre. En janvier 1989, l'Université a mis sur pied un conseil d'administration provisoire pour présider à la création de l'Institut.

De leur côté, les associations fransaskoises ont organisé une réunion spéciale autour du processus de planification et de coordination qu'exige l'entente-cadre de l'an dernier. Les résolutions qui y ont été adoptées soulignent la nécessité de confier aux communautés intéressées la planification de leur propre développement. À cette occasion, on a créé le Comité opération, planification et concertation relié au Service de la planification des Fransaskois, afin de favoriser la participation des divers milieux. Des rencontres ont été organisées dans 28 collectivités et ont attiré plus de 1 000 Fransaskois. Il en est ressorti que les dossiers clés du développement communautaire étaient notamment reliés à l'éducation, à la culture, à la politique, à l'économie, aux communications, aux sports et aux loisirs.

On a aussi récemment décidé de s'attaquer à l'analphabétisme. Bénéficiant d'une subvention de 200 000 dollars étalée sur trois ans du Secrétariat d'État, le Service fransaskois d'éducation aux adultes a lancé le projet-pilote Alpha qui s'emploiera à aider les adultes francophones à lire et à écrire dans leur langue maternelle. C'est la première initiative du genre dans l'Ouest. Toujours sur le front scolaire, la Commission des écoles catholiques de Prince-Albert a décidé, à la suggestion des comités de parents, d'étendre jusqu'à la douzième année les programmes d'enseignement en langue française à l'École Valois.

La Saskatchewan, on s'en souviendra, a été l'hôte des Jeux du Canada l'an dernier. Ce n'est pas le fruit du hasard si cet événement a fort bien reflété la dualité linguistique du pays, mais d'un travail ardu et d'une planification rigoureuse. Le succès des Jeux à cet égard tient aux efforts concertés de 350 bénévoles, du Comité organisateur, du Secrétariat d'État, du Secrétariat du Conseil du Trésor, de Condition physique et Sport amateur et du Commissariat aux langues officielles.

Signalons d'autre part que le Commissaire aux langues officielles s'est rendu à Edmonton et à Victoria au cours de l'automne dernier où il a pu s'entretenir des

problèmes de l'heure avec les représentants des associations minoritaires, les autorités provinciales, les membres des groupes multiculturels et d'autres groupes.

En **Alberta**, la lutte des parents francophones pour obtenir un plus large accès à l'école française, conformément à l'article 23 de la Charte, se poursuit maintenant devant la Cour suprême du Canada. L'affaire de l'Association-Georges-et-Julia-Bugnet constitue pour le plus haut tribunal du pays la première occasion de déterminer d'une façon globale la portée réelle des droits à l'instruction pour les minorités de langue officielle prévus par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Sa décision en la matière influera vraisemblablement sur l'interprétation que l'on donnera de ces droits partout au Canada.

En juillet dernier, le ministre de l'Éducation a fait savoir que la province ne pourrait tenir son engagement d'affecter un million de dollars aux programmes d'enseignement en langue française, conformément à la politique que le ministère avait rendue publique en décembre 1988. Les parents francophones n'ont pas caché leur colère, s'interrogeant sur les effets de cette décision sur la concrétisation des droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Même avant cette réduction budgétaire, l'ACFA avait fait de sérieuses réserves au sujet de la politique concernant la langue de l'enseignement, se plaignant notamment qu'elle ne contenait pas une définition précise, applicable à la grandeur de la province, de la disposition sur la « justification par le nombre » relative à l'instruction dans la langue minoritaire.

Le rapport Desjarlais portant sur ce dossier a été rendu public en octobre à l'occasion d'une conférence de presse organisée conjointement par l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) et la Fédération des parents francophones de l'Alberta. Le rapport souligne le sentiment d'urgence qui habite la communauté quant à la mise à exécution des droits en ce domaine. Il relève aussi le fait que seule une faible proportion des élèves admissibles en vertu de l'alinéa 23(1) *a*) de la Charte visant la langue maternelle étudie présentement en français. Rappelant l'intention corrective de cette disposition, le rapport note qu'étant donné le désir d'un grand nombre de parents de voir leurs enfants fréquenter l'école française partout où elle existe, la clause « où le nombre le justifie » ne devrait sûrement pas constituer un obstacle insurmontable.

En septembre, le Conseil scolaire catholique d'Edmonton a ouvert une nouvelle école élémentaire de langue française, l'École Notre-Dame, dans la partie ouest de la ville. Lors d'un référendum, en février, la population de la ville de Saint-Paul a rejeté le projet de création de nouveaux districts scolaires. Ces districts, proposés par le ministre, auraient favorisé l'établissement de l'école que la Société des parents pour l'éducation française souhaitait voir s'ouvrir dans cette agglomération. Inutile de dire que la Société a été fort déçue de la tournure des événements. Saint-Paul n'offre à l'heure actuelle qu'un programme en langue

française. Pour le moment, les parents attendent les résultats d'une étude qu'effectue le Ministère à la demande des deux conseils scolaires intéressés. On peut néanmoins se réjouir de la décision du ministère de l'Éducation d'autoriser l'établissement, à Saint-Paul, d'une maternelle de langue française.

Par ailleurs, l'ACFA a remis en avril dernier au secrétaire d'État, Gerry Weiner, un plan de développement des infrastructures communautaires notamment dans les domaines de l'éducation, des communications et de la jeunesse. L'ACFA souhaite que ce plan serve de document de base dans les discussions entre le secrétaire d'État et la province pour la signature d'une entente-cadre visant l'essor de la communauté franco-albertaine. Depuis plusieurs mois, le gouvernement provincial a observé le silence le plus complet au sujet des négociations menant à cette entente.

Fort irrités par l'impuissance, selon eux, du gouvernement d'assurer le respect et la concrétisation des droits garantis par l'article 23 de la Charte, les francophones de la **Colombie-Britannique** ont décidé de s'adresser à la justice. C'est ainsi qu'en mars dernier, les avocats de l'Association des parents du programme-cadre de français (APPCF) ont déposé auprès du tribunal les documents pertinents. L'Association a expliqué son geste en disant que la voie judiciaire semblait être la seule qui s'offrait à une minorité désireuse d'obtenir le respect de ses droits.

Le recours aux tribunaux n'est toutefois qu'un des volets du programme d'action mis en œuvre par l'APPCF et la Fédération franco-colombienne (FFC). Ce programme, baptisé « Opération loi scolaire », poursuit trois objectifs principaux : sensibiliser les parents et la communauté minoritaire au dossier de l'éducation ; déterminer les problèmes inhérents au système scolaire actuel et suggérer des réformes au gouvernement ; intenter un procès en vertu de l'article 23. À la suite de l'adoption de la nouvelle *Loi scolaire* de la Colombie-Britannique, l'APPCF a été invitée à participer aux travaux du Conseil consultatif de l'éducation. Compte tenu, toutefois, de la poursuite judiciaire qu'elle a intentée, elle a décliné l'invitation.

Grâce à l'aide financière des gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique, du Québec et des autorités municipales de Vancouver, les 25 000 francophones de Vancouver ont pu faire l'achat d'un édifice qui abritera leur centre communautaire : la Maison de la francophonie. En voie de planification depuis deux ans et demi, le nouveau centre regroupera les multiples activités sociales et culturelles de la collectivité. Sa réalisation est le fruit des efforts intenses des nombreux bénévoles francophones qui ont fondé la Société Maison de la francophonie.

À l'occasion de son congrès annuel qui a eu lieu en février 1989, la FFC a retenu trois grandes priorités : la multiplication des services en langue française ; l'amélioration qualitative et quantitative des services d'enseignement en français ;

le développement communautaire et un plus large accès aux produits culturels de langue française partout dans la province. La FFC s'est par ailleurs employée à préparer le terrain pour la réalisation d'une entente-cadre entre les autorités fédérales et provinciales. En mai dernier, elle a d'autre part lancé officiellement son *Répertoire culturel* qui recense les artistes et les écrivains de la région.

Réagissant aux résolutions adoptées au cours de l'assemblée annuelle du Crédit social, actuellement au pouvoir, résolutions qui réclamaient que l'anglais soit la seule langue officielle de la province, M^me^ Marie Bourgeois, présidente de la FFC, a adressé une lettre ouverte au premier ministre Vander Zalm. « Au cours des dernières années, écrivait-elle, nous avons été très favorablement impressionnés par la compréhension que vous avez manifestée à l'égard des difficultés qu'éprouve la minorité francophone de la Colombie-Britannique ainsi que par votre apparente volonté de favoriser son essor … En conséquence, nous espérons et nous osons croire que les résolutions qui contrarieraient nos efforts communs en vue d'assurer le développement de la communauté francophone seront rejetées par votre gouvernement. »

Au **Yukon**, le nouveau président de l'Association des Franco-Yukonais (AFY) estime prioritaire la fondation d'un « centre scolaire communautaire ». Pareil type d'établissement a le mérite incomparable de permettre le regroupement sous un même toit des principales organisations de la communauté, qu'elles œuvrent dans les domaines social, culturel ou éducatif. De la sorte, les francophones disposent d'un lieu bien à eux.

Le gouvernement territorial a commencé à informer la population sur la nature des projets qu'il se propose de réaliser à la suite de l'adoption, en 1988, de sa législation linguistique. Bien que la Loi ne soit pas encore en vigueur, le processus de consultation au sujet de son application en 1991 a déjà été amorcé. La première réunion a eu lieu en février 1989. Les 620 Franco-Yukonais devraient bientôt avoir accès à des services gouvernementaux en français, là où la demande sera importante. À ce sujet, l'AFY a tenu à souligner qu'il faudra sans doute un certain temps avant de pouvoir apprécier l'importance réelle de cette demande, étant donné que la communauté francophone n'a jamais été servie dans sa langue par les bureaux du gouvernement territorial. L'Association a aussi fait remarquer qu'on ne devrait pas se contenter d'installer des écriteaux ou des affiches indiquant la disponibilité des services en français, mais qu'il faudra les offrir activement.

L'AFY a parallèlement établi, en octobre dernier, des relations avec le gouvernement fédéral en prenant l'initiative d'une rencontre avec plusieurs ministères intéressés. Cette rencontre a permis aux ministères fédéraux d'expliquer leur plan de mise en œuvre des services dans les deux langues officielles et aux dirigeants de l'Association de décrire leur communauté et d'indiquer lesquels parmi ces services pouvaient le mieux renforcer sa vitalité.

Dans les **Territoires du Nord-Ouest**, la Fédération Franco-TéNOise (FFT) a publié un excellent guide sur les services en langue française offerts dans la région par les secteurs public et privé. Au cours de l'année, la Fédération a concentré ses efforts sur trois dossiers : l'instruction en langue française, le suivi du rapport Perreault sur les besoins de la collectivité, ainsi que les préparations en vue de l'application de la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest. Elle a de surcroît commencé à faire la distribution de matériels culturels et a maintenu ses pressions sur la Société Radio-Canada pour que cette dernière améliore son service. Le premier Centre culturel communautaire francophone a été inauguré en octobre à Iqualuit, juste à temps pour que la FFT puisse y célébrer le dixième anniversaire de sa fondation.

À la suite d'une demande de la Fédération et d'un groupe de parents, et grâce à l'aide financière du Secrétariat d'État, les enfants francophones de Yellowknife pourront désormais fréquenter une maternelle et faire leurs première et deuxième années élémentaires dans leur langue. Les élèves plus âgés devront encore attendre pour pouvoir étudier en français.

Sur un autre plan, la FFT a demandé au gouvernement que les règlements qui seront adoptés en vertu de la *Loi sur les langues officielles* des Territoires s'inspirent de la réglementation que le Conseil du Trésor fédéral doit déposer prochainement aux termes de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. La communauté francophone a aussi présenté une série de recommandations quant aux domaines prioritaires où l'on devrait assurer le développement des services en langue française. Il s'agit notamment de l'enseignement, des soins de santé, des communications et de l'information gouvernementale. La Fédération estime par ailleurs qu'elle devrait avoir son mot à dire au sujet de la prestation des services à la communauté de langue française.

Les francophones des Territoires du Nord-Ouest, en particulier ceux de Yellowknife, se plaignent toujours de l'insuffisance des services en langue française offerts par la Société Radio-Canada (SRC). Les pourparlers entre cette dernière et les organisations communautaires autour de la proposition Cousins sont dans une impasse. Cette proposition suggérait que les collectivités assument les frais d'installation et d'entretien d'une antenne qui leur permettrait de capter les signaux de la télévision en langue française. De son côté, la SRC soutient que sans cette participation, il lui serait impossible de dispenser ces services. À l'heure actuelle, seules les collectivités qui se sont dotées du matériel nécessaire sont desservies par la Société. En décembre dernier, la FFT adressait une demande au Secrétariat d'État pour le financement de l'investissement que doivent consentir les communautés en vertu de la proposition Cousins.

En prévision des Jeux d'hiver de l'Arctique qui auront lieu à Yellowknife en mars 1990, une entente a été signée entre le Comité organisateur et les autorités fédérales afin d'y assurer la représentation de nos deux langues officielles.

L'Ontario

« Attendu que la langue française a joué en Ontario un rôle historique et honorable, et ... jouit, en Ontario, du statut de langue officielle devant les tribunaux et dans l'éducation ... chacun a droit à l'emploi du français, conformément à la présente loi ... » C'est ainsi que la *Loi sur les services en français* (loi 8) définit le statut de la langue française en Ontario et les droits linguistiques des 500 000 Franco-Ontariens. Adoptée par l'Assemblée législative en 1986, et entrée en vigueur le 19 novembre 1989, celle-ci déclare que chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats et les autres travaux de l'Assemblée législative et le droit de recevoir des services en français de la part des sièges des institutions du gouvernement ontarien ou de leurs bureaux qui se trouvent dans 22 régions désignées. Ces régions comprennent entre autres le Toronto métropolitain, Ottawa-Carleton et plusieurs régions du nord, de l'est et du sud-ouest de la province.

Mise en œuvre de la loi 8

Il y a trois ans, le gouvernement provincial lançait un programme ambitieux afin de satisfaire aux exigences de cette loi. Une Commission des services en français a alors été nommée afin de conseiller le gouvernement et de contribuer avec l'Office des affaires francophones à la mise en œuvre de la nouvelle loi. L'affichage à l'Hôtel parlementaire a été rendu bilingue et la traduction simultanée des débats introduite à l'Assemblée législative. De plus, les publications, les formulaires et les documents publics du gouvernement ont été traduits. La plupart des ministères ont préparé des plans de mise en œuvre de la Loi. Quelque 5 000 des 87 000 postes de la fonction publique provinciale ont reçu la désignation « appelés à offrir des services en français » et des centaines d'employés ont pu s'inscrire à des programmes de formation linguistique. Si le gouvernement s'est clairement engagé à fournir ses services en français, il a également garanti qu'aucun fonctionnaire ne perdra son poste en raison d'une éventuelle désignation linguistique. Enfin, une campagne publicitaire a été conçue pour inciter les francophones à utiliser ces nouveaux services en français, ainsi que pour informer les fonctionnaires des objectifs de la Loi.

Une réforme linguistique de cette ampleur ne s'est pas accomplie sans heurts. D'aucuns ont affirmé que le gouvernement faisait la promotion du français au détriment de l'anglais, que le programme coûtait trop cher et que les anglophones unilingues étaient défavorisés en ce qui a trait à l'accès aux postes de la fonction publique. Répondant à ces critiques, le nouveau ministre des Affaires francophones, M. Charles Beer, un anglophone bilingue, a déclaré : « Il y aura toujours certaines gens qui voudront seulement de l'anglais, (mais) les Canadiens (dans leur majorité) acceptent que le pays a besoin de services dans les deux langues officielles. » Un sondage Gallup publié en septembre lui a donné raison. Cinquante-trois pour cent des Ontariens ont répondu affirmativement à la question « Pensez-vous que cette province devrait avoir deux langues officielles — le français et l'anglais — afin que les services gouvernementaux

soient offerts dans ces deux langues ? » Cette évolution relativement positive de l'opinion publique anglophone dans la province tient peut-être en partie aux éditoriaux généralement favorables aux langues officielles qui ont paru dans la plupart des grands quotidiens, ainsi qu'aux interventions dynamiques des chefs politiques ontariens, tant du côté du gouvernement que de celui de l'opposition officielle. Plusieurs maires et échevins de grandes municipalités ont également manifesté leur appui au bilinguisme. Notons qu'au cours de l'année, le Commissaire aux langues officielles a fait chorus avec ceux qui défendaient la réforme du régime linguistique et a affirmé que la loi 8 constitue « une réalisation de grande envergure » qui permettra aux Franco-Ontariens de participer « plus activement à tous les aspects de la vie de la province ». D'autre part, des représentants de la communauté francophone ont demandé que le nombre d'exemptions ou de délais de mise en œuvre de la Loi soit limité au strict minimum. Une telle exemption a été approuvée par le Conseil des ministres le 27 septembre et concernait les panneaux routiers que l'on trouve sur les routes provinciales traversant le grand Toronto, Mississauga et Hamilton (soit sur environ 67 kilomètres). Ces panneaux demeureront généralement unilingues anglais jusqu'en 1991. En tout, le gouvernement a approuvé deux exemptions et 10 délais de mise en œuvre de la Loi.

Éducation

En plus des services en français, la communauté francophone, par les voix du Conseil de l'Éducation franco-ontarienne et de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), a réclamé au gouvernement la création d'un réseau complet d'établissements scolaires francophones, de la garderie à l'université. Il y a un manque d'institutions postsecondaires, et la proportion de francophones qui fréquentent les institutions d'enseignement supérieur demeure moins élevée que celle des autres Ontariens. De plus, même si on signale une augmentation des inscriptions aux cours français des facultés d'éducation à l'Université d'Ottawa et à l'Université Laurentienne, il y a toujours une pénurie d'enseignants francophones. En outre, on signale l'absence de plusieurs cours et programmes en langue française dans le domaine des sciences pures, appliquées et de la santé dans la province.

Plusieurs porte-parole de la minorité réclament donc une université de langue française, mais le milieu est loin d'être unanime à ce propos et le débat se poursuit. L'Université d'Ottawa, qui s'enorgueillit d'une longue tradition française et bilingue, ne manque pas de défenseurs. Cette année, elle offrait quelque 131 programmes académiques en français et étudiait les possibilités d'en augmenter le nombre. Elle comptait environ 5 000 étudiants francophones à temps complet, soit 40 p. 100 de l'ensemble. De plus, des centaines d'étudiants francophones poursuivaient leurs études en français à l'Université Laurentienne, à l'Université Saint-Paul et au Collège Glendon. Pour sa part, le gouvernement de l'Ontario a procédé à la mise en œuvre du premier collège d'arts appliqués et de technologie francophone, la « Cité collégiale ». Le président du conseil d'administration de ce collège, M. Maurice Lapointe, a annoncé qu'il comptait accueillir dès

septembre 1990 plus de 2 000 élèves dans les centres d'Ottawa-Carleton, de Hawkesbury et de Cornwall.

Les membres du Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton ont été élus en novembre 1988, et l'organisme a entamé sa première année de fonctionnement en 1989. Son modèle administratif unique comprend à la fois un secteur public géré par huit conseillers et un secteur catholique qui relève de 14 conseillers. Un Conseil plénier regroupant tous les conseillers administre les services communs. Le nouveau conseil, qui succède aux anciens conseils « mixtes » (francophones et anglophones) de la région, a pris en main la gestion de 43 écoles primaires et de neuf écoles secondaires, regroupant 1 077 enseignants et 18 156 élèves. Notons également que le Conseil scolaire public de langue française de Toronto a été mis sur pied cette année et que d'autres régions comptant d'importantes populations francophones attendaient une décision du ministre de l'Éducation concernant leur conseil scolaire francophone. Nous apprenions au début de janvier 1990 que les chefs de file de six organismes franco-ontariens avaient annoncé leur intention de poursuivre le gouvernement ontarien devant les tribunaux afin de faire respecter les droits scolaires des francophones en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ils signalent l'inaction du gouvernement, le besoin d'établir des conseils scolaires francophones ailleurs qu'à Ottawa et Toronto et l'urgence d'amender la loi scolaire afin d'accorder aux sections françaises des conseils scolaires mixtes (francophones et anglophones) une plus grande liberté d'action. Tout en soulignant que le gouvernement Peterson réagit aux préoccupations des francophones, le ministre de l'Éducation, M. Sean Conway, a fait savoir qu'il faut étudier davantage toutes les priorités des groupes francophones et que pour le moment il n'y aura pas de nouveau conseil scolaire francophone.

Par ailleurs, certains conseils scolaires responsables de clientèles mixtes française et anglaise ont connu des difficultés cette année. À la suite d'une décision du Conseil de l'Éducation (public) de Lakehead d'envoyer ses élèves francophones à une école d'un district voisin plutôt que d'offrir ses propres classes françaises, 17 étudiants auront, en 1990, à parcourir 400 kilomètres en autobus chaque semaine pour poursuivre leurs études en français. Dans un autre cas, la Cour suprême de l'Ontario a obligé le Conseil de l'Éducation (public) de Sault Sainte-Marie à offrir l'instruction en français à 53 écoliers francophones dans leur langue. D'autre part, lorsque cette année les élèves des deux écoles anglaises du Conseil scolaire catholique de Prescott-Russell n'ont pas été invités à participer aux événements sportifs parrainés par certaines des 26 écoles françaises du Conseil scolaire, leurs parents se sont plaints. Le président de la section française du Conseil scolaire, M. Gilles Myner, a catégoriquement nié qu'il y avait eu discrimination envers les enfants anglophones, mais devant le tollé de protestations des anglophones, il s'est engagé à faire parvenir une directive aux directeurs des écoles françaises afin d'assurer que les enfants de langue anglaise soient invités aux futures activités sportives. Enfin, un centre franco-ontarien de

ressources en alphabétisation a ouvert ses portes cette année à Sudbury. La directrice du centre, M^me^ Yolande Clément, a souligné l'importance de son programme en faisant remarquer que quelque 30 p. 100 des Franco-Ontariens n'ont pas terminé la huitième année.

Les municipalités

L'événement à signaler cette année au niveau municipal est la création d'une Association d'expression française des municipalités de l'Ontario. La marraine du nouvel organisme, M^me^ Gisèle Lalonde, mairesse de Vanier, a déclaré que les quelque 70 communautés comptant d'importantes populations francophones ressentaient le besoin de mettre en valeur leur « spécificité » et de s'attaquer entre autres aux problèmes liés à la prestation de services dans les deux langues. La *Loi sur les services en français* n'impose pas aux municipalités d'obligations spécifiques en matière de services en français, mais l'article 16 de cette loi précise qu'une municipalité desservant une population francophone « peut adopter un règlement prévoyant que ... les services municipaux au public ... seront fournis dans (les) deux langues ». Des subventions sont offertes aux municipalités pour la formation linguistique des membres du conseil municipal et des employés, pour la traduction et l'impression en présentation bilingue des documents publics, pour la mise en place d'un service d'interprétation simultanée durant les réunions du conseil et les réunions publiques et enfin pour la signalisation routière. Plus de 30 municipalités ont profité de ces subventions.

Chose certaine, la question linguistique a suscité de grands débats dans plusieurs conseils municipaux. À Ottawa, trois échevins ont cherché sans succès à abolir le comité consultatif municipal des langues officielles et à limiter les services en français. Les conseils d'Orillia, d'Englehart et de Pembroke ont adopté des résolutions exemptant leurs municipalités respectives d'avoir à se conformer expressément à la loi 8. Enfin, la petite municipalité de Zorra s'est déclarée officiellement unilingue anglaise. Pour calmer les inquiétudes exprimées par certains maires et échevins anglophones, le premier ministre Peterson a souligné une fois de plus le caractère facultatif des dispositions de la loi 8 relatives à la prestation des services municipaux en français comme en anglais.

Les services sociaux et de santé

À l'heure de la mise en œuvre officielle de la loi 8, le gouvernement provincial, de concert avec les professionnels de la santé et des services sociaux, a proposé une série de mesures positives : aide accrue aux jeunes Franco-Ontariens qui veulent faire carrière dans ce domaine ; meilleures communications avec la communauté francophone ; formation linguistique pour les professionnels ; traduction de formulaires et d'autres documents. Par ailleurs, les hôpitaux Notre-Dame de Hearst et Montfort d'Ottawa étaient parmi les 48 premières institutions à recevoir une désignation comme organismes offrant leurs services au public en français et en anglais en vertu de la loi 8 et un important centre médico-social offrant des services en français a été ouvert à Toronto. De plus, une nouvelle Association d'intervenants francophones de la santé et des services sociaux et communautaires a été mise sur pied afin de veiller à l'application de la loi 8 dans

ce domaine, et l'ACFO a entrepris une étude des services de garderie en langue française. Enfin, en décembre, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé qu'ils allaient entreprendre de nouvelles initiatives relatives à la promotion des langues officielles, afin de permettre la réalisation de plusieurs projets, notamment la création de résidences pour personnes âgées francophones, la mise en place d'un programme de coopérative-jeunesse au travail et la tenue d'une étude sur les petites entreprises de langue française et le développement économique.

Gaétan Gervais de l'Institut franco-ontarien faisait observer, dans le numéro 27 de la revue *Langue et Société* (p. D-41), que « l'encadrement de la vie culturelle sera l'élément décisif dans l'avenir de la communauté franco-ontarienne ». Fort heureusement, l'élaboration de cet encadrement est en cours. Le Bureau franco-ontarien du Conseil des Arts de l'Ontario joue un rôle de premier plan dans la promotion de la culture française de la province. La chaîne française de TVOntario s'est dotée cette année d'un nouvel équipement lui permettant d'atteindre un plus grand nombre de foyers francophones dans le nord et l'est de la province. En collaboration avec Radio-Québec et d'autres sociétés francophones, la chaîne française de TVOntario a su offrir à la population francophone de la province une programmation plus diversifiée cette année, incluant entre autres un premier téléroman, une émission sur diverses personnalités de la francophonie ontarienne et de nouvelles émissions pour enfants. De plus, à la suite d'une décision du CRTC, les abonnés du câble de la région d'Ottawa ont eu droit à la chaîne de télévision internationale de langue française TV5, et les amateurs de l'émission *Ontario 30*, diffusée dans cette région, étaient contents d'apprendre le 9 novembre que cette émission populaire du réseau ontarien de Radio-Canada ne serait pas supprimée comme il avait été annoncé une semaine auparavant. Par ailleurs, le Festival franco-ontarien d'Ottawa tenu au mois de juin a, une fois de plus, connu un énorme succès et attiré plus de 600 000 personnes à ses spectacles. Enfin, l'auteur franco-ontarien Jean-Marc Dalpé a reçu le prix du Gouverneur général pour la pièce de théâtre *Le Chien*. Bref, malgré les inquiétudes de la communauté face au nombre relativement élevé de transferts linguistiques (mais qui va décroissant, selon le recensement de 1986), la situation des langues officielles semble progresser nettement, autant grâce aux services reçus qu'aux institutions mises sur pied.

Québec

Tout en appartenant à la communauté de langue anglaise qui forme la majorité au Canada et en Amérique du Nord, les 680 000 citoyens du Québec dont la langue maternelle est l'anglais ne représentent que 10,4 p. 100 de la population de cette province ; d'autre part, pour quelque 800 000 Québécois (12,3 p. 100), l'anglais est la langue la plus souvent utilisée au foyer. Les relations entre les deux principales communautés linguistiques du Québec se trouvent compliquées par le fait que les 5,4 millions de francophones sont conscients de vivre sur un

continent où prédomine l'anglais et ressentent le besoin de promouvoir la langue et la culture françaises. « De façon tout à fait justifiée, les francophones de la province ont commencé à penser et à agir comme une majorité ; quant à nous, avec plus ou moins de bonne volonté, nous avons accepté l'idée d'être une minorité au Québec » [notre traduction]. Ainsi s'exprimait en mai dernier Peter Blaikie, ancien président du conseil d'administration d'Alliance Québec, et ses propos décrivent bien l'évolution des rapports entre les communautés francophone et anglophone de la province.

La loi 178

En 1989, la promotion de la langue française au Québec était omniprésente dans tous les échanges entre les deux collectivités. En effet, c'est la nécessité d'assurer cette promotion qu'a invoquée le gouvernement du Québec pour justifier le recours à la clause nonobstant de la *Charte canadienne des droits et libertés* et l'adoption de la loi 178, qui régit la langue de l'affichage dans la province. Ainsi, la question de la langue de l'affichage, que nous avons traitée en détail dans notre *Rapport annuel 1988*, a continué cette année de perturber les Anglo-Québécois et les relations entre les deux groupes linguistiques.

Adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 1988, la loi 178 établissait que « L'affichage public et la publicité commerciale, à l'extérieur ou destinés au public qui s'y trouve, se font uniquement en français … indépendamment des dispositions … de la *Loi constitutionnelle* de 1982 ». Elle indiquait également que l'affichage intérieur accorderait une « nette prédominance » au français, comme l'autorisait le jugement de la Cour suprême du Canada et que l'on pourrait employer d'autres langues à condition de respecter certaines conditions ; celles-ci seraient précisées plus tard par des règlements.

L'adoption de la loi 178 a provoqué une réaction immédiate et vive de la part de la communauté anglophone. Alliance Québec a affirmé que c'était un sombre jour au Québec que celui où le gouvernement cessait de respecter le droit fondamental à la libre expression, garanti par les chartes des droits québécoise et canadienne. Quelques francophones qui doutaient de la nécessité d'exclure l'affichage extérieur dans d'autres langues que le français ont également protesté. Ainsi, Benoît Lauzière du *Devoir* écrivait « Le français partout, oui, mais pas au prix d'une censure de la liberté d'expression qui empêcherait l'autre d'avoir aussi un visage ». Le 20 décembre 1988, trois des quatre ministres anglophones du gouvernement québécois démissionnaient. L'un d'entre eux, le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, déclarait dans son discours d'adieu à l'Assemblée nationale : « Ma langue n'est pas une plaie dans la société. Pourquoi autant m'humilier ? ». Le 8 janvier, près de 2 000 personnes se rassemblaient au Victoria Hall de Westmount, et d'importantes manifestations avaient également lieu dans les communautés du West Island, de l'Estrie, de la Gaspésie et, en fait, dans la plupart des collectivités anglophones de la province. Les associations régionales de la minorité, y compris la Townshippers Association, le Committee for Anglophone Social Action de la Gaspésie, la Chateauguay Valley

English-Speaking People's Association, la Voice of English Quebec City et la Outaouais Alliance, se sont jointes à la lutte contre la loi 178. Dans un communiqué de presse, le Commissaire aux langues officielles, tout en reconnaissant la vulnérabilité de la langue française dans le contexte de l'Amérique du Nord, regrettait que le gouvernement québécois eût jugé nécessaire d'invoquer la clause nonobstant pour garantir la sécurité culturelle du Québec français. Il a dit souhaiter et espérer la modification de la Loi. En décembre 1988, l'incendie d'origine criminelle qui a dévasté les locaux d'Alliance Québec a ajouté aux tensions de la situation en suscitant une longue enquête policière et des allégations sans fondement touchant Royal Orr, qui était alors président de l'organisme. Ces allégations ont été déplorées et condamnées par de nombreux dirigeants communautaires au Québec, par le Commissaire et par le premier ministre Mulroney.

Le gouvernement du Québec a continué de défendre la loi 178 en la présentant comme un compromis qui permettrait de maintenir l'essentiel des dispositions de la *Charte de la langue française* tout en permettant l'emploi des autres langues à l'intérieur, par respect des communautés culturelles. Claude Ryan, qui était alors ministre de l'Éducation et auquel on devait également confier par la suite la responsabilité de la *Charte de la langue française*, a déclaré : « L'attachement des Québécois francophones à la loi 101 est si fort ... le gouvernement n'a fait qu'obéir à une volonté très largement répandue parmi la population. Il n'a fait que constater qu'à ce stade de son évolution, dans l'état actuel de l'opinion publique, la population québécoise tient très fortement au maintien du visage français toujours fragile et dangereusement menacé du Québec ». Le 3 mai, le gouvernement publiait les règlements prévus par la loi 178. On y définissait la « nette prédominance » du français dans l'affichage intérieur : les caractères utilisés dans les affiches écrites en français devaient être deux fois plus grands que ceux des affiches dans une autre langue, ou encore, les affiches en français devaient être deux fois plus nombreuses que les autres.

Les dirigeants anglophones ont condamné ces règlements en les qualifiant de « ridicules » et de « monstrueux » ; bon nombre de francophones leur ont également reproché d'être difficiles à appliquer. Au cours de l'année, les passions soulevées par la loi 178 ont paru s'apaiser dans une certaine mesure, mais l'opposition à la loi n'a pas nécessairement disparu pour autant. La plupart des commerçants se préparent apparemment à respecter la loi, même à contrecœur, mais quelques gens d'affaires de Montréal et de l'ouest du Québec ont déclaré leur intention de la défier.

La loi 178 a suscité beaucoup de critiques de la part de francophones qui craignaient qu'elle n'annonce le démantèlement de la *Charte de la langue française*. Ainsi, les protestations de la communauté de langue anglaise ont eu à faire face à des protestations encore plus importantes de la communauté majoritaire. Le 12 mars, plus de 50 000 personnes, menées par le Mouvement Québec Français (MQF), défilaient dans les rues de Montréal pour protester contre la loi fédérale

sur les langues officielles et ce qui constituait, à leurs yeux, le démantèlement de la *Charte de la langue française*. D'après le manifeste du Mouvement, « ... sur la pente de la rebilinguisation sur laquelle se trouve de nouveau le Québec, il n'y a pour nous, au bout du compte, qu'une lente et triste disparition comme peuple ».

Le débat sur la possibilité de la disparition de la communauté francophone a véritablement été lancé par le MQF et par « Disparaître », film et émission de télévision diffusée par Radio-Canada le 12 février. Ce document controversé avait été réalisé sous la direction de Lise Payette, personnalité bien connue dans les médias et ancienne ministre du gouvernement péquiste. Il offrait un avertissement aux Québécois « de vieille souche » : la chute du taux de natalité, l'arrivée d'immigrants non francophones et l'assimilation par les communautés anglophones pouvaient entraîner la disparition de vieilles familles comme celle des Tremblay. Plusieurs démographes ont fait paraître des études cernant des tendances inquiétantes pour les francophones du Québec, par exemple le taux de natalité extrêmement bas (1,4 naissance pour chaque femme en âge de procréer, alors qu'un taux de 2,1 est nécessaire simplement pour remplacer la population existante) et le nombre relativement bas d'immigrants de langue française. Cependant, d'autres chercheurs tels que Réjean Lachapelle, démographe au service de Statistique Canada, ont noté des signes plus encourageants, par exemple l'accroissement du nombre de Québécois capables de parler français. Grâce à cette tendance, à laquelle s'ajoute une légère augmentation récente du taux des naissances, il y a peut-être lieu désormais d'entrevoir l'émergence au Québec d'une société qui, tout en conservant la prédominance du français, manifestera un pluralisme plus marqué.

Les élections Le mécontentement de la communauté anglophone s'est fait rapidement sentir lorsque le premier ministre Robert Bourassa a annoncé, en août, la tenue d'élections provinciales. Plusieurs de ses collègues anglophones du Parti libéral ont refusé cette fois d'être candidats, alors que de son côté, Alliance Québec invitait ses membres à voter pour des candidats indépendants ou des tiers partis ou, en dernier recours, à annuler leur vote pour n'appuyer ni le Parti libéral, ni le Parti québécois. Deux nouveaux partis à prédominance anglophone apparurent, le Parti Égalité à Montréal et le Parti Unité dans d'autres régions, et se sont donnés comme objectif de défendre les droits des anglophones du Québec, notamment en obtenant la modification de la loi sur l'affichage ; à leur avis, le Parti libéral n'avait pas représenté les anglophones de façon adéquate. Le premier ministre Bourassa et des membres de son parti ont répondu qu'ils s'employaient à promouvoir deux éléments jugés importants par la communauté minoritaire, la prestation de services sociaux et de santé en anglais et les programmes d'apprentissage du français langue seconde.

Après le décompte des bulletins de vote le 25 septembre, quatre candidats du Parti Égalité avaient été élus dans des comtés à majorité anglophone de l'île de Montréal. Qui plus est, les partis Égalité et Unité avaient enlevé des votes aux

Libéraux dans d'autres régions de la province. Cependant, le Parti libéral conservait une importante majorité à l'Assemblée nationale et avait reçu une part importante du vote anglophone. Lors du remaniement ministériel qui suivit les élections, le Premier ministre nomma deux nouveaux ministres anglophones : Sam Elkas, ministre du Transport et de la Sécurité publique et Robert Middlemiss, ministre délégué à l'Agriculture, aux Pêcheries et à l'Alimentation. Aux yeux de M. Bourassa, en le réélisant, les Québécois avaient cautionné ses politiques linguistiques et indiqué que le dynamisme économique du Québec constituait leur plus haute priorité.

Même si les citoyens du Québec ont élu des fédéralistes — les Libéraux — plutôt que les indépendantistes du Parti québécois (environ 40 p. 100 des voix), le Premier ministre s'est dit d'avis que l'avenir du fédéralisme ne peut être garanti que par la ratification de l'Accord du lac Meech par toutes les parties concernées. Paul-André Comeau, rédacteur en chef du *Devoir*, est allé encore plus loin dans son commentaire sur les élections : « Personne ne pourra désormais invoquer de faux-fuyants pour se dérober à la ratification des accords du lac Meech. À cet égard, les résultats du scrutin balaient les illusions de ceux qui croyaient hier encore à l'assoupissement définitif du Québec d'après le référendum de mai 1980 ». D'autre part, bon nombre d'anglophones, y compris les dirigeants d'Alliance Québec, ont continué à exprimer des réserves face à l'Accord et à suggérer la nécessité de l'amender avant de l'adopter. Robert Keaton, le nouveau président d'Alliance Québec, a proposé que « nos dirigeants politiques s'assoient et négocient une entente qui respecte les cinq grands points énoncés par le Québec (les conditions à la signature de la *Loi constitutionnelle* de 1982), y compris la reconnaissance du Québec en tant que société distincte… mais en donnant une plus grande protection aux droits fondamentaux et légaux de la *Charte canadienne des droits et libertés* » [notre traduction].

L'enseignement

En 1989, comme tout au long des années 80, les changements sociaux ont touché les systèmes scolaires de langues française et anglaise. Au sein du système francophone, le nombre d'écoliers s'est stabilisé depuis quelques années à 1 000 000, mais le nombre d'élèves d'origine non francophone connaît une augmentation spectaculaire. Ainsi, certains rapports ont prédit qu'en 1990, les enfants d'origine non francophone pourraient représenter la moitié des effectifs de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Il en découle des problèmes d'adaptation sociale tant pour les enseignants que pour les élèves. Si les difficultés des écoles francophones proviennent d'une diversité croissante, du côté anglophone, par contre, les problèmes sont liés au fait que le nombre d'enfants dans leurs écoles continue de baisser : un quart de million en 1970, 128 000 il y a cinq ans et 100 000 aujourd'hui. L'adaptation à cette situation s'est avérée difficile. Les fermetures d'écoles, fréquentes et douloureuses, ont entraîné le déplacement d'élèves et d'enseignants à des établissements parfois lointains. Comme le disait Joan Rothman, commissaire anglophone : « Si vous fermez la première année à l'école Roslyn [de Westmount], à quelle école ira un élève de première année,

admissible à l'école anglaise, de Westmount ou du centre de Montréal ? La réponse : il ira à Verdun, à Côte-des-Neiges au nord du chemin de la Reine-Marie, à Hampstead ou à Ville Mont-Royal. Cette réponse n'est pas acceptable ... » [Notre traduction] Cependant, avant la fin de 1989, la Commission des écoles protestantes du grand Montréal (CEPGM) n'en faisait pas moins connaître son intention d'abolir les classes anglaises à Roslyn[1], tandis qu'on assistait à la fermeture d'autres écoles anglophones à travers la province, notamment la Mount Royal Academy, la William Hingston High School, la Barclay School, la Bedford Elementary et la Matapedia Elementary. Un nombre croissant d'enfants dont la langue maternelle était l'anglais — soit environ 18 000 — fréquentaient l'école française parce que leurs parents voulaient qu'ils parlent couramment le français et pensaient que l'école anglaise ne pouvait leur garantir ce résultat.

Les fermetures d'écoles et les longs trajets que doivent effectuer certains enfants en autobus ne sont pas les seules difficultés causées par l'amoindrissement du secteur de l'enseignement de la minorité. Le partage des installations avec la communauté majoritaire s'est souvent imposé comme une nécessité, mais il a parfois lieu dans un climat de tension à cause des besoins différents des deux groupes. Par exemple, la querelle touchant la gestion de l'école du Bon-Pasteur, qui a éclaté à Brossard entre les communautés catholiques de langue française et anglaise en 1987, s'est poursuivie tout au long de l'année. C'est une question que nous avons abordée dans nos deux derniers rapports annuels. En 1989, la dispute n'était toujours pas réglée et se manifestait par des écriteaux sur les pelouses, des lignes de piquetage devant les bureaux de la Commission scolaire, et parfois la garde des enfants à la maison en signe de protestation.

La croissance de certains systèmes scolaires de langue française et le déclin des systèmes de langue anglaise posaient également des problèmes quant à la gestion. Au sein des commissions scolaires catholiques, les anglophones ne constituent généralement qu'une très petite minorité et ils ne sont parfois représentés par aucun commissaire de langue anglaise. Du côté des commissions protestantes, les écoles françaises sont en plein essor, ce qui suscite inévitablement des tensions au chapitre de la répartition des ressources. Par exemple, au sein de la CEPGM — où le secteur français, presque inexistant il y a vingt ans, comprend aujourd'hui 11 000 élèves — les parents francophones réclamaient un secteur administratif autonome de langue française et se plaignaient du surpeuplement de leurs établissements, défavorisés par rapport aux écoles mieux dotées du système anglophone. Afin de répondre notamment à ces problèmes, l'Assemblée nationale adoptait enfin en décembre 1988 une nouvelle *Loi sur l'instruction publique*. La loi 107 avait connu une longue gestation. L'un des objectifs de la

---

[1] Au moment de mettre sous presse, nous apprenions que les classes anglaises à Roslyn seraient maintenues pour une autre année.

Loi, qui bénéficiait de l'appui d'Alliance Québec, consistait à établir des commissions scolaires distinctes de langue française et anglaise pour remplacer les commissions existantes, mixtes du point de vue linguistique et basées sur le critère de la religion. Cependant, la nouvelle loi attribue l'autonomie aux autorités scolaires locales en matière d'enseignement religieux. Le gouvernement a prévu de différer la mise en œuvre des dispositions touchant les commissions scolaires linguistiques pour demander à la Cour d'appel du Québec de vérifier leur légitimité constitutionnelle en se prononçant sur un cas-type.

On a également poursuivi en 1989 le débat sur le sous-financement des trois universités de langue anglaise de la province. Au cours de l'année, les représentants des universités McGill, Concordia et Bishop's se sont plaints de l'insuffisance des fonds accordés par le gouvernement. Le 16 octobre, le recteur David Johnston, de McGill, affirmait que malgré la gestion efficace dont elle faisait preuve, son université voyait croître son déficit et qu'elle souffrait depuis au moins neuf ans de l'insuffisance des fonds versés par le ministère de l'Enseignement supérieur. Notant que trois des quatre établissements gravement atteints par le sous-financement étaient de langue anglaise, il a demandé si la langue était la cause de ce phénomène et si le gouvernement aurait permis que les établissements de langue française soient aussi longtemps défavorisés en comparaison des autres. Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur, a répondu que le recteur n'aurait pas dû associer la question de la langue à celle du financement des universités et il a soutenu que les établissements de langue française avaient des besoins particuliers parce qu'ils devaient permettre à la communauté francophone de rattraper les anglophones au chapitre de la formation universitaire. Il a également souligné l'octroi récent de 60 millions de dollars aux universités québécoises, dont environ 16 millions (28 p. 100) seraient attribués à McGill.

La communauté anglophone a reçu une bonne nouvelle dans le secteur des cégeps : au moment de célébrer sa vingtième année d'enseignement en anglais et sa deuxième année d'existence autonome, le collège Heritage, à Hull, était en mesure de planifier une expansion importante grâce à une subvention d'immobilisation du gouvernement de 6,8 millions. De plus, le gouvernement québécois accordait des fonds supplémentaires à l'Université Bishop's, au collège Champlain et à d'autres établissements.

Cette année, le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, établissait comme priorités l'amélioration des programmes de français et d'anglais au sein des écoles du Québec (voir la Partie V). De façon plus précise, des efforts ont été déployés pour accélérer la mise en circulation des versions en langue anglaise des nouveaux programmes d'études et des manuels pédagogiques. On a attribué des ressources supplémentaires aux programmes de français et d'anglais langues secondes, tant dans les écoles que dans les cours d'enseignement aux adultes. Alliance Québec s'est réjouie de ces mesures en soulignant le fait que l'amélioration des programmes de français langue seconde était essentiel pour permettre aux citoyens de langue

anglaise, jeunes et moins jeunes, de trouver leur place au sein de la population active de la province. L'association a d'ailleurs organisé un séminaire spécial sur l'enseignement du français langue seconde.

Services sociaux et de santé

Cette année, la communauté minoritaire a obtenu de nouvelles réponses favorables à ses demandes réitérées pour de meilleurs services sociaux et de santé en anglais, aux termes de la loi 142 de 1986. Le 24 mai, le secrétaire d'État fédéral, Gerry Weiner, et la ministre québécoise qui était alors déléguée aux services sociaux et de santé, Louise Robic, ont signé une entente Canada-Québec touchant l'accès des anglophones aux services sociaux et de santé. En vertu de cette entente, d'une durée de cinq ans, le gouvernement fédéral apportera une contribution de 550 000 dollars en 1989-1990 pour couvrir la moitié de certains frais découlant de l'administration des services en anglais dans la province.

Au cours de l'année, chacun des 11 conseils régionaux de la santé et des services sociaux de la province a soumis un plan pour la mise en œuvre de la loi 142 ; les plans ont été approuvés et, à la fin de l'année, on voyait à leur entrée en vigueur. Cinquante-cinq établissements de l'île de Montréal, et quelque 150 autres à travers la province, ont été désignés comme centres offrant des services en langue anglaise. Toutefois, certains représentants de la communauté anglophone n'étaient pas convaincus que les plans correspondaient à la réalité. Mary Mitchell, ancienne présidente de la Townshippers Association, affirmait que les services en anglais restaient insuffisants dans sa région et que lorsqu'une personne est malade, « la dernière chose dont elle a besoin, c'est d'une barrière linguistique » [notre traduction]. Pour sa part, la *Gazette* signalait que « les plans d'accès ... et les services réels ne sont pas la même chose » [notre traduction], et faisait remarquer que certains établissements de services sociaux et de santé manquent de ressources au point de ne pouvoir offrir des services adéquats dans leur langue principale, le français ; ils risquent donc d'être tout à fait incapables d'assurer également des services en anglais. De plus, un livre blanc du ministère de la Santé et des Services sociaux, rendu public en avril, a inquiété à nouveau la communauté minoritaire. Il proposait de remplacer les conseils d'administration actuels des établissements de santé et de services sociaux (dont plusieurs sont à prédominance anglophone) par des conseils régionaux ou sectoriels unifiés, qui se trouveraient majoritairement francophones. L'avant-projet de loi qui faisait suite au livre blanc a été présenté à l'Assemblée nationale à la fin de l'année ; il contient un article prévoyant la modification possible des territoires des conseils là où « les caractéristiques linguistiques et socioculturelles » de la population locale le justifient. Il réaffirme également le droit des personnes d'expression anglaise de recevoir des services de santé et des services sociaux en anglais, compte tenu des ressources disponibles. Malgré cela, l'avant-projet continue de susciter certaines réserves au sein de la communauté minoritaire.

En 1989, Alliance Québec, la Townshippers Association et d'autres organismes minoritaires ont continué d'insister pour que les gouvernements fédéral et

québécois améliorent la représentation des anglophones dans leurs bureaux à travers la province. On indiquait que 3,9 p. 100 des fonctionnaires provinciaux provenaient des communautés culturelles de la province, mais que les anglophones constituaient moins de 1 p. 100 de l'ensemble. D'autre part, 5,5 p. 100 des employés des ministères fédéraux au Québec (excluant la région de la capitale nationale) étaient anglophones (voir la Partie II). Par contre, les anglophones étaient bien représentés dans les bureaux des sociétés d'État fédérales au Québec, constituant, d'après les estimations récentes, qui datent de 1987, 24,8 p. 100 de l'ensemble du personnel.

Le cas du statut bilingue de la ville de Rosemère a été soumis à la Cour supérieure du Québec, qui n'avait pas encore rendu sa décision à la fin de l'année. Le lecteur se souviendra qu'à l'origine, Rosemère était considérée ville bilingue en vertu de l'article 113(f) de la *Charte de la langue française* parce que 50 p. 100 de sa population n'était pas francophone. Cependant, la population anglophone ayant diminué en 1986, l'Office de la langue française retira à la ville sa désignation bilingue. Selon l'article 133(f), cette désignation permet aux organismes qui interviennent dans le domaine de la santé et de l'éducation d'utiliser, parallèlement au français, une autre langue dans leurs communications internes et dans l'affichage. D'autres municipalités du Québec dont la population anglophone risque de tomber sous le seuil des 50 p. 100 attendent anxieusement la décision du tribunal.

La situation linguistique du cinéma dans la province a continué de susciter l'inquiétude chez les francophones, la proportion de films présentés en français dans les salles étant passée cette année de 43 à 34 p. 100. Cependant, les revenus provenant des films commerciaux présentés en français ont connu une importante augmentation. Au cours de l'été, la projection de certains films en anglais seulement lors du Festival des films du monde de Montréal a provoqué un débat acrimonieux. Serge Losique et Danièle Cauchard, président et vice-présidente du Festival, ont répondu aux critiques en affirmant que sur les 250 films présentés, 110 — soit environ le même nombre que l'année précédente — ou bien étaient en français ou bien comportaient des sous-titres français ou bien encore étaient doublés en français ; ils ajoutaient que le Festival de Cannes ne présentait pas autant de films en français. Les anglophones craignaient que la controverse n'amène le gouvernement à imposer de nouveau le règlement proposé en 1988 par M^me^ Lise Bacon, alors ministre des Affaires culturelles. Ce règlement, dont l'existence avait été courte, limitait la distribution en salle de nouveaux films anglais jusqu'à ce qu'une version française soit disponible. À la fin de l'année, le cas était toujours à l'étude. En novembre, les audiences tenues par le Conseil de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes à Montréal ont porté principalement sur les objectifs linguistiques. L'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois a recommandé qu'on oblige les stations de radio de langue française à consacrer 65 p. 100 de leur temps d'antenne à la chanson francophone, et on a également suggéré que les stations de langue

anglaise augmentent la part des œuvres en français, auxquelles elles consacrent actuellement 5 p. 100 de leurs émissions.

Lors de sa visite à la ville de Québec en octobre dernier, le Commissaire a profité de l'occasion pour discuter librement des questions mentionnées dans la présente section avec le Premier ministre et deux de ses ministres ; ceux-ci ont semblé très conscients des inquiétudes de la communauté anglophone du Québec. Au cours de ces conversations, on a également abordé la question des services linguistiques offerts dans la région de la capitale nationale. Enfin, durant l'année, le Commissaire s'est adressé à un certain nombre de groupes francophones au Québec, et il a été conférencier invité au Congrès annuel d'Alliance Québec et lors du vingtième anniversaire du collège Heritage.

Les associations minoritaires

Alliance Québec et ses associations parallèles ont connu une année riche en événements. Malgré le traumatisme causé par l'incendie de ses locaux et l'enquête qui s'ensuivit, un cambriolage et l'absence de président pendant une bonne partie de l'année, Alliance Québec émergeait en fin de compte avec une crédibilité renouvelée. En mai, le congrès annuel de l'organisme rassemblait plus de 500 délégués et invités ; parmi les participants aux débats, qui ont mis l'accent sur les choix qui s'offrent à la communauté minoritaire, on pouvait compter le secrétaire d'État Gerry Weiner, les ministres québécois Louise Robic et John Ciaccia et le chef de l'opposition, Jacques Parizeau. Le Commissaire aux langues officielles, qui a été présent pendant tout le congrès, y déclara que « … la vitalité persistante de la collectivité anglophone [du Québec] dépendra … de l'appui accordé aux personnes incapables de fonctionner en français, d'un bilinguisme individuel accru au sein de la communauté ainsi que de l'accroissement de l'aide financière et technique accordée aux groupes et aux institutions communautaires ». La Townshippers Association a aussi tenu un congrès annuel qui a connu un grand succès : plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées à Lennoxville, le 16 septembre dernier, pour célébrer le dixième anniversaire de leur association. Enfin, l'année 1989 a vu naître deux nouvelles associations minoritaires, les Coasters de la basse côte nord du Saint-Laurent, ainsi que le Students' Chapter qui regroupe des étudiants de plusieurs universités.

Les provinces de l'Atlantique

L'année 1989 a été une année difficile, mais parfois profitable pour les quelque 300 000 francophones qui habitent les provinces de l'Atlantique. Au Nouveau-Brunswick, les francophones se sont réjouis de l'annonce faite par le premier ministre McKenna de son intention de donner suite au projet d'enchâsser la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques* (loi 88) dans la Constitution canadienne, alors que ceux du sud-est de la province pouvaient applaudir l'élection d'un premier maire acadien à Moncton, M. Léopold Belliveau. Par contre, l'avènement d'un nouveau parti politique opposé au

bilinguisme officiel est venu compliquer le débat linguistique. À l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère de l'Éducation annonçait une réforme qui permettra aux francophones de gérer leurs écoles. À Sydney, en Nouvelle-Écosse, les autorités scolaires donnaient suite à une décision de la Cour d'appel et créaient des classes françaises. À Terre-Neuve, la première école française ouvrait ses portes.

Le débat linguistique

Vingt ans après la promulgation de la *Loi sur les langues officielles* du **Nouveau-Brunswick**, l'honorable Louis Robichaud, qui l'avait parrainée, est revenu à sa défense. « C'est énorme quand on y réfléchit (à la Loi) et cela démontre, à mon sens, un esprit de générosité rare surtout quand on connaît le contexte des tensions raciales et linguistiques endémiques chez nous. » Le Commissariat célébrait pour sa part cet anniversaire en lui consacrant un dossier spécial dans sa revue *Langue et Société*, repris par l'*Acadie Nouvelle* de Caraquet, ainsi que le *Telegraph-Journal* et le *Evening Times-Globe* de Saint-Jean. Par ailleurs, la fondation en septembre d'un nouveau parti politique, le Confederation of Regions (CoR), fut un sujet d'inquiétude pour bon nombre d'Acadiens. La constitution de ce parti préconise l'établissement de l'anglais comme seule langue officielle de la province. Ses chefs accusent les gouvernements provincial et fédéral de discrimination en faveur des francophones. Si en règle générale, les Acadiens se sont abstenus de transiger avec les représentants du CoR, en raison des positions « extrémistes » de ces derniers, ils ont reconnu qu'il fallait néanmoins défendre leur position propre. Par exemple, quand un dirigeant du CoR a évoqué le rêve d'un Nouveau-Brunswick et d'un Canada unilingues anglais, l'*Acadie Nouvelle* a riposté dans un éditorial que les francophones et les anglophones peuvent vivre paisiblement ensemble en observant un contrat social qui reconnaisse le plein épanouissement de chacun des deux groupes.

D'autre part, une simple contravention du code routier a donné lieu cette année à un vif débat linguistique. Il s'agit de M. Joseph Gautreau qui a reçu une contravention d'un policier, mais n'a pu être servi dans la langue officielle de son choix. Dans cette affaire, le juge Richard de la Cour du Banc de la Reine rejeta le cas, citant le paragraphe 20 (2) de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui stipule que le public au Nouveau-Brunswick a droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec les institutions provinciales et en recevoir les services (voir le chapitre 2 de la Partie I). Pour la communauté minoritaire, qui y voyait enfin l'annonce d'une obligation claire des forces policières de les servir dans leur langue première, c'était une décision importante. Malheureusement, en fin d'année, le procureur général, M. James Lockyer, a déclaré qu'il allait en appeler de cette décision. Devant les protestations des Acadiens, il a souligné que les motifs de son appel étaient « de procédure » et non linguistiques.

La politique du gouvernement

Par ailleurs, le gouvernement provincial, à la suite des énoncés de politique de 1988, a prévu des initiatives pour avancer son programme de langues officielles visant à favoriser le dialogue et une plus grande compréhension mutuelle entre francophones et anglophones. Toutefois, les résultats tardent à venir. Voici quelques-unes de ces initiatives :

- une mise en œuvre progressive de la politique en matière de langues officielles et un programme de communication comprenant une bande vidéo pour informer les fonctionnaires et les citoyens ;

- une plus grande priorité accordée à l'enseignement de la langue seconde (le français comme l'anglais) dans les écoles du Nouveau-Brunswick, ainsi que des programmes d'échanges entre élèves francophones et anglophones ;

- une conférence sur les langues officielles qui pourrait servir à conseiller le gouvernement et faire avancer le dialogue entre les deux communautés linguistiques ;

- un programme de jumelage de municipalités francophones et anglophones ;

- un Comité du Cabinet, à l'effectif renforcé, chargé du dossier des langues officielles.

D'autre part, devant l'inquiétude de certains anglophones unilingues relativement aux conséquences de la nouvelle politique en ce qui concerne la fonction publique, le président conjoint du Comité ministériel des langues officielles, M. Hubert Seamans, a fait une déclaration rassurante : « Au lieu de tenter de répondre aux besoins de services en désignant des postes individuels, nous avons opté pour une approche par équipe … Nous jugeons cette solution à la fois équitable et flexible … Je sais que certaines gens croient que cette politique (linguistique) coûtera leur emploi à des fonctionnaires. C'est complètement faux. Je tiens à réaffirmer que cette politique ne nuira ni à l'emploi ni à la carrière d'aucun fonctionnaire ». [Notre traduction]

La participation francophone

Plusieurs Acadiens ont reproché au gouvernement la faible participation des francophones dans certains secteurs de la fonction publique provinciale. Si dans l'ensemble le taux de participation francophone à la fonction publique est à peu près équitable (il se situe à 32,7 p. 100, alors que les francophones constituent environ 33,5 p. 100 de la population de la province), les francophones sont sous-représentés dans plusieurs groupes d'emploi, notamment chez les cadres et les techniciens. Ils sont également peu nombreux dans certains ministères tels que celui des Transports et le Bureau du Contrôleur général et, de façon générale, dans les bureaux situés dans la capitale. Notons au passage que les francophones détiennent 2 237 (30,7 p. 100) des postes de la fonction publique fédérale au Nouveau-Brunswick, ce qui représente un progrès notable, sans toutefois atteindre l'équilibre parfait.

Les médias

Les coupures budgétaires survenues cette année à Radio-Canada ont été vivement déplorées, compte tenu de l'importance de la contribution de la Société à l'épanouissement des francophones du Nouveau-Brunswick. On craint que les restrictions budgétaires ne réduisent la programmation locale. Point positif : le

CRTC a approuvé l'ouverture de trois nouvelles stations de radio communautaire à Edmundston, Grand-Sault et Saint-Quentin. Par ailleurs, les francophones se sont réjouis cette année d'avoir de nouveau un quotidien provincial de langue française (*L'Évangéline* de Moncton avait dû fermer ses portes en 1982). Grâce à un fonds spécial établi par les gouvernements fédéral et provincial, *L'Acadie Nouvelle*, qui était depuis cinq ans un quotidien régional publié à Caraquet, a su augmenter son tirage et élargir sa distribution à l'échelle de la province. Le président d'alors de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), Michel Doucet, a déclaré que c'était un « moment historique » et que le journal *L'Acadie Nouvelle* « répond à un intense besoin au sein de notre communauté ».

L'Université de Moncton

L'Université de Moncton, avec ses campus d'Edmundston et de Shippagan, constitue sans l'ombre d'un doute la source vive du dynamisme culturel des Acadiens. Elle accueille quelque 7 000 étudiants à temps plein auxquels ses nombreuses facultés et départements offrent un large éventail de programmes d'études, allant des sciences forestières à la philosophie. Au cours de ses 25 années d'existence, elle a exercé auprès de la communauté acadienne un leadership intellectuel de premier ordre. Ses installations comme sa réputation ne cessent de s'étendre. Elle s'emploie présentement à mettre sur pied le premier Institut international d'études de Common Law de langue française, qui devrait ouvrir ses portes en 1990.

Affaires municipales

Au niveau municipal, les citoyens de Moncton ont célébré l'élection cette année du maire Léopold Belliveau. Par ailleurs, des représentants d'un nouveau groupe, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, ont élu un premier conseil d'administration à Beresford. L'Association, qui regroupe 19 municipalités francophones et bilingues, veut être reconnue par le Conseil provincial des municipalités. En tout, nous estimons qu'environ 10 villes sur 21 et 40 villages sur 88, soit ceux où les francophones représentent plus de 50 p.100 de la population, offrent des services bilingues aux citoyens. Par contre, la langue des délibérations des conseils municipaux demeure généralement l'anglais, sauf lorsque tous les conseillers sont francophones. En fin d'année, à la suite d'une proposition innovatrice du premier ministre McKenna, on assistait au jumelage de plusieurs municipalités francophones et anglophones. Expliquant sa formule de promotion linguistique et de compréhension mutuelle, M. McKenna déclarait : « Je conçois le Nouveau-Brunswick comme une province où nos deux communautés linguistiques peuvent s'épanouir côte à côte dans le respect mutuel et l'harmonie, une province où nos deux communautés peuvent conserver leur caractère distinct tout en travaillant ensemble ... » C'est un vœu auquel toutes les personnes de bonne volonté peuvent souscrire.

Le 27 octobre, le secrétaire d'État, M. Gerry Weiner, et la ministre des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick, M^me^ Aldéa Landry, ont signé une série d'ententes concernant la prestation de services dans les deux langues

officielles, à la fois dans le domaine de l'enseignement et des services gouvernementaux. D'autre part, le premier ministre McKenna a annoncé en novembre la mise en œuvre d'une nouvelle politique administrative relative aux tribunaux judiciaires et administratifs, en vue d'accroître leur niveau de bilinguisme. Par ailleurs, les porte-parole acadiens ont aussi souligné l'importance des services sociaux et de santé en langue française à travers la province, tant pour les services des cliniques locales de première instance que pour les grands centres tels que l'Hôpital régional de Saint-Jean. Le gouvernement provincial s'est engagé à offrir à tous les Néo-Brunswickois les soins de santé dans la langue officielle de leur choix, et l'Hôpital régional a identifié 125 de ses 2000 postes pour fins de service en français.

Enfin, lors de la réunion annuelle de la SAANB, qui a eu lieu en juin à Bathurst, 200 délégués se sont prononcés en faveur de l'enchâssement de la loi 88 dans la Constitution canadienne, et en fin d'année l'association donnait son appui à un projet de pétition provinciale en faveur d'un plus grand respect de la langue française dans toutes les sphères de la société de la province.

En **Nouvelle-Écosse**, nous signalons que la Cour a rendu cette année une importante décision en matière d'éducation. « Je suis d'avis que d'un point de vue objectif, 50 enfants de parents admissibles — c'est le cas des appelants — habitant dans cette région géographique, est un nombre suffisant pour justifier que des fonds publics soient utilisés pour leur fournir l'enseignement dans la langue de la minorité » [notre traduction]. Telle était la décision unanime de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, rédigée par le juge en chef Clarke, dans la cause qui opposait un comité de parents francophones au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. En renversant une décision de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, ce jugement obligeait les autorités scolaires de Sydney à offrir un programme en langue française. C'est ainsi que 46 enfants francophones de la maternelle à la neuvième année ont pu intégrer des classes françaises à l'école Cornwallis de Sydney (voir le chapitre 3 de la Partie I).

Le collège de l'Acadie

À la suite de l'annonce du projet du collège de l'Acadie l'an dernier, un « comité consultatif », sous la présidence de M. Réal Samson, a été mis sur pied pour en assurer la création. Le comité a déjà mené une série de consultations dans les régions acadiennes. Le futur collège aura six centres d'apprentissage à travers la province reliés par un réseau d'enseignement à distance. Des cours-pilotes débuteront en 1990.

Radiodiffusion

Deux Acadiens ont accédé au gouvernement de la province en 1989, Guy LeBlanc, ministre des Services communautaires et responsable des Affaires acadiennes, et Neil LeBlanc, solliciteur général, secrétaire provincial et ministre responsable de la Jeunesse et de la *Loi sur les règlements*. Au cours d'une audience du CRTC, le ministre Guy LeBlanc a réclamé plus de productions radiotélévisuelles régionales et a souligné l'importance de nouvelles en français

pour les communautés françaises hors du Québec. Tout en félicitant Radio-Canada de l'émission « Bonjour Atlantique », des porte-parole de la communauté ont également insisté sur la nécessité d'un plus grand nombre d'émissions locales en langue française. D'autre part, le CRTC a accordé un permis à Radio-Clare, une station de radio communautaire qui pourra commencer à diffuser des émissions aux francophones du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse à partir d'avril 1990.

Les services gouvernementaux

Le juge Gerald B. Freeman de la Cour du comté de Shelburne a rendu une décision favorable au pêcheur Daniel Saulnier, lequel n'avait pas été informé dans sa langue première des modifications apportées aux quotas de prise de pêche. Le juge a déclaré que : « Le fait de refuser de reconnaître l'importance de la langue française pour les personnes concernées dans cette région représente non seulement un témoignage d'insensibilité bureaucratique de la part du ministère des Pêches, mais aussi une violation d'un droit inscrit dans la Charte » [notre traduction].

Les associations

Donnant suite au sondage effectué l'an dernier auprès de la population acadienne, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a entrepris un projet de promotion du français dans les régions acadiennes et a ouvert un bureau à Sydney. Son directeur, M. Paul Comeau, a déclaré que « la communauté a besoin de démontrer au gouvernement provincial qu'il y a un souci de s'afficher en français et de réclamer des services en français ». De plus, la Fédération des festivals acadiens de la Nouvelle-Écosse a créé un comité provisoire en prévision de la mise sur pied l'an prochain d'un conseil culturel acadien. Enfin, la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse célébrait son cinquième anniversaire. La Fédération est d'ailleurs fière de ses réalisations : colloques et sessions de formation pour parents, concours oratoires et camps d'été pour élèves, et associations foyer-école pour les deux !

À l'**Île-du-Prince-Édouard**, des progrès sur le plan scolaire et à d'autres niveaux au sein de la communauté ont donné lieu cette année à un certain optimisme. « Il n'est jamais trop tard pour bien faire, et il semble que le gouvernement provincial affiche une volonté de faire quelque chose ... » Telle est l'évaluation d'un commentateur acadien, un an après la décision de la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard portant sur les droits scolaires des francophones. Ayant étudié la possibilité de réformes, le ministère de l'Éducation a rendu public un document de travail traitant d'un système scolaire qui s'inspirera vraisemblablement de la notion d'une « double carte scolaire » comprenant des conseils autonomes pour chaque groupe linguistique. Le gouvernement compte apporter des modifications à sa réglementation scolaire afin de permettre aux francophones de gérer leurs propres écoles.

Éducation

Le gouvernement provincial, qui collabore déjà depuis plusieurs années avec les autres provinces de l'Atlantique dans les dossiers de l'éducation et des affaires linguistiques, a conclu cette année un accord avec le Québec. Celui-ci prévoit

des échanges d'étudiants, d'enseignants et de fonctionnaires, ainsi que la mise sur pied d'une commission permanente ayant pour objet de faciliter la collaboration entre les deux provinces. Par ailleurs, le ministre de l'Éducation, M. Paul Connolly, a signé avec le secrétaire d'État, M. Gerry Weiner, une entente de cinq ans portant sur l'enseignement du français langue première et langue seconde. Les plans pour la construction d'un centre scolaire et communautaire à Charlottetown sont en voie de concrétisation. Le conseil d'administration provisoire responsable du projet a annoncé que le centre s'appellerait « Le Carrefour de l'Isle-St-Jean ». On compte choisir un emplacement et lancer les appels d'offres prochainement.

Radiodiffusion et services gouvernementaux en français

Lors d'audiences du CRTC sur le renouvellement des permis de Radio-Canada, les francophones de l'Île ont exprimé leur mécontentement concernant l'absence de programmation locale en langue française. Il n'existe pas de studios de la Société à l'Île, toute la programmation provenant de Moncton. Par ailleurs, la Société Saint-Thomas d'Aquin, qui célébrait son 70e anniversaire de fondation, étudie la possibilité d'établir une station de radio communautaire.

Des représentants de la minorité ont réclamé des gestionnaires fédéraux locaux de meilleurs services en français et un annuaire indiquant les numéros des bureaux offrant des services en français a été préparé. Pour sa part, le gouvernement provincial a adopté une politique linguistique qui, selon le premier ministre Ghiz, « vise à augmenter la capacité du gouvernement provincial de permettre aux francophones de communiquer avec le gouvernement dans les deux langues ... (et) à favoriser l'épanouissement de la culture acadienne ». Par ailleurs, la décision du gouvernement fédéral de fermer la base militaire de Summerside inquiète beaucoup les habitants de la région. Étant donné que quelque 1 300 personnes dans les districts à forte concentration acadienne risquent de perdre leur emploi, certains parlent même d'une « deuxième dispersion ».

À **Terre-Neuve**, la capitale a connu une crise scolaire. « Il est urgent que nos enfants étudient le plus tôt possible dans leur langue maternelle car l'assimilation à l'anglais gagne du terrain tous les jours. C'est là la tragédie qu'il faut corriger ... » C'est dans ces termes que le président du Comité des parents pour une éducation en français de Saint-Jean, M. Michel Clair, défendait sa cause au moment de se présenter devant la Cour suprême de Terre-Neuve en septembre. Les parents de Saint-Jean revendiquent des classes françaises pour leurs enfants en vertu de l'article 23 de la Charte. Jusqu'ici, le conseil scolaire de Saint-Jean et la province ont fait la sourde oreille. Selon eux, le nombre d'enfants (17) ne justifie pas ces classes. Les parents font valoir que des communautés francophones de l'ouest de la province et du Labrador disposent déjà de classes françaises. Ils soulignent en outre qu'un récent rapport de l'Institut canadien d'éducation des adultes fait état d'un sérieux problème d'analphabétisme chez les francophones de la province, et que cet analphabétisme pourrait être lié à l'absence d'écoles françaises. Au moment de mettre sous presse, nous avons appris que le comité

des parents a accepté de remettre la date du procès au mois d'avril 1990 et que de nouvelles rencontres ont lieu avec le ministère de l'Éducation.

Si le baromètre linguistique était à « variable » cette année à Saint-Jean, il faisait plus beau dans l'ouest de Terre-Neuve. C'est à Grand'Terre, le 7 février, que la première école de langue française de la province, l'école Sainte-Anne, a ouvert ses portes pour accueillir 64 élèves de la pré-maternelle à la quatrième année. L'école sert également de centre communautaire.

La FFTNL La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) a eu une année chargée. De concert avec des groupes locaux, sa première cible fut le dossier sur l'éducation. Elle a également participé à l'élaboration de projets de radio communautaire au Labrador et à Saint-Jean, ainsi qu'à d'autres projets de développement communautaire.

Des gens d'affaires de la région de Port-au-Port ont exploré cette année la possibilité de créer un parc, « Au Boutte du Cap ». Un rapport d'étude révèle que le potentiel de l'industrie touristique pourrait être exploité davantage et que « la région est caractérisée par un riche et unique patrimoine culturel qui complémente un milieu naturel exceptionnel ». Par ailleurs, les francophones de Grand'Terre et de Cap-St-Georges réclament depuis quelques années déjà la construction d'une route qui relierait ces deux communautés de la péninsule. Enfin, le maire de Cap-St-Georges a déclaré, à la suite de rencontres avec des représentants de la province, que sa municipalité jouira bientôt du statut de ville. Cap-St-Georges deviendrait alors la première ville à majorité francophone de la province !